

The background of the slide is a photograph of a rugged, rocky coastline. The rocks are reddish-brown and jagged, with some green vegetation growing on the slopes. The sky is blue with some white clouds, and the sea is visible in the distance on the right side.

# NOTE ARGUMENTAIRE POUR LE LANCEMENT DE L'OPERATION GRAND SITE ESTEREL

Demande introduite par le Syndicat  
Intercommunal pour la Protection du  
Massif de l'Estérel (SIPME)

Février 2018

**Réalisation :** SIPME

**Date de conception :** Février 2018

**Rédaction :**

Fanny ROUX, Chargée de mission Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE) et projet Opération Grand Site (OGS), au SIPME

**Cartographie :**

Quitterie BLANCHARD, Ingénieure du Syndicat de l'Eau du Var Est (SEVE)

**Relecture et validation :**

- Nello BROGLIO, Président du SIPME et Maire de la commune des Adrets-de-l'Estérel
- Jean-Pierre JOURTAU, Directeur du SIPME et du SEVE
- Eric TREMEREL, Appui conseil au SIPME et Directeur Général des Services de la commune des Adrets-de-l'Estérel
- Elus référents des communes membres du SIPME
- Sophie Hérété, DREAL PACA, Inspectrice des sites classés
- Philippe RENAUD-BEZOT, Responsable de l'Unité Territoriale Grand Estérel ONF
- Fabien ROZEC : Animateur Natura 2000 Estérel, CAVEM
- Sophie SEJALON : Déléguée adjointe de Rivages PACA, Conservatoire du Littoral

**Coordonnées**

Mail : [f.roux@ville-frejus.fr](mailto:f.roux@ville-frejus.fr)

Tél : 04 94 17 66 24

Adresse : Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME)

Bâtiment F. Le Florus. 127 rue Aubenas. 83600 Fréjus

Site web: <http://www.charte-forestiere-esterel.com/>



<b>PREAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>PRESENTATION – POTENTIEL GRAND SITE.....</b>	<b>11</b>
I. PERIMETRE ENVISAGE POUR L’OGS.....	11
II. STATUTS DE PROTECTION.....	15
III. DES PAYSAGES VARIES MARQUES PAR LA GEOLOGIE .....	19
IV. RICHESSE NATURELLE .....	39
V. UN TERRITOIRE D’HISTOIRE ET DE LEGENDES ... DONT LE PATRIMOINE MERITE D’ETRE VALORISE .....	44
<b>FREQUENTATION ET ENJEUX DE PRESERVATION.....</b>	<b>48</b>
I. UN ECRIN DE VERDURE AU SEIN D’UNE ZONE TOURISTIQUE DENSEMENT PEUPLEE.....	48
II. UN TERRITOIRE FREQUENTE TOUTE L’ANNEE PAR DIVERS TYPES D’USAGERS.....	49
III. PRESERVATION ET DIFFICULTES RENCONTRES .....	56
IV. L’ACCUEIL DU PUBLIC ET LA PRESERVATION DU SITE, UN ENJEU PHARE DU TERRITOIRE .....	59
<b>PERSPECTIVES GRAND SITE.....</b>	<b>64</b>
I. VISION ET PLUS-VALUE DU PROJET D’OGS ESTEREL .....	64
II. GOUVERNANCE .....	65
III. ORIENTATIONS POUR UN GRAND SITE DE L’ESTEREL .....	67
<b>ANNEXES.....</b>	<b>76</b>

## PREAMBULE

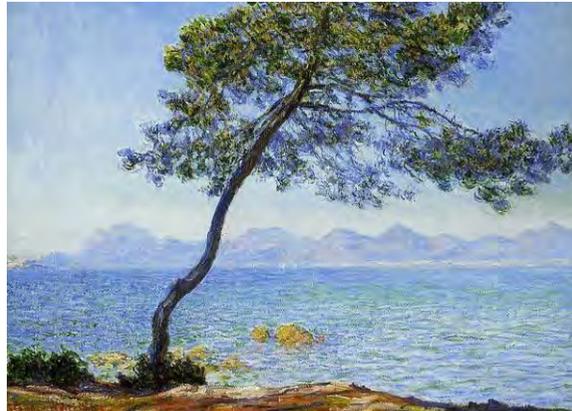
D'Hyères à Cannes, s'étend le double pays des Maures et de l'Estérel, qui se distingue nettement de ce qui l'entoure. « *Il s'enchâsse, noyau ancien de terres cristallines, dans le flanc méridional d'une région toute calcaire (...) C'est une petite Provence dans la grande, une Provence de la Provence, une Provence africaine* » (Pierre Foncin, célèbre historien et géographe français de la fin du XIXème siècle).

Mais c'est principalement par la géologie que l'Estérel se distingue des Maures : les terrains éruptifs sont l'exception dans les sombres collines des Maures, tandis qu'ils dominent dans l'Estérel et le caractérisent. Les deux massifs sont séparés l'un de l'autre par un ancien détroit de la mer permienne, aujourd'hui occupé par la plaine de l'Argens. « *Ces deux massifs composent ainsi l'un des hauts lieux de la Provence, associant à un paysage exceptionnel, un milieu écologique majeur, des espaces mythiques qui méritent protection* » (DIREN PACA, Proposition de classement du massif de l'Estérel, mars 1994).

Site volcanique remarquable du littoral de la Côte d'Azur, le massif de l'Estérel interpelle le visiteur par son contraste spectaculaire de couleurs : entre les pics de rhyolite rouge qui se jettent dans le bleu azur de la méditerranée et le vert profond des forêts sempervirentes, c'est toute une palette de couleurs qui s'offre au visiteur. Au crépuscule, la côte semble s'embraser et se décline alors en monochromie, tout en nuances de rouge, pour former un paysage spectaculaire et inoubliable. Le relief escarpé du massif accentue ce contraste et lui confère des panoramas majestueux qui laissent entrevoir sa diversité et une richesse biologique exceptionnelle.

La légende raconte que la fée Estérelle, que les femmes venaient consulter pour obtenir la fécondité, est à l'origine de son nom. La véritable origine du nom du massif, moins romancée, viendrait cependant du dérivé de l'adjectif « stérile », qui correspond au terrain peu fertile de l'Estérel.

Situé entre les Alpes et la Méditerranée, le massif de l'Estérel s'impose donc comme une entité à part entière présentant des caractéristiques qui lui sont propres : sol acide d'origine volcanique, géomorphologie variée, diversité d'écosystèmes méditerranéens spécifiquement adaptés aux conditions climatiques et à la pédologie de la zone. L'Estérel, de par sa proximité avec de grands pôles urbains touristiques, fait également figure d'îlot de nature au sein d'une frange littorale azurée fortement urbanisée, entre Cannes et Saint-Tropez. A partir de l'Italie, toute la frange côtière des Alpes-Maritimes est urbanisée... jusqu'à l'Estérel. La beauté de ce site a inspiré nombre d'artistes, écrivains, peintres, cinéastes (voir annexe n°2).



Claude Monnet : « Montagne de l'Estérel », 1888

« *Je n'ai jamais vu nulle part ces couchers de soleil de féerie, ces incendies de l'horizon tout entier, ces explosions de nuages* »

**Guy de Maupassant**

« *Même pour ceux qui ont vu la Suisse et la Savoie, c'est une belle chose que la montagne couverte par les sombres verdure de l'Estérel. Les Alpes meurent ici dignement. Les pins ont remplacé les sapins, les chênes verts les mélèzes, mais la belle lignée granitique, quoique amoindrie, s'est conservée. Ces collines sont encore des montagnes* ».

**Victor Hugo**

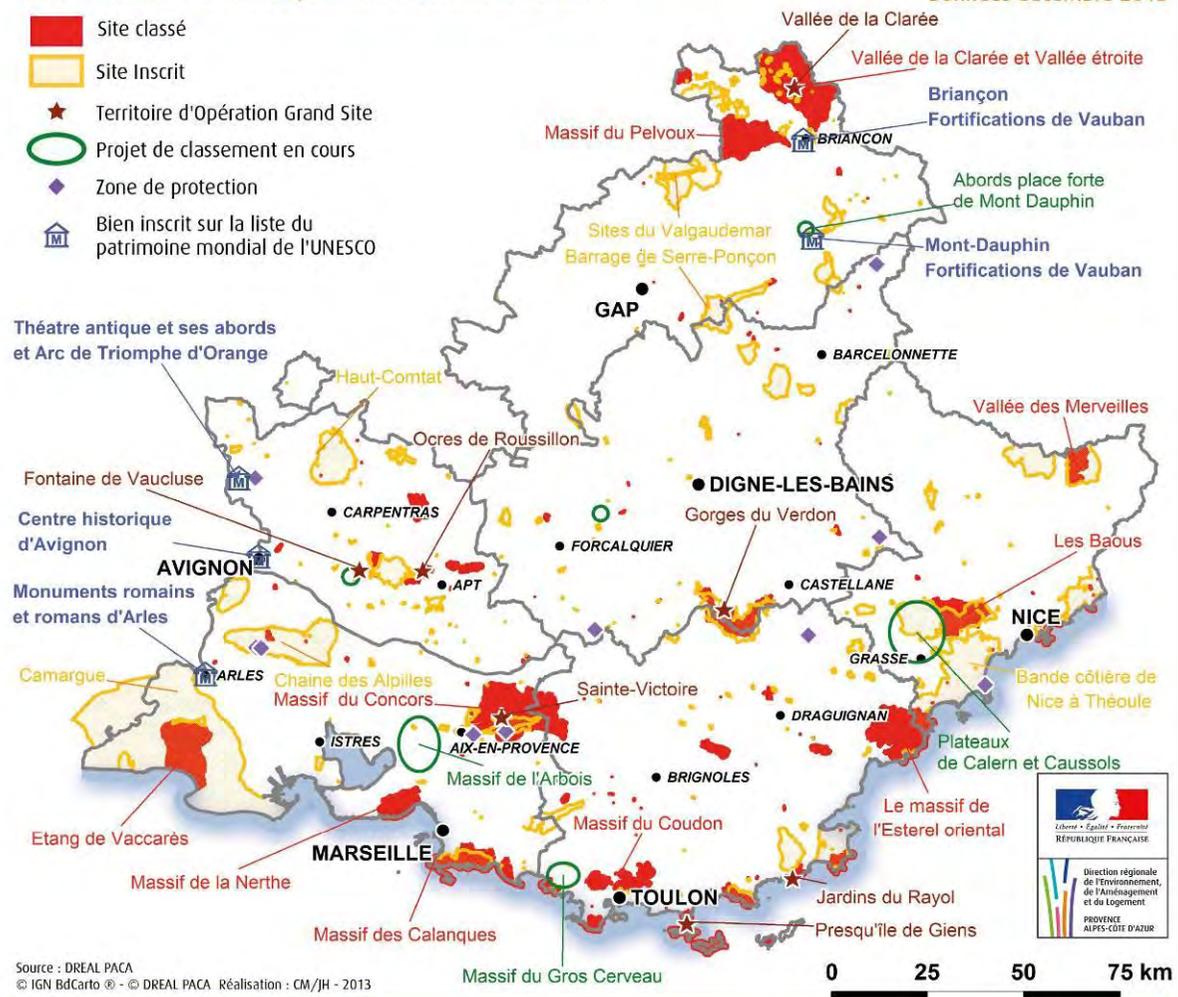
« *Il n'est pas en France de décor naturel d'une couleur plus somptueuse et d'un dessin plus héroïque. Les roches qui se relèvent en citadelles, en cônes, en pyramide, en clochetons, qui s'avancent en brusques promontoires, qui projettent les pointes et enserrent les criques et les calanques par centaines, qui s'égrènent en récifs par milliers, qui transparissent dans les profondeurs de l'eau cristalline, sont rouges comme le feu. On dirait que la côte entière est éclairée par un vaste incendie.* » **Pierre Foncin**

# SITES CLASSÉS, INSCRITS ET ZONES DE PROTECTION

\* et bien inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Données décembre 2013

- Site classé
- Site Inscrit
- ★ Territoire d'Opération Grand Site
- Projet de classement en cours
- ◆ Zone de protection
- M Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO



Cartes n°1 (ci-dessus) : Localisation du massif de l'Estérel

Carte n° 2 (à gauche) : Localisation du Site Classé du massif de l'Estérel Oriental (Source : DREAL PACA, 2013)

## L'Estérel : vers une Opération Grand Site (OGS)

Le projet d'OGS Grand Estérel est l'aboutissement d'un processus de mobilisation des acteurs locaux initié en 2010. Conscients de la valeur naturelle et paysagère exceptionnelle du site, qui constitue un capital majeur pour l'économie touristique locale, les élus ont décidé de lancer une réflexion pour valoriser ce territoire et faire face aux difficultés de gestion rencontrées. Dès le départ, l'enjeu a été de développer un projet partagé à l'échelle du massif forestier, pour proposer des projets cohérents s'affranchissant des limites administratives divisant le territoire (limites communales et séparation entre le département du Var et des Alpes-Maritimes). C'est dans ce cadre que le processus d'élaboration de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE) a été lancé.

En effet, la Charte Forestière de Territoire (CFT) est un outil de nature contractuelle, mis en œuvre à l'initiative des acteurs locaux, et en premier lieu des élus. Elle consiste à analyser la place de la forêt au sein d'un territoire, afin de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt un levier de développement local. Elle repose sur une démarche de concertation entre les acteurs de la forêt, les offreurs et demandeurs de biens et de services rendus par la forêt. Les CFT travaillent sur les divers rôles/fonctions de la forêt (écologique, social, paysager, économique). Le plan d'actions conçu dans le cadre de la CFT de l'Estérel concerne ainsi des thématiques très différentes : filière bois, agriculture, DFCI, espèces envahissantes, coordination inter-acteurs, réhabilitation du patrimoine présent en forêt, éducation environnementale, amélioration de l'accueil du public, surveillance du massif, etc. Le plan d'action a été débattu et validé par les structures signataires de la CFTGE en 2015.

L'exploitation économique du bois dans le massif de l'Estérel est relativement limitée. En revanche, le diagnostic réalisé dans le cadre de la CFTGE a mis en évidence que les fonctions paysagères, écologiques et sociales de ce massif périurbain sont essentielles. L'amélioration de l'accueil du public dans le massif et la gestion de la fréquentation, dans un souci de préservation environnementale, a donc été identifiée par la CFTGE comme un des principaux enjeux à traiter. La démarche OGS est alors apparue particulièrement pertinente pour relever ce défi.

Il a ainsi été acté dans l'élaboration de la CFTGE que la dynamique générée localement ne se suffirait pas et qu'elle devrait être renforcée par un outil capable de fédérer les acteurs locaux et leurs partenaires financiers autour d'un projet partagé, tout en garantissant une meilleure reconnaissance du territoire vis-à-vis de l'extérieur.

En première analyse, il apparaît donc que le massif de l'Estérel répond aux conditions d'éligibilité d'une OGS dans la mesure où :

- une partie significative du massif de l'Estérel est un Site Classé au titre des articles L.341-1 à 22 du code de l'environnement (loi du 2 mai 1930) ;
- il s'agit d'un territoire dont le paysage est remarquable, emblématique et de forte notoriété ;
- le site nécessite une action coordonnée d'envergure pour remédier aux difficultés d'entretien et de gestion de ce dernier, liées à une grande fréquentation (2 150 000 visites/an d'après l'étude de fréquentation 2016-2018 du SIPME) ;
- il fait l'objet d'une volonté de restauration, de préservation et de gestion partenariale pérenne, soutenue par un large consensus au niveau local, dont témoigne la dynamique initiée avec la CFTGE sur le territoire.

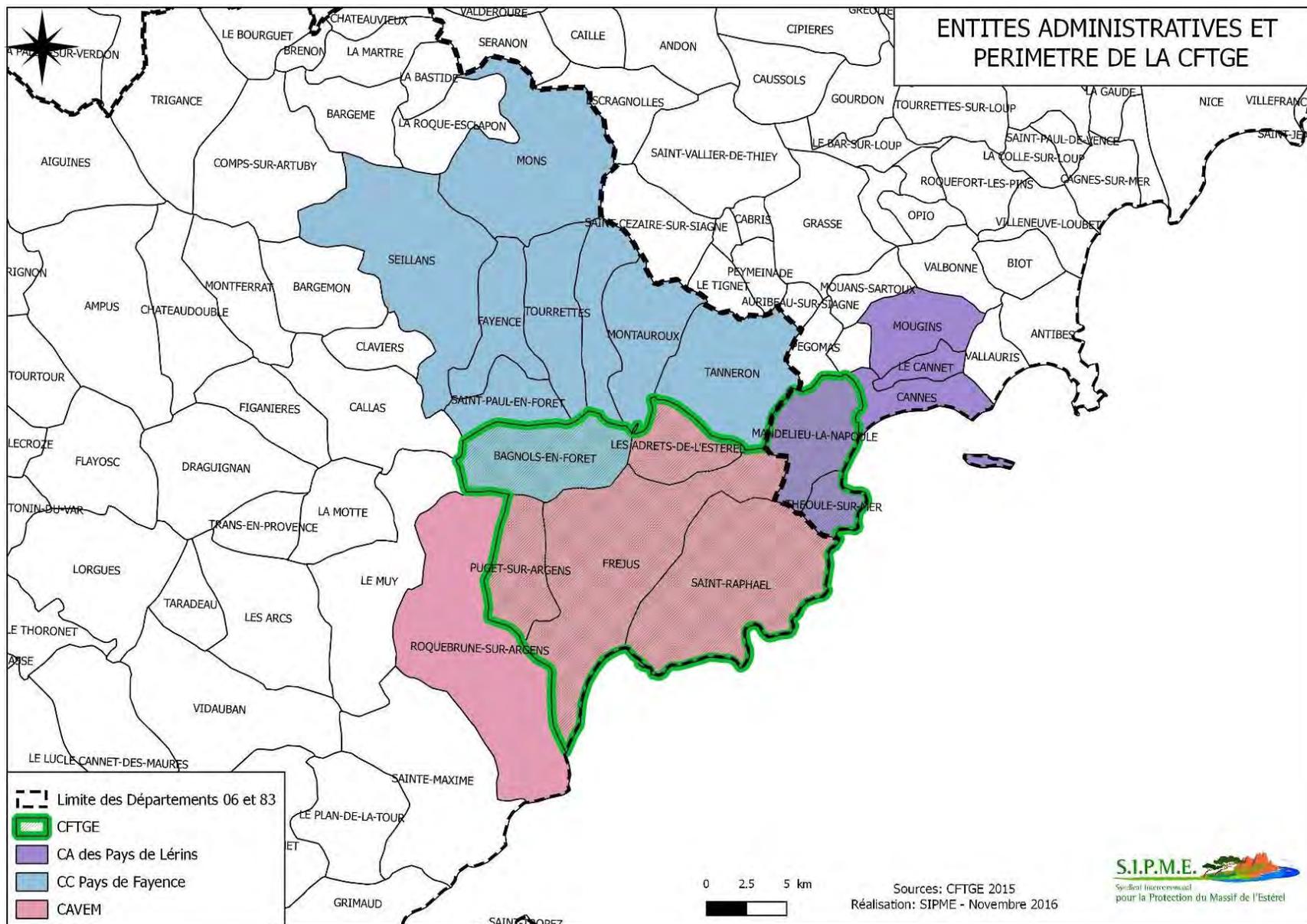
## Articulation de l'OGS avec la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE)

La CFTGE a été élaborée entre 2012 et 2014 par l'Office National des Forêts (ONF) et le Centre Régional de la propriété forestière (CRPF) pour le compte du SIPME, qui a porté la démarche de la Charte et qui est à présent chargé de sa mise en œuvre.

La Charte I a été signée le 29 janvier 2015 par divers acteurs :

- commune des Adrets-de-l'Estérel ;
- commune de Bagnols-en-Forêt ;
- commune de Fréjus ;
- commune de Mandelieu-la-Napoule ;
- commune de Puget-sur-Argens ;
- commune de Saint-Raphaël ;
- commune de Théoule-sur-Mer ;
- Département des Alpes-Maritimes ;
- Département du Var ;
- Office National des Forêts ;
- Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

Le territoire de la CFTGE, d'une superficie de 33.187 ha, comprend l'espace des sept communes signataires de la Charte, qui se répartissent entre plusieurs intercommunalités. Côté Var, il existe deux intercommunalités : la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM), regroupant les communes des Adrets-de-l'Estérel, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël ; ainsi que la Communauté de Commune du Pays de Fayence (CCPF) intégrant notamment la commune de Bagnols-en-Forêt. Côté Alpes-Maritimes, les deux communes de Mandelieu-La-Napoule et Théoule-Sur-Mer appartiennent à la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL).



**Carte n°3 : Périmètre de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel. SIPME.**

Dans le cadre de la CFTGE, un diagnostic partagé du territoire a été réalisé. Il a fait l'objet d'un processus de concertation approfondi, qui s'est traduit par l'organisation de divers ateliers de travail thématiques regroupant les acteurs locaux et institutionnels. Il a mis en évidence que le massif forestier fait l'objet d'enjeux importants et diversifiés, avec des logiques parfois contradictoires :

- enjeu de protection vis-à-vis du risque incendie de forêt ;
- enjeu naturaliste car le territoire accueille des espèces rares et patrimoniales ;
- enjeu paysager de par ses reliefs identitaires ;
- enjeu social fort du fait de la proximité de pôles urbains importants ;
- enjeu économique lié au tourisme.

Le diagnostic de la CFTGE a permis de faire émerger divers enjeux et orientations stratégiques qui se sont traduits par la définition d'un projet de territoire intégrateur et multithématique. Le plan d'actions à 10 ans qui en découle se structure autour de quatre grandes orientations :

- A. Gérer les effets de la mutation du territoire et prévenir les risques naturels ;
- B. Améliorer et renforcer l'identité du territoire Grand Estérel ;
- C. Partager l'espace forestier du Grand Estérel ;
- D. Mettre en place une gestion concertée du territoire Grand Estérel.

L'orientation D de la CFTGE stipule notamment que le lancement d'une Opération Grand Site (OGS) doit être envisagé, afin de relever les défis du territoire notamment en matière de gestion de la fréquentation, dans le cadre d'une gestion concertée à l'échelle du massif. Cette démarche se justifie d'autant plus que le patrimoine naturel et paysager exceptionnel de l'Estérel est menacé par une sur-fréquentation qui dégrade les écosystèmes, banalise les paysages et ne profite pas toujours à la vie locale. Mettre en place une action coordonnée d'envergure, pour valoriser ce massif littoral et remédier aux difficultés d'entretien et de

gestion de la fréquentation du site, est dès lors primordial pour les acteurs locaux.

Les éléments de diagnostic et de proposition présentés dans la Note argumentaire s'appuient en grande partie sur le texte de la CFTGE fourni en annexe n°1. Par conséquent, nous ne fournissons ici qu'une synthèse des enjeux identifiés dans la Charte. Nous avons surtout détaillé les questions concernant le paysage, le patrimoine, l'accueil du public et la gestion de la fréquentation. Les questions liées aux autres thématiques d'action concernant le territoire (DFCI, protection de la biodiversité, réhabilitation de zones humides, maintien de l'agriculture, gestion de la ressource en bois, etc.) sont prises en compte dans la CFTGE. A terme, le plan d'action de la Charte a vocation à s'intégrer à la démarche OGS, qui permettra également de travailler sur de nouvelles thématiques, dans une perspective de coordination et d'intégration de la gestion à l'échelle du massif de l'Estérel, en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés.

### Articulation de l'OGS avec les sites Natura 2000

La zone terrestre de Natura 2000 Estérel est intégralement comprise dans le périmètre d'étude d'OGS ainsi qu'une partie de l'espace marin, c'est pourquoi, dans la phase d'élaboration du projet d'OGS, les orientations du DOCOB seront prises en compte.

En 2017, la coordination entre le SIPME et la cellule Natura 2000 Estérel de la CAVEM est en train de se renforcer avec la réalisation d'actions en commun (actions d'éducation à l'environnement et organisation de chantiers bénévoles participatifs dans l'Estérel), encouragées par le Président du SIPME Nello Broglio, également Président du Comité de Pilotage de Natura 2000 Estérel.

Par ailleurs, entre 2012 et 2017, le SIPME avait établi avec la Communauté d'agglomération dracénoise une convention de co-animation des sites Natura 2000 « Colle

du Rouet » et « Forêt de Palayson, Bois du Rouet », situés dans le secteur occidental de l'Estérel (commune du Muy, de Bagnols-en-Forêt, de la Motte, de Puget-sur-Argens, de Roquebrune, de Callas, notamment), afin d'être associé en tant que partenaire au travail réalisé sur ces espaces, dont certains concernent des communes membres du SIPME. En 2018, le SIPME souhaite renouveler ce partenariat.

### Articulation de l'OGS avec le PIDAF Estérel

La vocation première du SIPME est la mise en œuvre du Programme Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) des espaces forestiers des communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens et Saint-Raphaël. Il est issu de la volonté des communes parties prenantes au Syndicat de préserver l'espace naturel et périurbain du massif au travers d'un programme de DFCI.

Dans ce cadre, une mission d'assistance technique, dite d'animation, a été confiée à l'ONF depuis le 1er janvier 2007 par le SIPME (Maître d'Ouvrage). Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI, l'animation du PIDAF, la concertation entre les acteurs partenaires intervenant sur les questions forestières et la recherche de financements, afin de mettre en œuvre les actions prévues dans les documents de programmation. En 2017, la révision du PIDAF de 2006, qui avait été initiée en 2014, arrive à son terme et l'étude devrait être validée en 2018. Le projet d'OGS devra prendre en compte les directives arrêtées dans le nouveau PIDAF, qui comportera un volet environnemental étoffé.

Le SIPME et l'ONF ont donc l'habitude d'entretenir des relations partenariales fortes, qui se trouvent encore renforcées par la mise en œuvre de la CFTGE, qui amène les deux entités à travailler ensemble sur de nouveaux projets (encadrement de chantiers bénévoles, préparation du Schéma d'accueil du public de l'Estérel de 2018-2019, etc.), Il en sera de même avec l'OGS.

## Articulation de l'OGS avec les SCOT

Le projet d'OGS devra également s'articuler avec les Schéma de Cohérence Territoriaux définis localement.

Le massif de l'Estérel est principalement concerné par le SCOT de la CAVEM, au sujet duquel le SIPME a été consulté en 2016. A cette occasion, le SIPME a formulé des remarques, notamment en matière de préservation des espaces naturels et des paysages, dans la perspective d'un possible lancement d'OGS dans l'Estérel.

En décembre 2017, le Conseil Communautaire de la CAVEM a approuvé le nouveau SCOT, et certaines remarques du SIPME ont été prises en compte dans le Document d'Orientations et d'Objectifs final. L'enjeu de prise en compte d'un projet d'OGS à venir est clairement affirmé<sup>1</sup>.

Par ailleurs, la phase préparatoire de ce SCOT incluait en 2016 un Volet Littoral et Maritime (VLM) qui n'a finalement pas été validé par les services de l'Etat en 2017, cependant, certains éléments de son diagnostic constituent une source d'information récente, synthétique et intéressante. Des informations issues de ce travail sont donc présentées dans ce document.

Début 2018, le SIPME a également été consulté sur le projet de nouveau SCOT de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, et dans ce cadre, comme pour le SCOT de la CAVEM, il souhaite formuler des remarques pour qu'une attention particulière soit accordée aux enjeux liés au projet de lancement d'une OGS dans l'Estérel.

***En vue de démontrer l'opportunité pour le territoire de l'Estérel de s'engager dans une démarche d'Opération Grand Site, nous présenterons en premier lieu l'espace du Grand Estérel et son potentiel de Grand Site. Dans un second temps, nous examinerons les dysfonctionnements et les enjeux rencontrés sur le territoire, notamment en matière de gestion de la fréquentation. Enfin, nous détaillerons les orientations que le SIPME souhaite porter dans le cadre d'une OGS.***

---

<sup>1</sup> Accès au DOO du SCOT de la CAVEM : <http://www.cavem.fr/schema-de-coherence-territoriale/schema-de-coherence-territoriale-1021.html>

# L'ESTEREL POTENTIEL GRAND SITE

Territoire de  
légendes

Panoramas  
spectaculaires

Relief déchiqueté

Côte d'Azur

Contrastes de  
couleurs

Variété des  
paysages

Forêt  
méditerranéenne

Volcanisme

Provence  
cristalline

Hot spot de  
biodiversité

Mer et lumière

### I. PERIMETRE ENVISAGE POUR L'OGS

Le Site Classé « Massif de l'Estérel Oriental (1996) », qui comprend une partie terrestre et une partie marine, constituerait le cœur du périmètre d'étude de l'OGS Estérel, qui s'étendrait cependant au-delà de ce site. La définition du périmètre d'étude de l'OGS Estérel a été réalisée via l'application de divers critères et filtres successifs.

#### La géologie, facteur déterminant de l'identité du territoire

Le premier critère concerne l'identité géo-morphologique et paysagère de l'Estérel, principalement définie par la géologie, ainsi que l'affirmait la DIREN en 1994 : « *L'originalité du massif provient donc essentiellement de sa formation géologique volcanique et des actions morphologiques qui ont déterminé un paysage, un milieu naturel, une couleur, une ambiance bien particulière dans l'ensemble de la basse Provence* » (DIREN, Proposition de classement du massif de l'Estérel, Mars 1994). Le périmètre retenu se situe donc au sein du massif volcanique, issu d'un volcanisme acide puis basique. Il inclut en cela des terrains formés par les roches éruptives et les conglomérats issus de ces dernières (roches détritiques), (voir carte n°11). Il est délimité au Nord-Est par l'affleurement hercynien de gneiss et micaschistes du Tanneron, et par des granites dans le secteur Nord de Bagnols-en-Forêt. Au-delà, plus au nord, dès Saint-Paul-en-Forêt, s'étend la Provence calcaire.

Le périmètre d'étude proposé se distingue de celui envisagé en 1994 par la DIREN dans son projet de classement d'ensemble de l'Estérel (voir Chapitre 2 « Statuts de protection »). En effet, ce projet s'inscrivait dans une perspective d'ensemble de classement de toute la Provence cristalline, ce qui justifiait le rattachement à l'Estérel

volcanique des espaces cristallins adjacents du socle hercynien (gneiss du Tanneron ou encore granites, diorites et micaschistes du secteur Sud-Ouest de Saint-Paul-en-Forêt).

Dans le cadre d'une OGS Estérel, il s'agit de s'attacher à l'identité du territoire, à sa singularité, à l'esprit des lieux et à la cohérence paysagère de l'ensemble, autant d'éléments marqués par le volcanisme et la rhyolite rouge. Par conséquent, la première étape de conception du périmètre d'étude a été de délimiter au sein de la Provence cristalline le secteur concerné par le volcanisme (voir carte n°12). Cela explique pourquoi le périmètre présenté ici est différent de celui envisagé en 1994 par la DIREN PACA.

#### L'occupation du sol

Au sein de la zone volcanique, l'espace retenu pour le périmètre d'étude de l'OGS regroupe l'essentiel de l'espace naturel terrestre non ou faiblement urbanisé (voir carte n°10), à l'exception :

- du village des Adrets de l'Estérel, qui est inclus dans la zone de par sa position centrale dans le massif,
- du vieux village de Bagnols-en-Forêt, qui présente un intérêt patrimonial particulier de village provençal perché,
- des espaces du littoral Raphaëlois, situés en site inscrit, du fait des caractéristiques architecturales de cet urbanisme iconique de la côte d'Azur.

#### L'intégration d'espaces d'intérêt en zone marine

Des espaces marins d'intérêt naturaliste, paysager ou faisant l'objet de statuts de protection (carte n°8) et situés hors Site Classé sont inclus dans le périmètre :

- jonction entre plusieurs zones de sites classés,

- inclusion du Cantonnement de pêche du Cap Roux,
- inclusion du nouveau Parc Maritime de Théoule-sur-Mer (attribution du Domaine Public Maritime de l'Estérel au profit du Conservatoire du Littoral en juin 2017),
- définition d'un périmètre complémentaire autour de certaines îles à enjeu (cas de l'île d'Or).

Le périmètre envisagé pour l'OGS est donc clairement distinct de celui de la CFTGE. Il exclut les zones fortement urbanisées de la CFTGE, mais en incluant l'espace marin du Site Classé de l'Estérel Oriental, il dépasse le cadre de la CFTGE et intègre ainsi les enjeux liés à la gestion de l'interface terre-mer, où la fréquentation est particulièrement intense.

#### La volonté des territoires et les limites du Site Classé

Le périmètre d'étude recoupe ensuite le territoire de communes ayant marqué une forte volonté de s'engager dans une démarche d'OGS dès 2017. Elles souhaitent en cela lancer une dynamique qui, à terme, pourrait permettre d'agréger des communes voisines, concernées par l'espace volcanique de l'Estérel (voir carte n°12). Les communes impliquées dans la démarche d'OGS sont adhérentes au SIPME et sont déjà parties prenantes de la CFTGE.

Le périmètre d'étude couvre l'intégralité du Site Classé de l'Estérel Oriental, y compris l'espace limité de communes pour l'instant non adhérentes à la démarche : Mandelieu-la-Napoule, qui ne souhaite pas encore s'intégrer au projet d'OGS, et le Tanneron, qui présente quelques hectares enclavés en limite du Site Classé en bordure d'autoroute.

La commune de Mandelieu-la-Napoule constitue un cas particulier. Une petite portion du Site Classé de l'Estérel

Oriental se trouve sur son territoire ce qui justifie de l'inclure dans le périmètre de la zone d'étude de l'OGS. Cependant, à ce jour, la commune ne désire pas participer à la démarche OGS. Elle n'est pas membre du SIPME, mais elle a en revanche signé la CFTGE dès 2015. La participation de Mandelieu au projet d'OGS Estérel sera donc discutée dans les années à venir. Cependant, le choix de la commune de ne pas intégrer l'OGS dès à présent n'est pas un frein à une appréhension du territoire du massif et de ses enjeux dans leur globalité. En effet, pour Mandelieu, il n'y aura pas nécessairement d'autres actions à conduire que celles qui sont déjà prévues dans la CFTGE. Par exemple, l'étude de fréquentation du massif de l'Estérel concerne également Mandelieu et il en ira de même pour les prochaines études prévues par le SIPME (étude paysagère et schéma d'accueil). Les espaces naturels de Mandelieu seront donc dans tous les cas intégrés à la réflexion d'ensemble conduite à l'échelle du massif. Il faut aussi souligner qu'une partie importante des espaces naturels de Mandelieu appartiennent au Conservatoire du Littoral (voir carte n°9), qui en a délégué la gestion au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (CD 06). Ce dernier investit et gère activement cet espace, où a été constitué un Parc Départemental. Ces deux acteurs seront dans tous les cas des partenaires clés du SIPME, pour mener à bien une action coordonnée dans le cadre d'une démarche d'OGS.

### La cohérence d'ensemble

L'OGS étant une démarche centrée sur la gestion active de Sites Classés, le périmètre d'étude se concentre sur le site de l'Estérel Oriental. Cependant, les diagnostics réalisés dans le cadre de la CFTGE et du projet de SCOT de la CAVEM justifient l'extension du périmètre de l'OGS au-delà des limites de ce site, aussi bien en zone terrestre que marine.

Le périmètre d'étude OGS concerne donc des espaces jouissant d'une identité commune, qui présentent une cohérence géologique, paysagère, écologique et patrimoniale, qui subissent une importante pression urbaine

et de fréquentation, tout en faisant face à des difficultés de gestion comparables.

Enfin, dans un souci de cohérence, à chaque fois que cela a été possible, le périmètre terrestre a été ajusté de manière à correspondre à la réalité topographique. Des vallons ou rivières ont été pris pour limite notamment au nord du périmètre, et bien souvent, cette réalité géographique correspond également à une limite géologique.

### Le caractère évolutif du périmètre d'étude OGS

Le périmètre d'étude de l'OGS est évolutif et pourra ultérieurement être élargi et affiné, dans le cadre de la phase d'élaboration du projet d'OGS proprement dite.

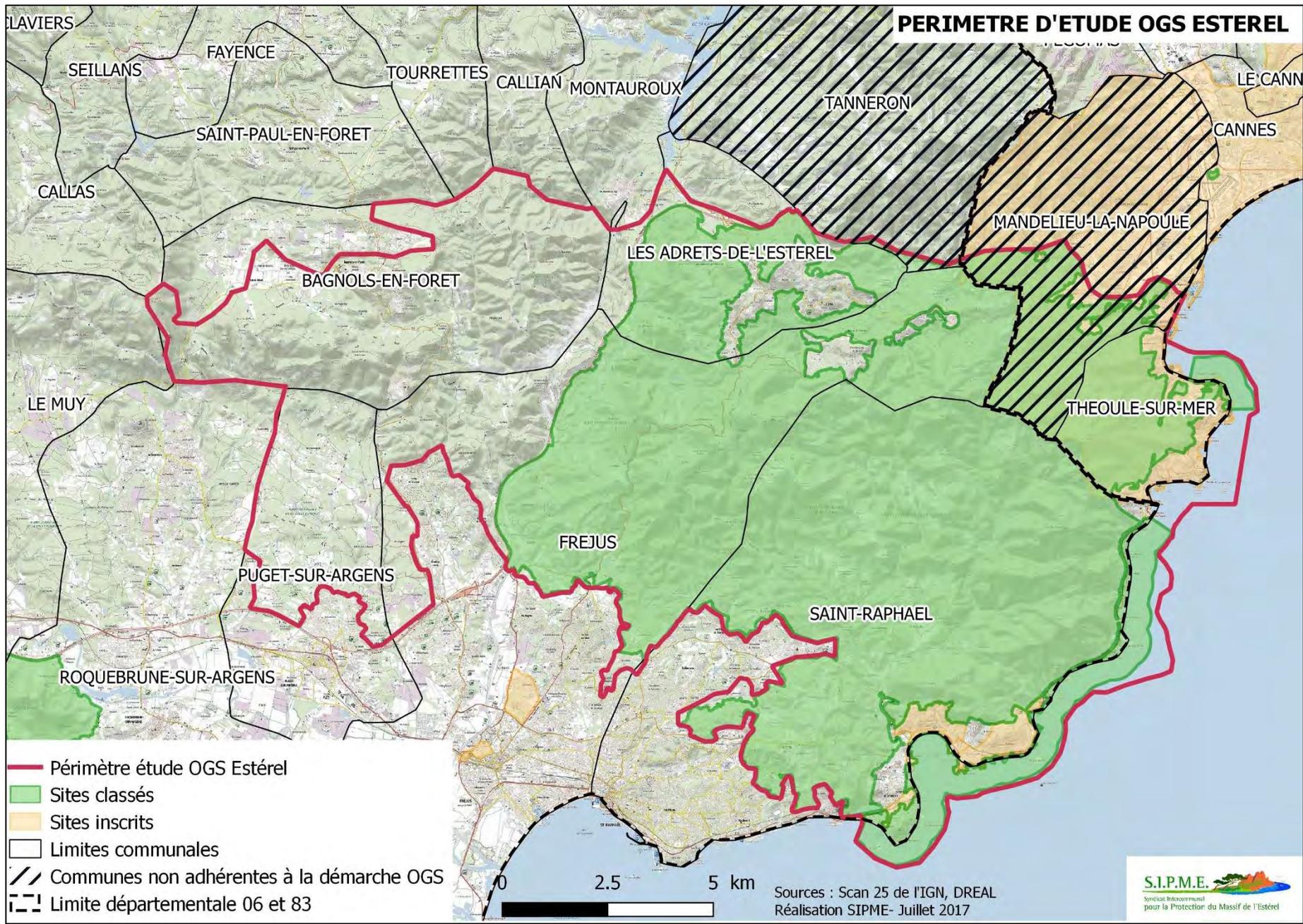
Il convient en outre de souligner que la partie occidentale du massif est inscrite dans la liste nationale des sites à classer et que cet espace est en partie inclus dans le périmètre d'étude proposé. Ainsi, un élargissement du périmètre OGS pourrait être envisagé dans un second temps, en accompagnement d'une éventuelle démarche de protection « Site Classé » pour l'Estérel occidental.

Enfin, il convient de préciser que si une extension du périmètre OGS venait un jour à se produire vers la partie occidentale du massif, un travail de coordination en matière de planification et d'aménagement aura déjà eu lieu entre cet espace et le périmètre OGS proposé aujourd'hui. En effet, en 2017 et 2018, l'ONF (par ailleurs auteur de la CFTGE) réalise une étude paysagère et un schéma d'accueil sur la partie occidentale de l'Estérel géologique (communes de Roquebrune-sur-Argens, le Muy, la Motte et Callas). En 2018-2019, le SIPME, va piloter la réalisation d'un Plan Paysage et d'un Schéma d'accueil du public sur le périmètre limitrophe de la CFTGE. Une coordination avec l'ONF, dans un souci de cohérence territoriale optimale, a ainsi déjà été engagée, avec la mutualisation des groupes de travail « sport de nature » pilotés par le SIPME en préparation des études précitées de 2018-2019.

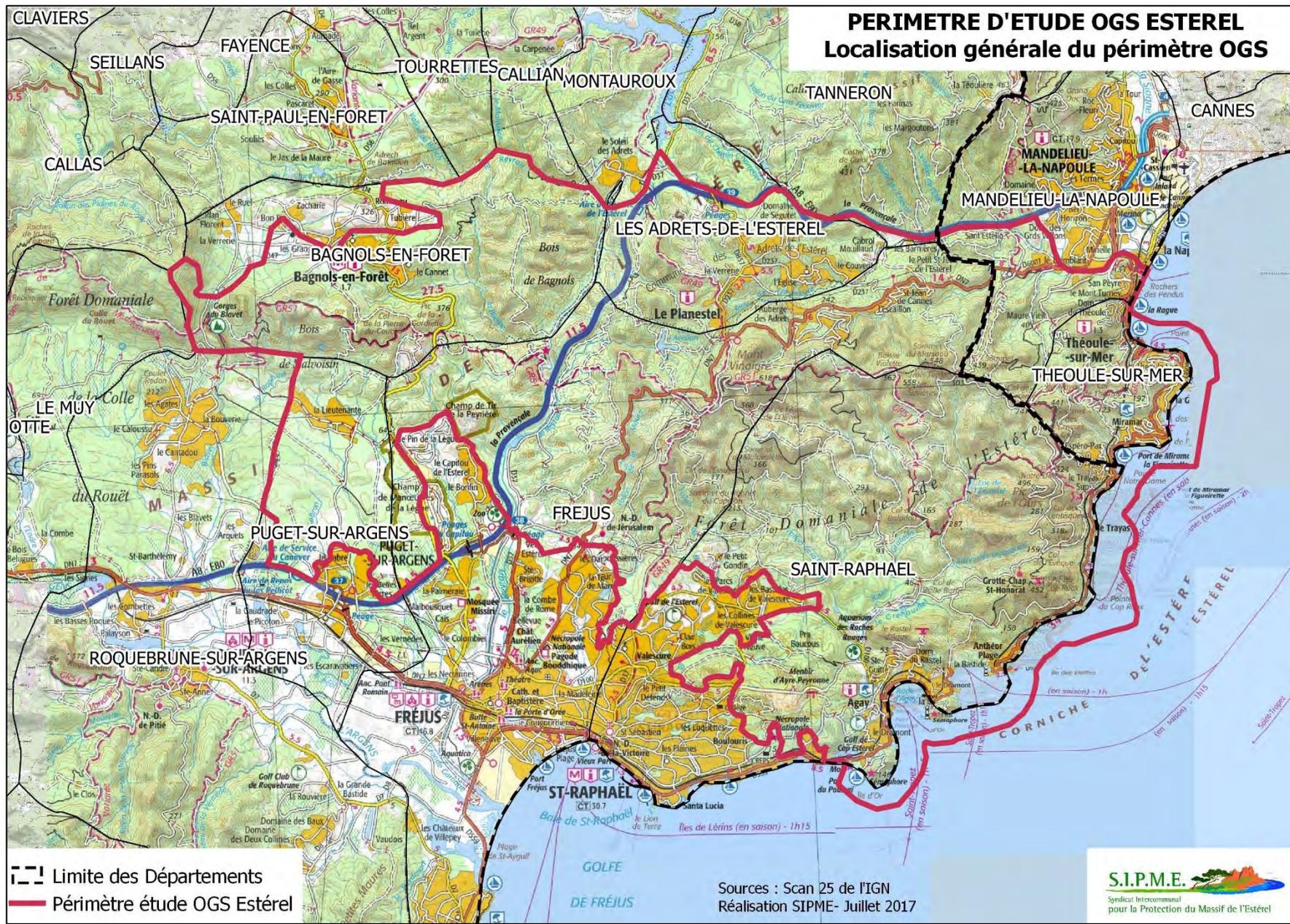
A ce stade, le périmètre OGS concerne donc l'essentiel des espaces non urbanisés du massif volcanique de l'Estérel, comme le mettent en évidence les cartes n°10 (occupation du sol) et 12 (localisation de l'espace volcanique de l'Estérel au sein de la Provence cristalline). Avec ses 22 190 ha, il regroupe l'essentiel des espaces naturels bien conservés du territoire, les paysages les plus spectaculaires, des habitats riches et diversifiés souvent objet d'un statut de protection (voir carte n°8).

Périmètre d'étude de l'OGS Estérel : récapitulatif	
Périmètre	Superficie (ha)
CFTGE de 2015 (territoire des 7 communes signataires)	<b>33 187 ha</b> (uniquement terrestre)
<b>Site Classé du massif de l'Estérel Oriental</b>	Source DIREN PACA 2008 * : Espace terrestre : 13 600 ha Espace marin : 700 ha Total : 14 300 ha  Source DREAL PACA (données SIG du 26/10/2010) : Espace terrestre : 13 958 ha Espace marin : 879,83 ha  <b>TOTAL : 14 838,43 ha</b>
<b>Périmètre d'étude de l'OGS Estérel (carte n°4)</b>	Espace terrestre : 22 190 ha  Espace marin : 1 472 ha  <b>TOTAL : 23 662 ha</b>

\*Catalogue départemental des sites classés Alpes-Maritimes et Var.



Carte n°4 : Périmètre d'étude de l'OGS Estérel



Carte n° 5 : Localisation générale du périmètre d'étude de l'OGS Estérel

## II. STATUTS DE PROTECTION

Un nombre important de statuts de protection a été inventorié sur le territoire de l'Estérel. L'essentiel de ces espaces protégés est repris dans le périmètre d'OGS envisagé.

### Classements et inscriptions au titre de la loi du 2 mai 1930

En 1991, le Ministère de l'environnement annonçait le projet de classement des Maures et de l'Estérel, ces massifs cristallins se distinguant du reste de la Provence calcaire. Mais étant donné l'ampleur des massifs il fut décidé de procéder par phases successives en privilégiant d'abord le massif de l'Estérel, lui-même divisé en deux unités : Estérel 1 ou oriental et Estérel 2 ou occidental (de la Colle du Rouet au Tanneron compris, voir carte n°6), ces deux unités étant artificiellement séparées par l'autoroute A8. Au final, seul le classement de l'Estérel 1 a pu aboutir, en 1996.

Le territoire du projet d'OGS est ainsi concerné par le Site Classé « Le massif de l'Estérel oriental (1996) », couvrant 14.300 ha dont 700 ha correspondent au Domaine Public Maritime. Le DPM est classé sur une distance de 500m en direction du large, au droit des parties terrestres définies sur Théoule-sur-Mer et Saint-Raphaël. Concernant le milieu naturel, trois sites sont inscrits sur la zone d'étude : le « Rastel d'Agay » ; la « Rade d'Agay et Cap du Dramont » ; la « Bande côtière de Nice à Théoule ».

Diverses motivations ont poussé au classement de l'Estérel Oriental (Source : DIREN PACA, catalogue départemental des sites classés, Alpes-Maritimes et Var, consulté en ligne 20/12/2016) :

« Des rochers de rhyolithe rouge, une végétation spécifique de chêne-liège, une faible présence humaine ; le massif de l'Estérel (et celui des Maures tout proche) contraste fortement avec la Provence environnante des calcaires blancs et des garrigues. Ces singuliers sommets arrondis, la

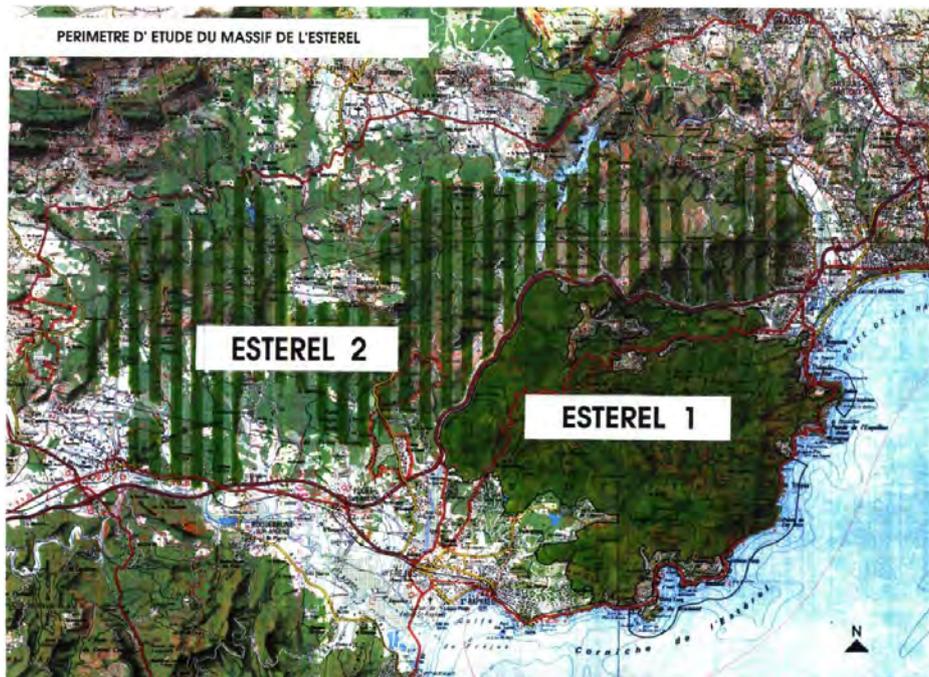
*silhouette particulière du Cap Roux, en font un ensemble parfaitement reconnaissable depuis toute la façade maritime du département. Sauvage, gravement endommagé par les incendies des années 1960-70, l'Estérel est grignoté sur ses franges par l'urbanisation des agglomérations de Cannes et de Fréjus, le littoral alpes-maritimes étant totalement bâti. Historiquement quasiment vide, l'intérieur du massif est desservi par l'autoroute A8, favorisant la transformation des hameaux des Adrets de l'Estérel en un vaste ensemble d'habitat et résidentiel de type pavillonnaire d'une population travaillant autour de Cannes. "Les quelques 14.300 ha proposés au classement constituent la première phase d'un projet initié en 1991 et se fixant pour objectif la protection, au titre de la loi de 1930, de l'ensemble de ce massif d'origine volcanique, sur les départements du Var et des Alpes-Maritimes, de la commune des Arcs à l'Ouest jusqu'à Mandelieu-La-Napoule à l'Est.(...) Il se développe au Sud de l'autoroute A8 jusqu'à la mer, sur quatre communes du Var, (Les Adrets-de-l'Estérel, Fréjus, Saint-Raphaël, Tanneron), et deux communes des Alpes Maritimes (Théoule et Mandelieu). L'étude de délimitation conduite par la DIREN tient compte des nombreux critères qui ont plaidé pour cette protection : biologiques, archéologiques, historiques et culturels, géologiques, paysagers. Parmi ces critères, (...) l'intérêt géologique et paysager, plus que tout autre, donne sa cohérence à ce site à la fois par les couleurs dominantes de la roche et par les perceptions que ménage le relief, du Massif des Maures aux hauteurs de Nice. (...) Un dernier critère est sous-jacent à ce projet et relatif à l'urgence de la préservation d'espaces ayant encore échappé à l'urbanisation". (Extrait du rapport à la CSS, séance du 17 novembre 1994) ».*

Le massif de l'Estérel oriental fait aujourd'hui partie des sites classés les plus étendus de la région PACA, il compte parmi les espaces emblématiques de la région, très fréquentés du public et à fort enjeu touristique.

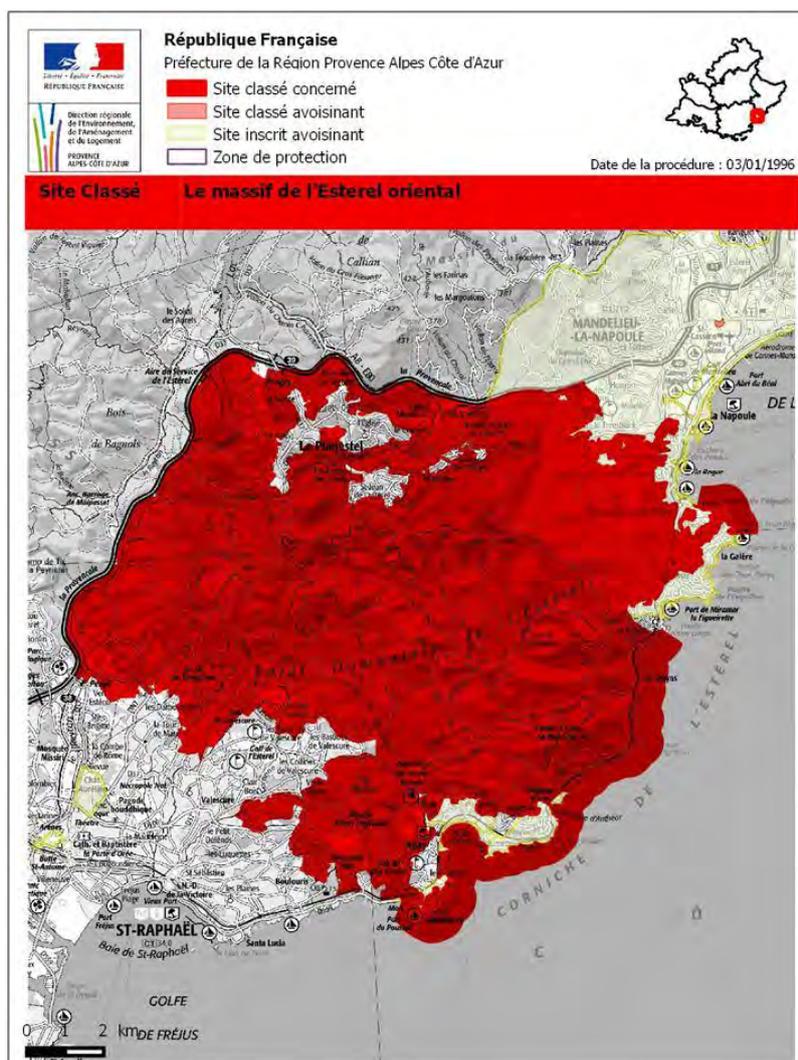
### Autres statuts de protection

Divers statuts de protection s'appliquent au territoire (voir carte n°8). Citons à ce titre les éléments suivants :

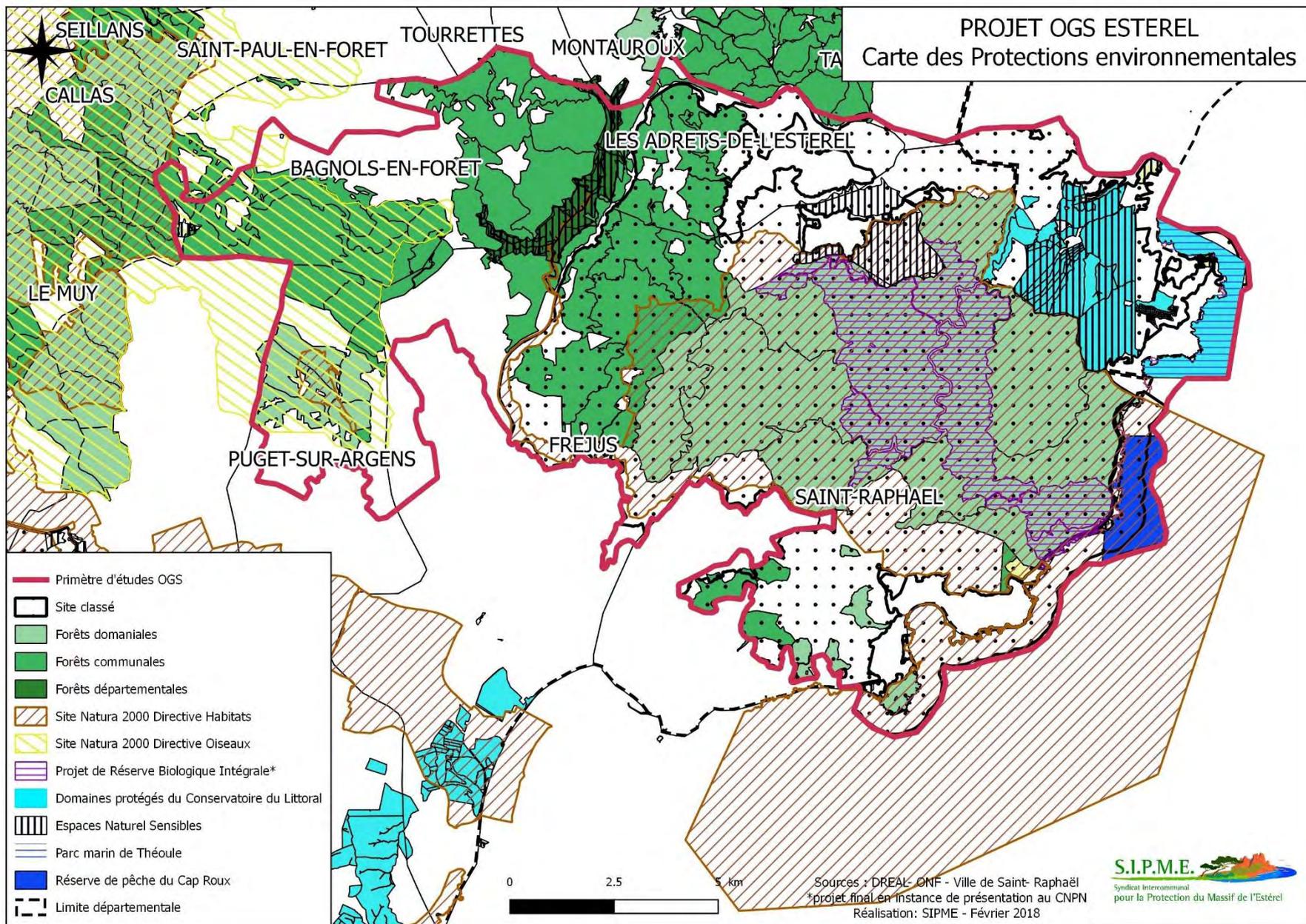
- L'application de la Loi Littoral, qui concerne les communes de Fréjus, Saint-Raphaël et Théoule-sur-Mer.
- La présence d'espaces boisés classés (EBC).
- L'application du régime forestier : la quasi-totalité des forêts publiques du territoire (excepté les espaces naturels sensibles (ENS) Saint-Jean de l'Estérel, Pointe de l'Observatoire et Dramont, ainsi que la propriété du Conservatoire du Littoral sur Théoule) relève du régime forestier. Ce régime est d'abord un ensemble de garanties permettant de préserver la forêt sur le long terme : il constitue un véritable statut de protection du patrimoine forestier contre les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations et les abus de jouissance.
- La présence de réserves biologiques de l'ONF : trois petites réserves biologiques, existant depuis 1982, représentaient une superficie de 383 ha en forêt domaniale de l'Estérel. Le projet est ici de les fondre dans une seule et même grande réserve biologique intégrale, d'une surface totale de 2055 ha. Ce projet est en phase de finalisation.
- Le périmètre de l'OGS est concerné par 3 sites Natura 2000, 2 relevant de la directive Habitats et 1 relevant de la directive Oiseaux. Le plus important en terme de superficie est le site « Estérel » : 15.121 ha dont 48% en mer.
- Le territoire dispose de plusieurs noyaux de population de Tortue d'Hermann de sensibilité notables et modérés.
- Le Conservatoire du Littoral possède une propriété dans le massif, le site « Estérel » à cheval sur Mandelieu et Théoule (voir carte n°9)
- La présence de sites inscrits en zone littorale.
- Enfin, plusieurs espaces ont été acquis au titre de la politique d'acquisition d'ENS, mise en œuvre par les départements du Var et des Alpes-Maritimes.



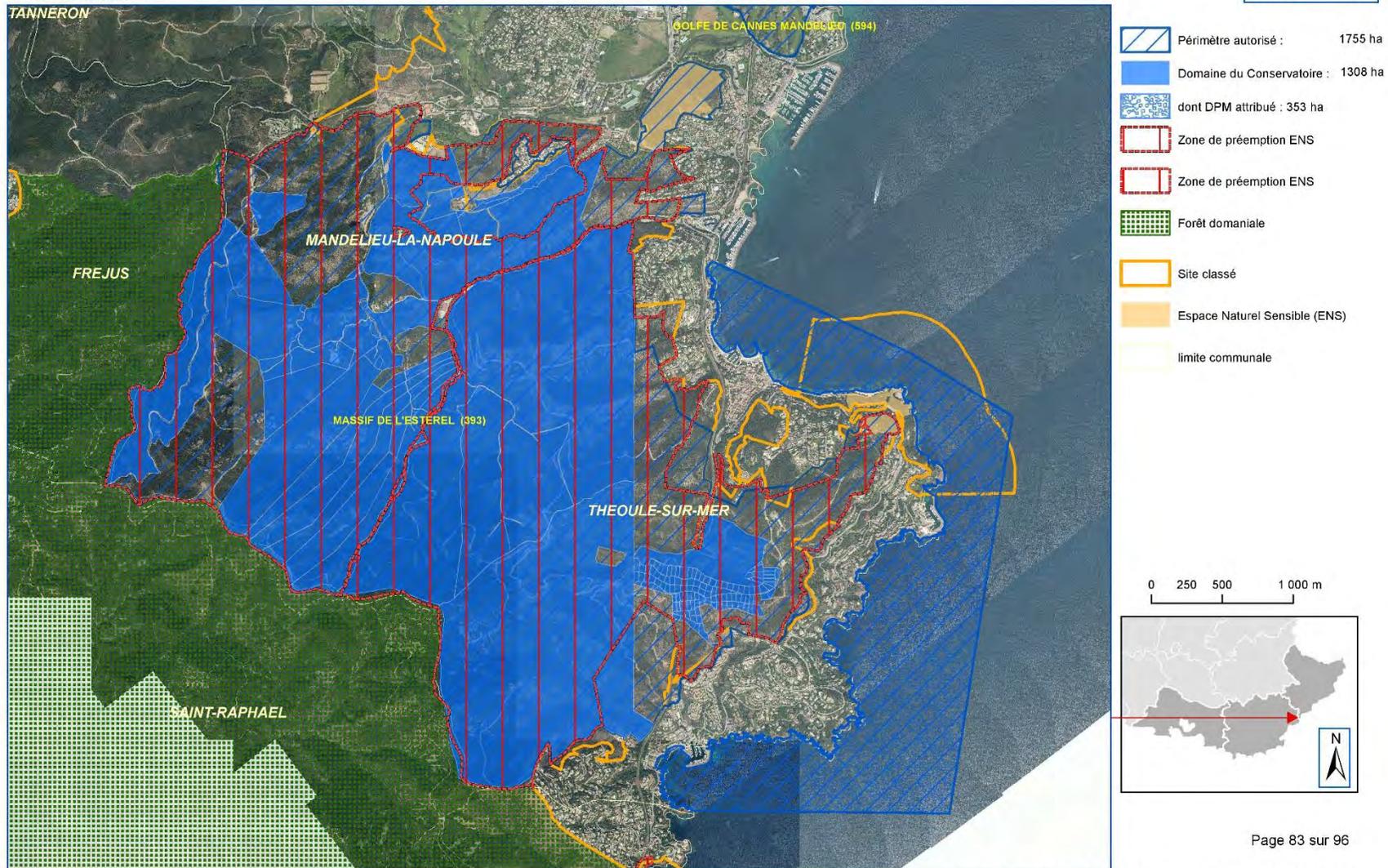
Carte n° 6 : Périmètre d'étude de l'ensemble du massif.  
Source : DIREN PACA. Proposition de classement du massif de l'Estérel, mars 1994.



Carte n°7 : Site Classé massif de l'Estérel Oriental. Source : DREAL PACA, 2015



**Carte n°8 : Principales protections environnementales du périmètre d'étude de l'OGS. SIPME 2017.**



Page 83 sur 96

Sources : IGN BDortho13(2014), BDortho83(2014), BDortho06(02014-2015)  
Conservatoire du littoral (Juin 2017)  
DREAL (2015-2017)  
CD13, CD83, CD06 (2014), ONF (2015)

Carte n°9 : Propriétés et zones d'intervention du Conservatoire du Littoral dans l'Estérel. Source : Conservatoire du Littoral, 2017.

### III. DES PAYSAGES VARIÉS MARQUÉS PAR LA GÉOLOGIE

#### Présentation du massif de l'Estérel

Le massif de l'Estérel englobe deux entités principales : le massif côtier proprement dit, culminant au Mont Vinaigre à 618 m d'altitude et le plateau de Bagnols-en-Forêt, culminant à 561 m. Ces deux entités sont séparées par la vallée du Reyran.

Au sud-ouest du massif de l'Estérel s'étend la vaste plaine alluviale de l'Argens (selon un axe NO-SE), dans laquelle se sont installés les grands pôles urbains locaux : Fréjus et Saint-Raphaël, ainsi que le village de Puget-sur-Argens.

Au nord, se trouve le lac de Saint-Cassien. Au Nord-Est, l'Estérel est séparé du massif du Tanneron par les vallées de l'Argentière et de la Siagne, siège de la ville côtière de Mandelieu-la-Napoule.

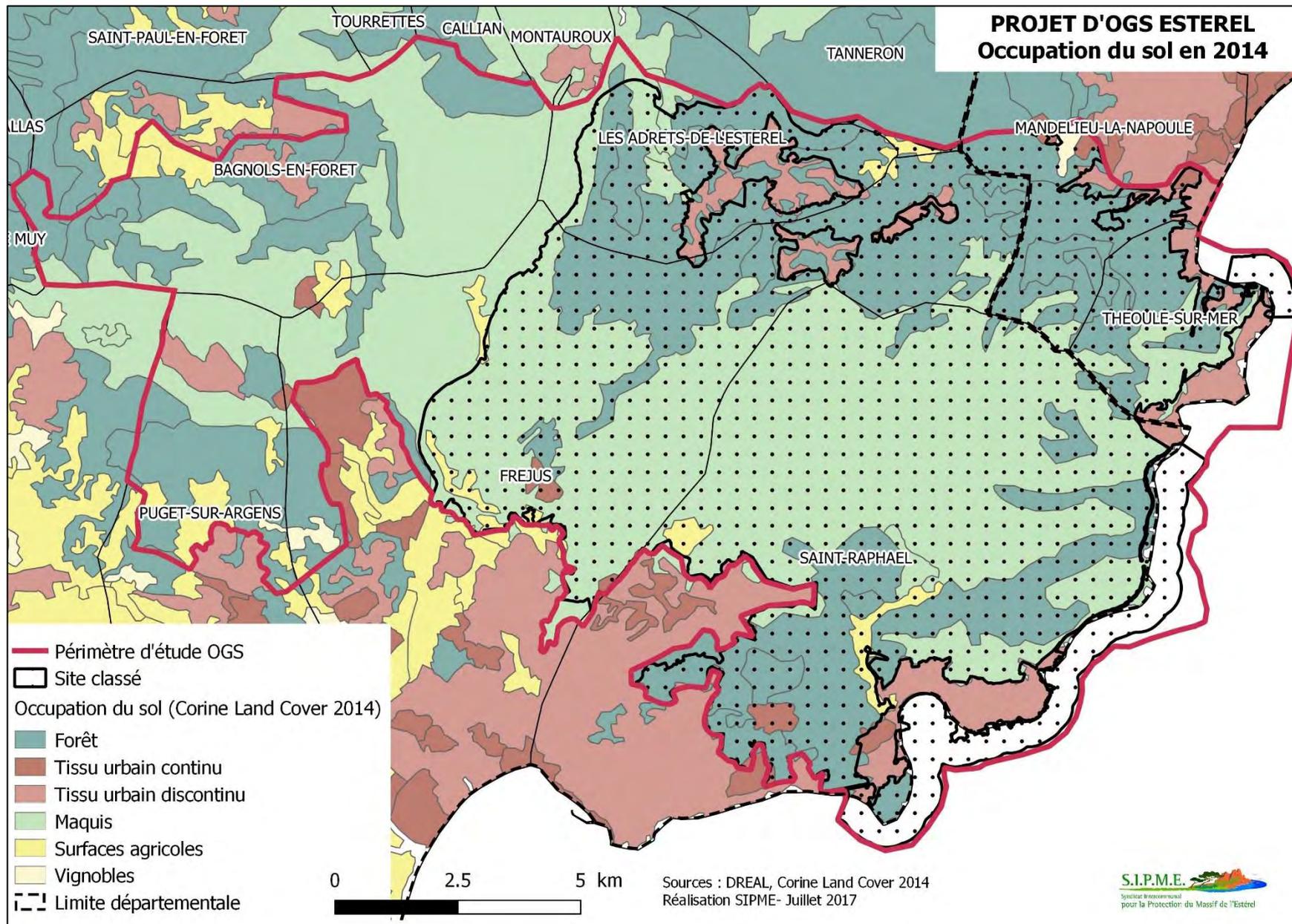
A l'ouest, le massif de la Colle du Rouet s'inscrit dans la continuité de ce territoire volcanique, au-delà des gorges du Blavet, jusqu'aux Gorges de Pennafort.

Enfin, le massif de l'Estérel présente à l'Est une façade maritime remarquable, ouverte sur la mer Méditerranée.

Le territoire est caractérisé par une importante couverture forestière, principalement composée de forêts et de maquis. Les espaces urbains de la zone sont essentiellement localisés dans la plaine de l'Argens et en façade maritime (exceptés les villages de Bagnols-en-Forêt et des Adrets-de-l'Estérel). Quant aux territoires agricoles, ils se concentrent essentiellement dans la plaine de l'Argens.

*« Nous sommes là dans un site admirable... C'est beau comme dans un rêve... Tout cela est d'un pittoresque, d'un déchiré, d'un doux, d'un brusque, d'un suave, d'un vaste, d'un contrasté... Dans ce pays de lumière étincelante... la mer avec son azur foncé ou brillant tue la terre et le ciel .... »*

**Georges SAND à Tamaris**



Carte n°10 : Occupation du sol dans l'Estérel

## La géologie de l'Estérel : élément déterminant du paysage

Le massif de l'Estérel est issu d'un volcanisme de rift datant du Permien (-250 à -280 millions d'années). La phase volcanique de l'Estérel a donc duré environ 30 millions d'années et a été majoritairement de type acide mais des émissions de basalte (refroidissement rapide de magma basique) ont eu lieu par exemple à l'Avellan ou à Agay. Dans la mesure où le basalte représente environ 90 % des roches volcaniques terrestres, le massif de l'Estérel, avec sa forte concentration de rhyolite rouge, fait figure d'exception.

La rhyolite est en effet une roche magmatique riche en quartz et en feldspath, issue d'une lave « acide », ayant connu un refroidissement rapide (contact avec l'air de la surface), par opposition aux roches plutoniques à refroidissement très lent. Au début de la création du rift, la chaleur du magma du manteau a fait fondre la croûte continentale (acide) et il en a résulté un volcanisme explosif acide, responsable de la production de divers types de rhyolites plus ou moins visqueuses, qui correspondent à des phases de dégazages allant en s'affaiblissant (production de rhyolite ignimbritique, puis de rhyolite flammée et enfin de rhyolite fluidale). Une fois le rift bien formé (vallée de l'Argens), la croûte continentale se trouva amincie et le magma basique issu du manteau rencontra moins de matériaux acides. La fin de l'activité volcanique de l'Estérel a ainsi pu donner naissance à des épisodes de volcanisme plus ou moins basiques (trachytes, hawaïites, etc.)

La rhyolite, roche très dure, formée par de nombreux cristaux liés par un verre volcanique, a été exploitée de l'époque gallo-romaine jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle pour les meules de moulins.

Entre Agay et le Dramont, on rencontre également des intrusions d'Estérellite, un porphyre bleu unique au monde.



*Estérellite au Cap Dramont. © SIPME*

Du grès roux, près de la mer, se mêle à la rhyolite rouge qui forme de grand éboulis non stabilisés : les « glariers ».

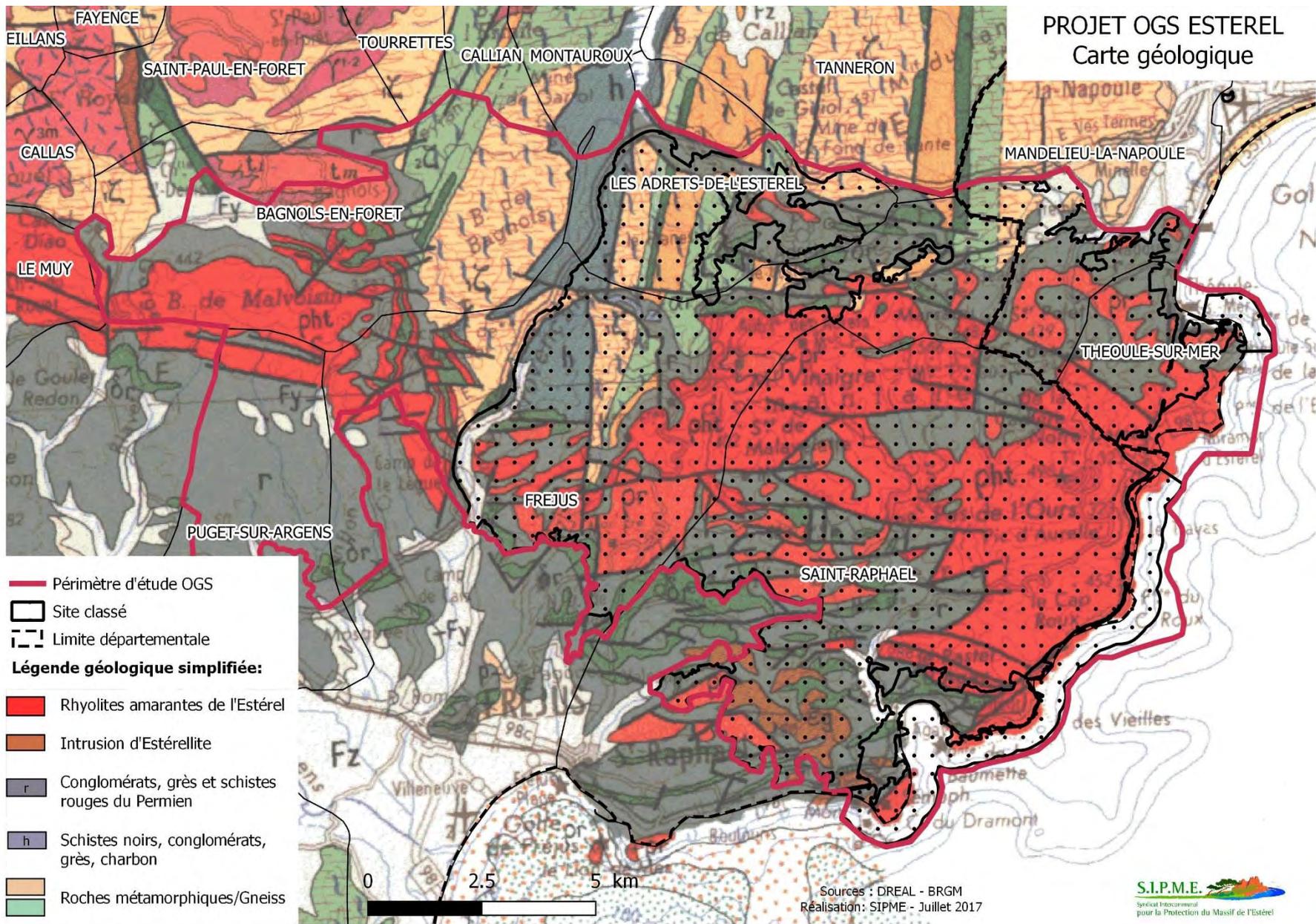
Les calanques rouges de Piana en Corse, connues pour être sublimes, sont un bout d'Estérel détaché du continent. Pour qui a vu Piana, la similitude est frappante.

La diversité et l'exceptionnalité des roches observables dans l'Estérel en font donc un site particulièrement intéressant d'un point de vue géologique.



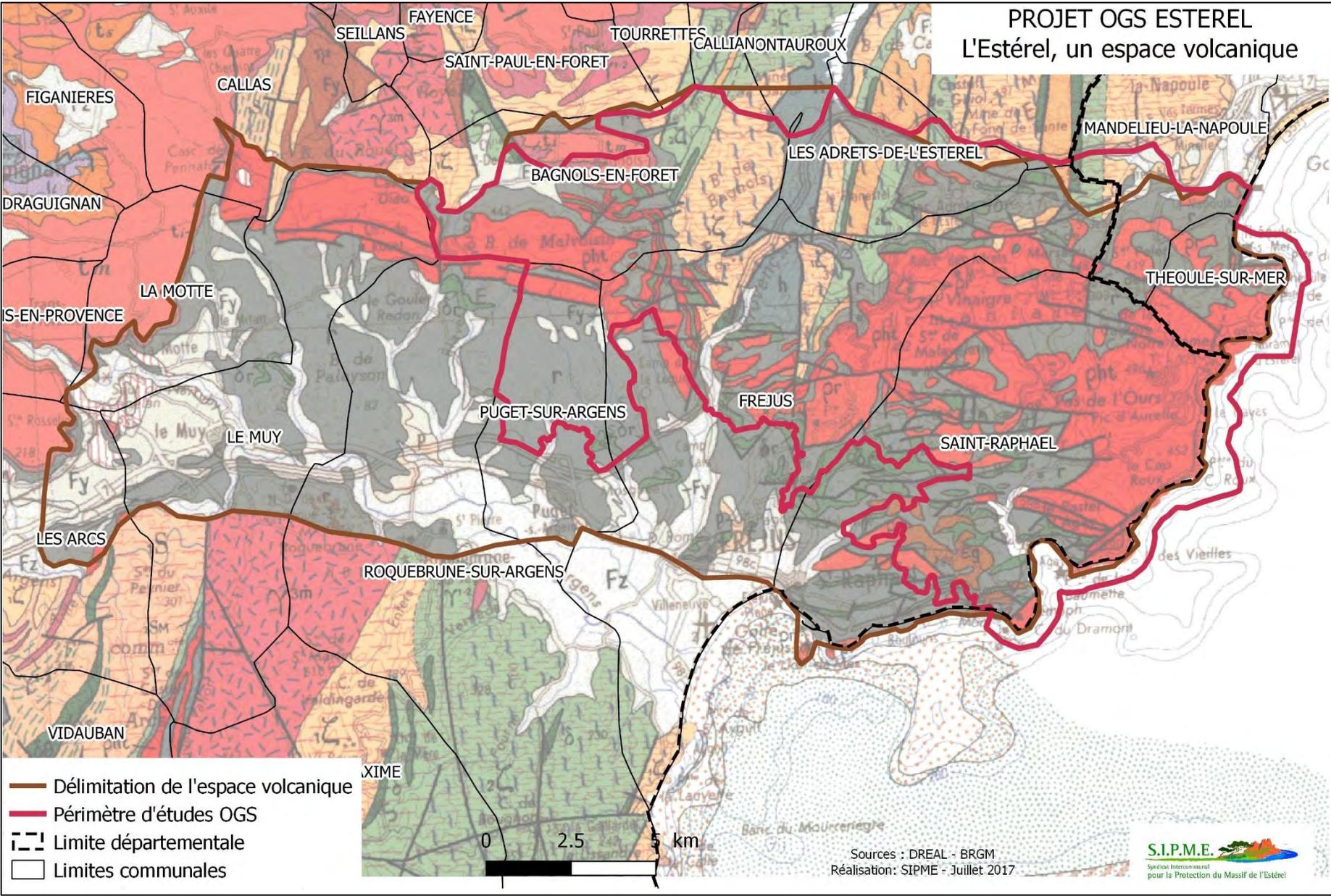
*Vue sur l'Île d'Or, et le rivage de rhyolite rouge, depuis le Cap Dramont.  
© SIPME*

« Dans l'Estérel, la variété de couleur de ces belles roches est infinie : violet, bleu, vert, jaune, rouge, gris, bien que le rouge domine » **Pierre Foncin**



Carte n°11 : Carte simplifiée de la géologie du massif de l'Estérel

**PROJET OGS ESTEREL**  
**L'Estérel, un espace volcanique**



**Carte n°12 : Localisation de l'espace volcanique de l'Estérel au sein des espaces cristallins et calcaires de Provence**

## Des paysages terrestres et marins d'une grande diversité

Le territoire de l'Estérel, dans sa définition la plus large, possède une identité forte qui s'ancre sur des éléments fondamentaux propres au territoire :

- **Les reliefs volcaniques emblématiques**, avec leurs sommets aux formes spécifiques, constituent des repères visuels dans le paysage et marquent avec force l'identité du territoire (le Cap Roux, le Pic de l'Ours, le Mont Vinaigre, etc.). Les multiples variations d'altitude offrent des points de vue remarquables sur l'ensemble du massif et sur les entités paysagères avoisinantes (vallée de l'Argens, massif du Tanneron et des Maures, Alpes) ainsi qu'un véritable balcon sur la mer.
- **L'alliance mer/montagne**, quand les sommets altiers du massif plongent dans la méditerranée et se déchirent, formant une côte mouvementée, faite de caps et de cirques.
- **Le contraste de couleur**, où se côtoient le rouge éclatant des roches, le vert sombre de la forêt méditerranéenne sempervirente, le bleu profond de la mer méditerranée et le bleu azur du ciel.
- **La présence de lacs, gorges et vallons** et leur eau douce, si rare et précieuse en contexte méditerranéen, fait office de trésor caché. La découvrir, au gré d'une fontaine, d'un ruisseau en eau, d'une retenue, est toujours source d'émotion. Elle crée des paysages tout à fait particuliers de vallons encaissés, de gorges acérées, de lagunes ou de lacs au sein même du massif. Les gorges du Blavet, le vallon du Malinfret, le lac de l'Avellan en sont quelques exemples.

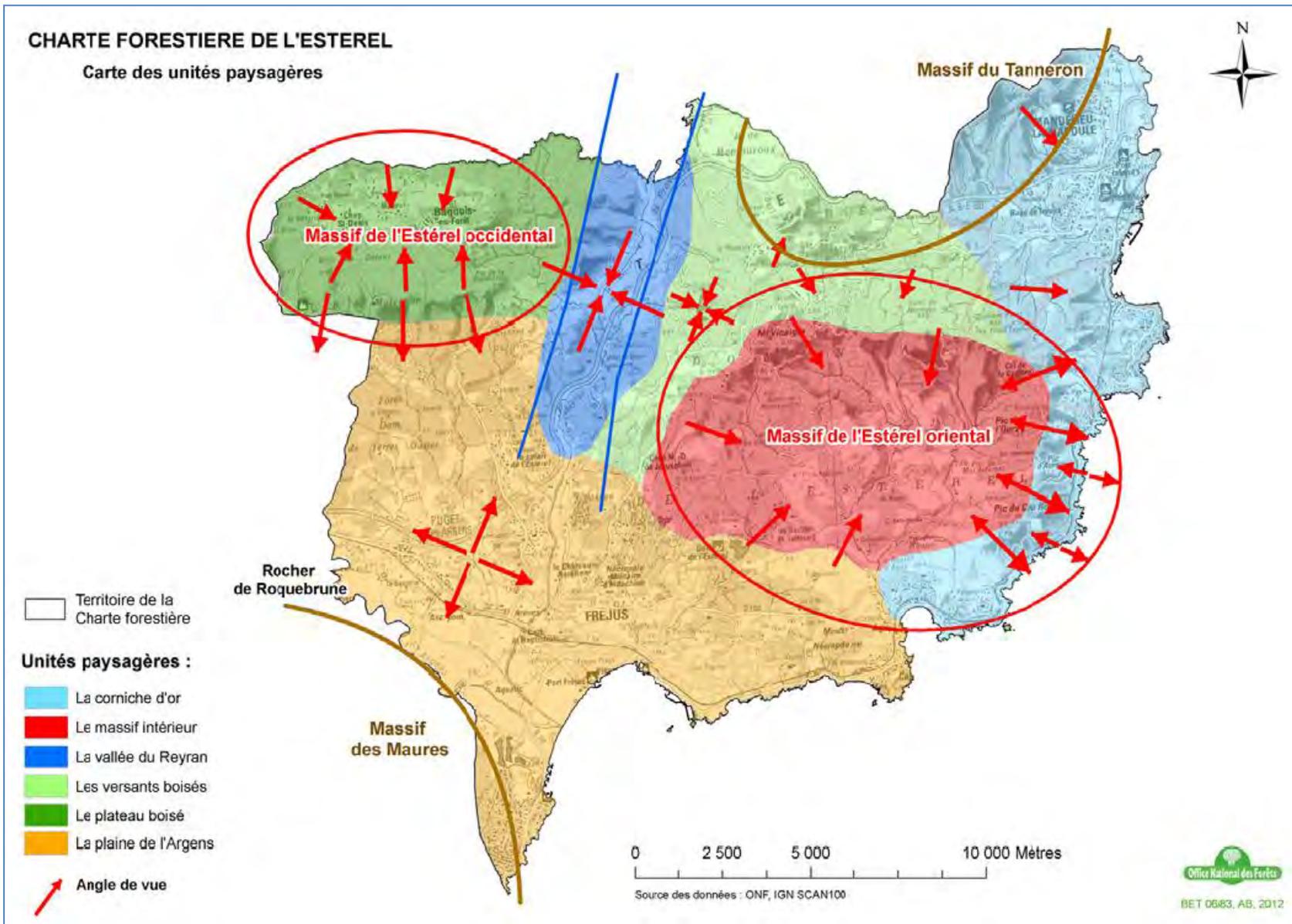
Sur une échelle graduée de 1 à 5, du banal à l'exceptionnel, 90% des personnes interrogées dans le cadre du diagnostic de la CFTGE considèrent que les paysages de l'Estérel sont soit dans la 4<sup>ème</sup> soit dans la 5<sup>ème</sup> plus haute catégorie.

La diversité des micropaysages qui composent l'Estérel et leur proximité géographique constituent une vraie richesse pour le territoire. Ces micropaysages sont un atout majeur pour le développement touristique local. Aussi, il est nécessaire de conserver les ambiances et « impressions » qui en émanent. Cinq unités paysagères principales ont été identifiées sur le territoire dans le diagnostic de la CFTGE, même si l'analyse paysagère mérite encore d'être affinée. Chacune de ces unités est une ressource paysagère à part entière.

L'Atlas des paysages du Var (Fiche n°10 : L'Estérel. 2007) fait également état de la richesse paysagère de l'Estérel (en ligne : <http://www.donnees.paca.developpement-durable.gouv.fr/docHTML/atlas83/Atlas83.html>).



*Le Cap Dramont et au loin le massif des Maures © Andromède*



Carte 13 : Unités paysagères. Source : CFTGE. SIPME. 2014

# UN BALCON SUR LA MER



## La Corniche d'Or : un balcon sur la mer emblématique

Des versants Sud-Est du massif, le visiteur domine le littoral et sa côte découpée, ses îlots rocheux (Ile d'Or, Ile des Vieilles) et côtoie les géants de pierre formés par les pics acérés de rhyolite rouge. C'est dans cette zone du massif que le contraste des couleurs est le plus saisissant. Le site offre un vaste panorama, qui s'étend de la baie de Cannes et les Iles de Lérins (à l'Est) au massif des Maures (à l'Ouest).

La piste forestière et les sentiers du Cap Roux et du Pic de l'Ours sont des points incontournables de la découverte du massif. L'exceptionnelle beauté de la Corniche d'Or en fait un des sites les plus fréquentés du périmètre envisagé pour l'OGS. L'entrée dans la forêt domaniale et dans le Site Classé est particulièrement spectaculaire, puisque la dense urbanisation côtière laisse sans transition la place à une nature brute préservée. Il s'agit du seul linéaire côtier de la Côte d'Azur encore préservé de l'urbanisation.

Le long du chemin de fer et de la route de la corniche, éléments structurant de l'interface terre-mer, sont disséminés divers accès aux rochers plongeant dans la mer, aux criques et aux paysages marins préservés par divers statuts de protection (Site Classé, Natura 2000 ou encore cantonnement de pêche du Cap Roux).

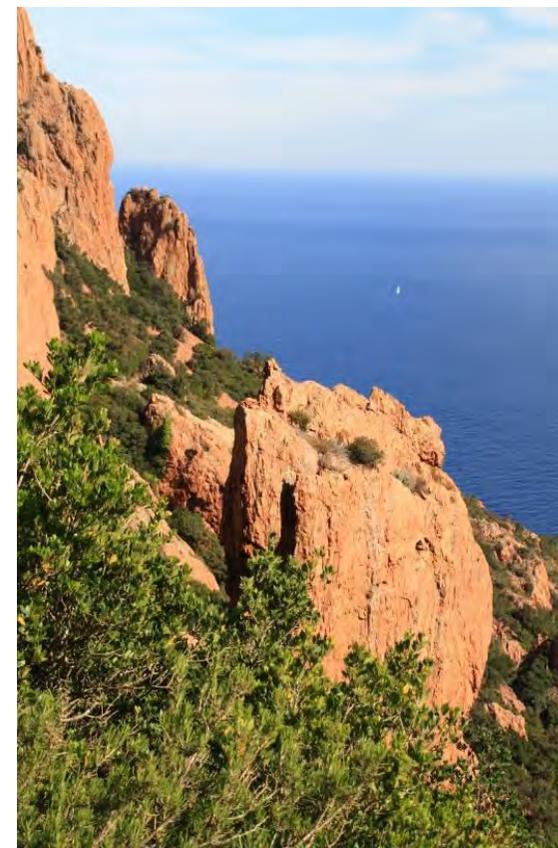
Le Cap Dramont, au Sud de l'unité paysagère, où domine le sémaphore du Dramont, est un espace très fréquenté des visiteurs et l'un des principaux sites d'escalade du massif, face à la mer. La plage du Débarquement qui le borde a été un lieu important de l'histoire locale, car une partie du Débarquement de Provence y a eu lieu (Opération Anvil Dragoon, 15 août 1944). Cette plage a également été modelée par l'extraction de l'Estérelite, dont les galets sont les vestiges des pavés tombés des bateaux lors de

l'exportation maritime. Face à la plage du Dramont, l'on peut admirer l'île d'Or. Cet îlot rocheux (île privée), est surmonté d'une tour à l'allure médiévale dont on dit qu'elle aurait inspiré Hergé pour l'album de Tintin "L'Île Noire" et a servi de décor pour une scène du film "Le Corniaud". La richesse de son paysage et de ses fonds marins constitue un endroit très recherché par les plaisanciers, les plongeurs et les pêcheurs.

A noter également le long de la RD559 (la route de la corniche), la présence d'un remarquable patrimoine architectural bâti en pierre locale (le viaduc sur lequel passe la ligne de chemin de fer), d'un patrimoine militaire (les casemates de la Pointe de l'Observatoire et le Sémaphore du Dramont), mais aussi la plaque du Touring Club gravée dans le porphyre rouge, à la mémoire du créateur de la route de la corniche en 1901. Le long de cette route emblématique où divers films ont été tournés (voir annexe n°2) règne une ambiance « Côte d'Azur », dès que l'on sort de la forêt domaniale, avec de belles villas et leurs palmiers en bordure de route.



L'île d'Or. © SIPME



Depuis un sentier de la Corniche d'Or. © SIPME



*Calanque de Maupas (photo du haut). © Estérel-Côte-d'Azur.*

*Baie d'Agay (photo du bas). © ONF*



*La route de la corniche et le chemin de fer : éléments structurants du littoral. © SIPME*

*Coucher de soleil sur l'Île d'Or (photo du bas). © Office Tourisme de Saint-Raphaël.*



# LE MASSIF INTERIEUR et ses espaces forestiers



## Le massif intérieur de l'Estérel Oriental : havre de nature et panorama d'exception

Cette unité paysagère est délimitée par un alignement de sommets disposés en couronne (d'Ouest en Est : l'Aigre, le Mont Vinaigre, les Suvrières, les Grues, le Pic de l'Ours, le Pic du Cap Roux, le Rastel d'Agay). L'on peut admirer de vastes panoramas depuis ces sommets, qui culminent entre 454 m (Pic du Cap Roux) et 614 m (Mont Vinaigre).

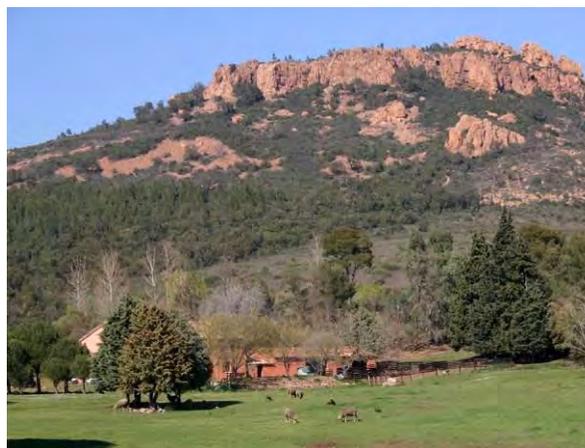
Le cœur du massif est constitué d'une succession de vallons encaissés, de crêtes et de plateaux d'altitude moyenne (200 à 300 m) créant un relief intérieur chaotique. La végétation généralement basse et peu dense laisse une grande part au minéral. Seuls les vallons encaissés et ponctuellement, les versants d'ubac, montrent une végétation plus fournie.

L'impression d'ensemble est celle d'un site aride où l'eau est une ressource rare. Les petites sources aménagées qui ponctuent les randonnées, apparaissent comme de petits havres de fraîcheur précieux et fragiles. Les barrières rocheuses bordant l'unité paysagère s'érigent en de véritables remparts contre les bruits des cités urbaines pourtant toutes proches. En cela, le site est un havre de calme pour les citoyens. C'est un espace fréquenté par les randonneurs, les traileurs et les cyclistes. Il se découvre par la route forestière allant de Gratadis au Col Notre-Dame et par les multiples pistes et sentiers sillonnant le massif.

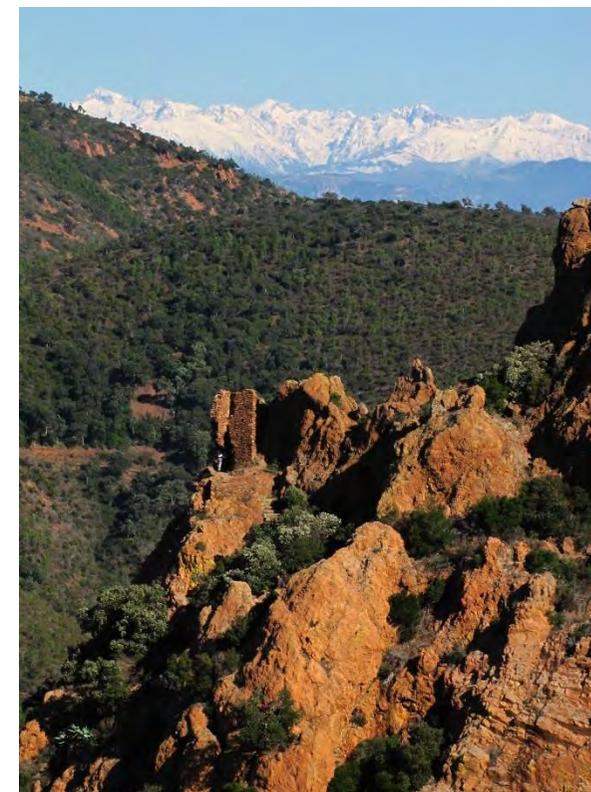
L'espace est également ponctué par des éléments traduisant l'histoire forestière du massif : les maisons forestières, les gués, les bornes, les murets, la grotte de Saint Honorat (fondateur de l'Abbaye de Lérins). Réalisés en pierres locales (excepté les bornes), ils sont un repère familier pour le visiteur et contribuent à l'esprit du site.



*Panorama intérieur depuis le Pic du Cap Roux. © ONF*



*Ambiance pastorale à la maison forestière de Roussivau.  
© ONF*



*Panorama sur les Alpes enneigées. © 3m travel*

*« L'un des plus beaux panoramas de tout le massif est celui qu'on embrasse du haut de la tour du mont Vinaigre. Le contraste est saisissant entre le vert somptueux des forêts, la flamme des porphyres, l'azur de la mer et du ciel et, d'un côté, le noir profil des Maures, tandis que de l'autre la ligne argentée des Alpes étincelle à l'extrême horizon ». Pierre Foncin.*



*Vue panoramique depuis le Mont Vinaigre, point culminant du massif. A gauche, le Golfe de Cannes, à droite les Maures et au loin, le Golfe de Saint-Tropez. © SIPME*



*Le maquis. © Dabas Charlie*



*Le massif intérieur. © Estérel-Côte-d'Azur*

## La vallée humide du Reyran

La vallée du Reyran s'impose comme une coupure topographique séparant le massif de l'Estérel en deux : l'Estérel occidental et l'Estérel oriental. L'autoroute « la provençale » emprunte la vallée et accentue encore cette discontinuité. Au fond de la vallée, le tracé du Reyran est souligné par la ripisylve de peupliers, saules et aulnes qui s'étend en un long ruban argenté, enrichissant ponctuellement la palette de couleurs locales. Il s'agit d'un important corridor écologique.

Ce cours d'eau, au régime torrentiel, était autrefois contenu par le barrage de Malpasset qui se rompit en 1959. Aujourd'hui, les vestiges du barrage sont un lieu de mémoire pour les locaux.

L'ancien aqueduc romain de Mons à Fréjus constitue un autre élément paysager d'intérêt marquant cette unité paysagère. Il subsiste ponctuellement à l'état de ruines souvent envahies par la végétation. D'autres éléments patrimoniaux d'origine anthropique existent sur le site, mais sont moins visibles (mines, vestiges de restanques).

Cette vallée peut présenter un caractère de site « fantôme » où il a régné une forte activité anthropique qui aujourd'hui n'existe plus que sous forme de vestiges. Le site présente un caractère « abandonné » qu'il pourrait être intéressant d'exploiter dans le cadre d'une valorisation.



*Vue sur la vallée et la ripisylve du Reyran. © ONF.*



*Vestige de l'ancien aqueduc romain. © ONF.*

## Le plateau boisé de Bagnols-en-Forêt

Il s'agit d'un replat topographique boisé installé sur les couches de rhyolite du massif de la Colle du Rouet et du Défens. Le village de Bagnols-en-Forêt, situé en son cœur, est cerné par des collines boisées, de formations forestières diversifiées assez denses (chênaie pubescente, subéraie, pinède de pins maritimes). La visite de ce village de caractère est l'un des temps forts de la découverte de cette unité paysagère, de même que celle des Gorges du Blavet, haut lieu d'escalade dans la région.

Au lieu-dit « la Pierre du Coucou », l'érosion de la roche a composé des formes minérales tout à fait extraordinaires, aux allures de château fort. Ce site est également une ancienne carrière de meule. Il est possible d'y observer les traces de cette activité passée.

En forêt communale, de magnifiques panoramas s'ouvrent : les vues très ouvertes sur la plaine de l'Argens, le Rocher de Roquebrune, les Massifs des Maures et de l'Estérel, sont saisissantes, et en contrebas la forêt s'étend en une immense nappe boisée.



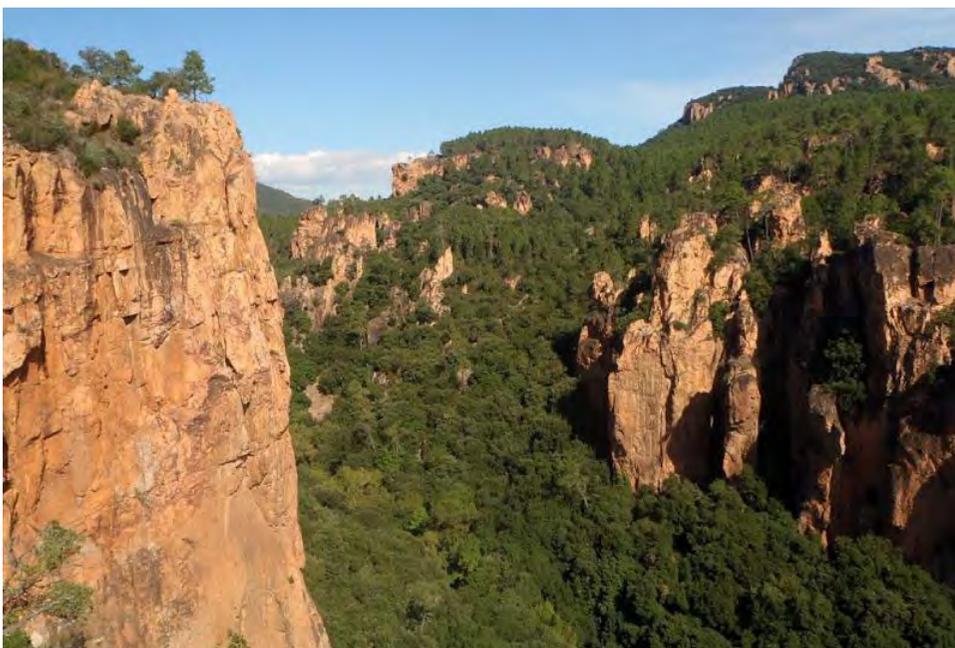
*Village de Bagnols-en-forêt. © SIPME*



*Lieu dit de la « Pierre du coucou ». © ONF.*



*Forêt de pins maritimes. © ONF.*

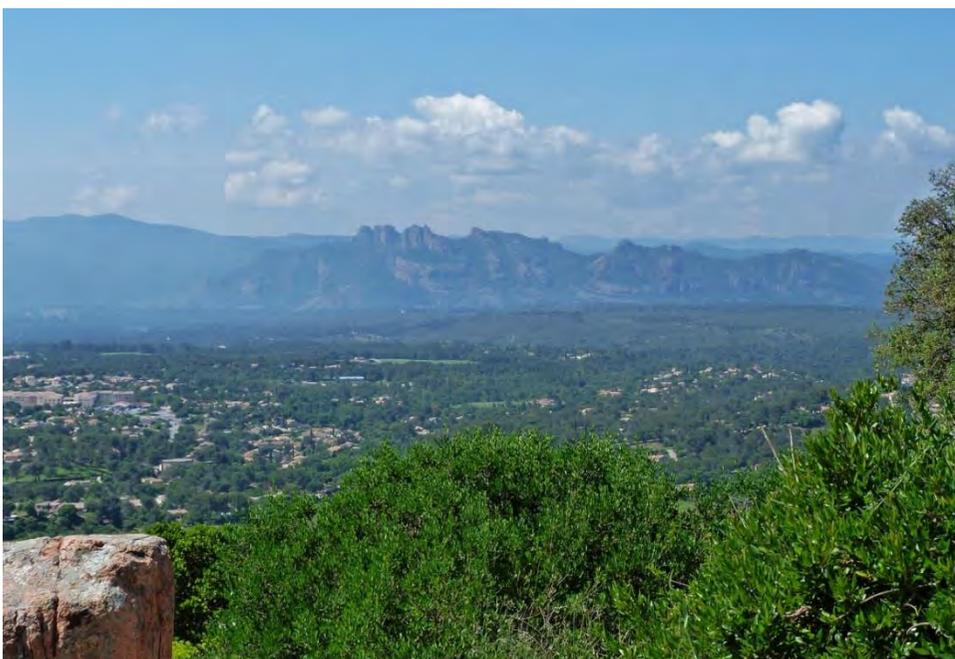


*Gorges du Blavet. ©Club ASSA escalade*



*Gorges du Blavet (photo du haut). © ONF*

*Vue sur la plaine de l'Argens et le Rocher de Roquebrune  
depuis le plateau de Bagnols-en-Forêt (photo de gauche). © ONF*



## Les Terres Gastes steppiques de la plaine de l'Argens

La plaine de l'Argens est une vaste zone plane délimitée par les reliefs du massif de l'Estérel, du rocher de Roquebrune, et des Maures. Une partie de cette zone, fortement imprégnée de la présence humaine (axes de circulation, zones commerciales, espaces résidentiels, et zones agricoles), est exclue du périmètre envisagé pour l'OGS, qui ne prendrait en compte que les espaces proches du massif conservés à « l'état naturel », c'est-à-dire les Terres Gastes.

Elles offrent un paysage de maquis alternant avec la dalle rocheuse rouge souvent affleurante, avec en sur-étage des bouquets de pins parasol donnant une allure steppique originale au milieu.

Ces espaces sont formés par des conglomérats, des grès et des schistes rouges (roches détritiques) issues de l'érosion des structures volcaniques de l'Estérel.



*Paysages steppiques des Terres Gastes. © SIPME*



## Les versants boisés des Adrets-de-l'Estérel

Cette unité paysagère constitue une liaison entre le massif de l'Estérel et celui du Tanneron, entre l'Estérel et la vallée du Reyran, entre les communes du Var et celles des Alpes-Maritimes via la RDN7.

En ubac, les arbres ont trouvé des conditions plus favorables à leur développement et présentent des peuplements plus denses et divers (peuplements de chêne liège, chêne pubescent, châtaignier, chêne vert). Cette diversité des essences rompt la monotonie habituelle des couleurs, notamment en automne.

Le lac de l'Avellan, l'un des rares points d'eau du massif, offre un but de balade agréable et une fraîcheur salubre en été.

A noter également, la présence de l'Auberge des Adrets, élément patrimonial et historique important, autrefois sur la route du brigandage, marquée par la figure de Gaspard de Besse (voir la rubrique « un territoire d'histoire et de légendes »).



*Chênes lièges, le long de la RDN7. © ONF*



*Vue sur les forêts des Adrets-de-l'Estérel. © ONF*



*Vue sur le lac de l'Avellan. © ONF*

# LES PAYSAGES SOUS-MARINS



## Les paysages sous-marins

Les espaces marins protégés en zone littorale, dont le profil est essentiellement rocheux, entrecoupés d'herbiers de Posidonies et de sable, se prolongent au large par des tombants très riches en Coralligène. Divers secteurs marins, situés en zone Natura 2000, présentent une forte valeur paysagère.

Le sec de Fréjus, au sud du site Natura 2000, est une des rares grandes remontées d'eau du plateau continental, où la vie prolifère (cet espace n'est cependant pas inclus dans le projet de périmètre OGS, qui se focalise sur l'interface terre-mer).

La zone du Cap Dramont est constituée d'herbiers de Posidonies, de falaises sous-marines en passant par de nombreux hauts-fonds rocheux. Elle regroupe des habitats variés attirant de nombreuses espèces et en fait un site de plongée très fréquenté par les clubs. Entre l'île d'Or et le sec de Fréjus, s'étire un canyon sous-marin qui abrite des espèces moins communes comme les organismes bioluminescents et le Grand requin gris.

La Rade d'Agay est riche d'un herbier dense et à fort recouvrement de Posidonie où l'on trouve la Grande nacre. Cette rade abrite notamment une structure particulièrement originale: un récif-barrière. Cette structure présente une très forte valeur patrimoniale par la grande richesse de l'écosystème qu'elle forme et son rôle de nurserie pour de nombreuses espèces de poissons. Sa proximité à la côte la rend très vulnérable face aux activités humaines (aménagement littoraux, mouillage libre, piétinement). Le récif-barrière de Posidonie de la Rade d'Agay est l'un des mieux conservés de Méditerranée.

Le Cap Roux associe des fonds rocheux variés à un bel herbier de Posidonie et à des tombants de Coralligène qui constituent autant d'habitats de premier choix pour la faune marine. Cette richesse en habitats a conduit à une protection particulière: "Le cantonnement de pêche du Cap Roux", où la pêche professionnelle et plaisancière est interdite. Par ailleurs, la Ville de Saint-Raphaël, avec l'appui de la CAVEM dans de l'animation du site Natura 2000, a progressivement remplacé le balisage réglementaire du récif barrière par du balisage écologique.



*Récif Barrière de la Baie d'Agay*

*Corail rouge de Méditerranée (en bas à gauche), et coralligène (en bas à droite). ©Nicolas Barraqué*



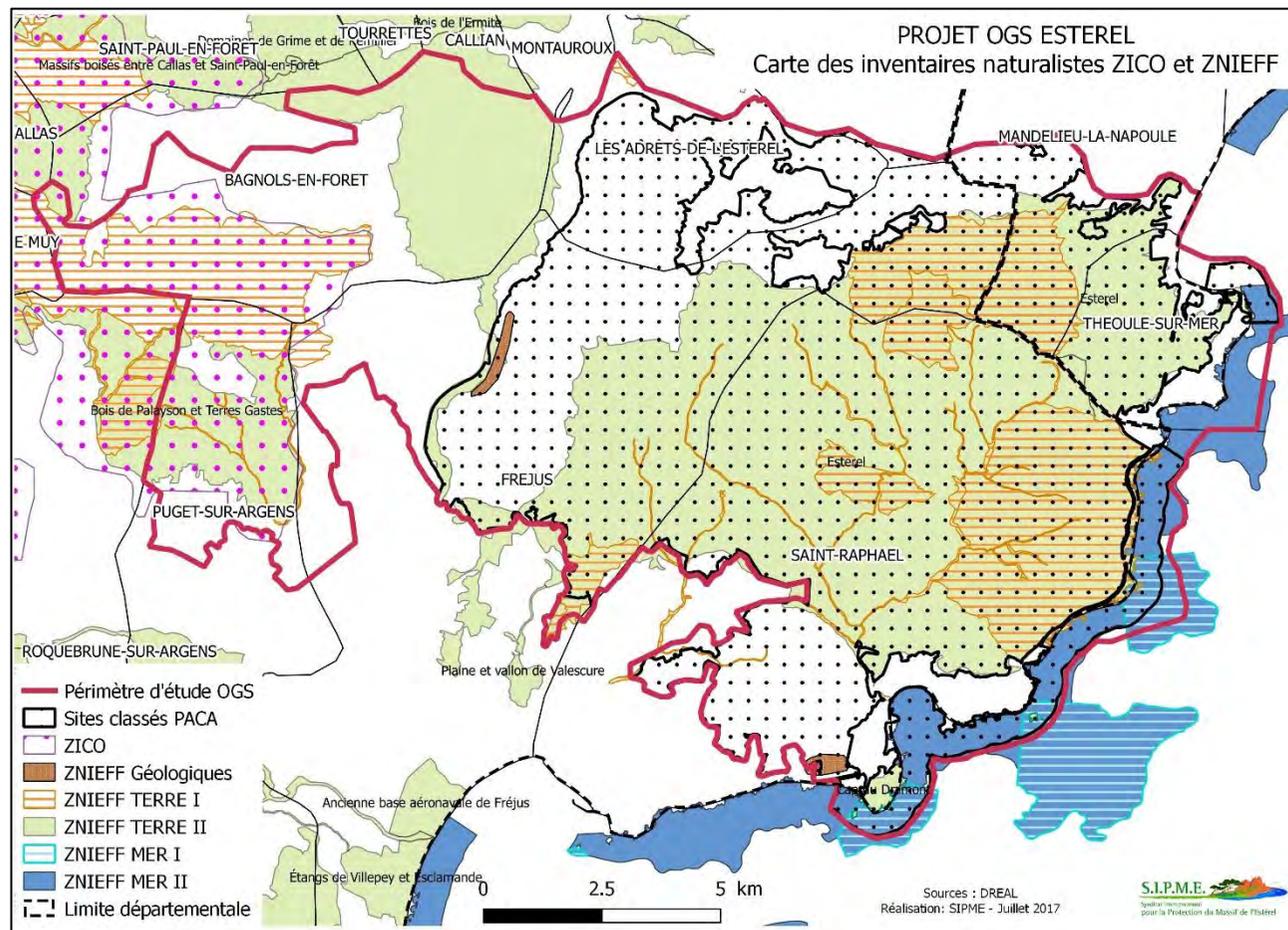
#### IV. RICHESSE NATURELLE

Le territoire présente une richesse d'habitats, de flore et de faune remarquable liée aux conditions climatiques de la zone et à une géomorphologie variée. Non seulement le site fait partie de l'un des 34 hotspots de biodiversité mondiale (hot spot du bassin méditerranéen), mais sa géologie et son continuum d'habitats diversifiés entre espace intérieur et zone littorale ajoutent à sa spécificité.

Rien que sur le site Natura 2000 Estérel (voir carte n°8, périmètre Natura 2000 Habitat du secteur Est de l'Estérel, en zone terrestre et marine), les inventaires biologiques ont mis en évidence 37 habitats terrestres élémentaires d'intérêt communautaire. Les milieux humides (mares temporaires, ruisselets, oueds à laurier rose, cours d'eau avec ripisylves), les milieux rocheux (falaises, éboulis), les milieux littoraux (plages rocheuses ou sableuses), les milieux forestiers, les milieux ouverts et enfin les milieux marins sont remarquables en tant que tels, mais également en tant qu'habitats d'espèces patrimoniales. Ainsi, l'Estérel permet la coexistence sur un périmètre restreint d'une flore méditerranéenne et d'une flore liée aux milieux humides et froids, à quoi s'ajoute la richesse de l'interface terre-mer et des milieux marins<sup>2</sup>.

De nombreux inventaires naturalistes ont été réalisés dans le périmètre d'étude OGS. Son territoire est concerné par 11 ZNIEFF terrestres (en globalité ou pour partie) : 6 ZNIEFF de type I et 5 ZNIEFF de type II. Il existe aussi 3 ZNIEFF mer de type I, et 2 ZNIEFF mer de type II. A cela s'ajoutent deux ZNIEFF géologiques : celle du Dramont présente un gisement d'Estérelite (microdiorite quartzifère) porphyre bleu de l'Estérel ; quant à la Coupe de Boson, son faciès sédimentaire comporte des gisements fossilifères d'intérêt paléontologique. Le territoire est enfin concerné par la ZICO « Bois de Palayson, du Rouet et de Malvoisin » (superficie totale de 14.150 ha).

<sup>2</sup> Les espèces et les écosystèmes présents au niveau de l'espace terrestre sont présentés de manière détaillée dans la CFTGE en annexe (p 64-75), mais nous en présentons une synthèse ci-après,



Carte 14 : Inventaires naturalistes ZICO et ZNIEFF

quant aux données concernant l'espace marin, elles sont issues du site Natura 2000 Estérel (<http://esterel.n2000.fr/site-natura-2000-de-l-esterel>).

## Les habitats forestiers

Les milieux forestiers sont dominés par les subéraies et les pinèdes de pins maritimes. Ces forêts sont souvent associées à des stades de dégradation dus à des incendies récurrents parfois accompagnés d'épisodes de sécheresse (cistaies, maquis hauts et taillis peu élevés de pins maritimes ou de chênes liège en cours de reconstitution).

En fond de vallons, des peuplements forestiers adultes matures de chênes verts associés à des chênes liège ayant échappé aux incendies depuis plusieurs siècles peuvent subsister. Bien que présentes sur le territoire, les châtaigneraies provençales sont plus rares.

Les ripisylves méditerranéennes à peupliers blancs ou à aulnes glutineux et osmondes royales sont assez répandues. La ripisylve à aulnes glutineux et osmondes royales occupe les ravins étroits et profonds parcourus par des cours d'eau permanents où règne une ambiance fraîche et humide. Aux côtés de l'aulne glutineux se trouvent le tilleul, le frêne, le peuplier noir, et surtout, en sous-bois, l'osmonde royale. Il s'agit d'un habitat original abritant des espèces végétales patrimoniales. Ces formations possèdent un rôle écologique majeur qui doit être préservé de toute atteinte. Les oueds à lauriers roses constituent un habitat patrimonial peu courant, en bon état de conservation à préserver.

Les peuplements à *Olea europaea* subsp. *europaea* et *Pistacia lentiscus* du littoral se rencontrent en façade maritime. Cet habitat original, créant des écrans buissonnants, sculptés par les vents est rare et très fragmenté sur le littoral. Il est également fortement menacé (multiples empiètements humains, urbanisation de la côte et colonisation par les espèces invasives).



*Forêt de pins maritimes. © SIPME.*



*Ripisylves à aulnes glutineux. © ONF*



*Oued à lauriers rose*



*Osmonde royale. © CAVEM*

## Les matorals et maquis

Parmi les habitats identifiés dans le massif de l'Estérel figurent les matorrals arborescents à Genévrier oxycèdres, les matorrals littoraux à Euphorbe Arborescente, les falaises semi-halophiles à Barbe de Jupiter, et les maquis hauts à Erica arborea et Arbutus unedo. Dans ces milieux peuvent notamment se rencontrer le lézard ocellé, la Tortue d'Hermann, la magicienne dentelée et le pipit rousseline, qui tous bénéficient d'une protection nationale.

## Les pelouses et milieux ouverts

Les pelouses annuelles acidoclines à *Tuberaria guttata* sont très riches floristiquement et représentent de très petites surfaces. Les pseudosteppes à *Notholaena marantae* sont des pelouses steppiques dominées par des graminées et des fougères xérothermophiles qui se développent sur des adrets rocheux bien exposés. Ces pelouses patrimoniales abritent un cortège floristique original et des espèces protégées au niveau national.

## Les formations d'eau douce

Les ruisseaux intermittents méditerranéens constituent un habitat d'espèces très important, à fonctions biologiques majeures, partiellement menacé par les activités humaines, et surtout par les sécheresses anormales prolongées. Cet habitat est également associé aux « mares cupulaires et ruisselets temporaires », qui sont des pelouses rases hygrophiles, localisées dans des dépressions des cuvettes et le long de ruisseaux temporairement inondés, où l'eau stagne de l'automne au printemps. Ces milieux constituent un habitat pour de nombreuses espèces animales : insectes, chiroptères, batraciens (Rainette méridionale, Pélodyte ponctué, ...) et reptiles (Tortue d'Hermann, Cistude d'Europe, Couleuvre à collier, Couleuvre vipérine ...) et nombre d'invertébrés à cycles biologiques court.



*Mare cupulaire.* © ONF

On rencontre également dans le massif les pelouses humides temporairement inondées des dépressions et des bords de pièce d'eau à *Serapias* spp. et *Oenanthe lachenalii*. Ces pelouses de fort intérêt patrimonial occupent de faibles surfaces mais abritent de nombreuses espèces végétales rares et/ou protégées comme l'orchidée *Serapias neglecta* (protection nationale).



*Serapias neglecta.* © SIPME

## Habitats littoraux et halophiles

Une des particularités de l'Estérel est le littoral rocheux plongeant directement dans la mer. La végétation s'échelonne notamment en fonction d'un gradient de salinité lié aux embruns.



*Barbe de Jupiter* © ONF

## Habitats rocheux

Les éboulis de l'Estérel constituent un habitat remarquable très caractéristique du massif de l'Estérel du point de vue esthétique. Le recouvrement végétal y est très faible. Dans ce type d'éboulis se trouvent des espèces patrimoniales et endémiques tel que le très rare Ail de Sicile (protégé au niveau national). Se maintiennent ponctuellement dans ces éboulis des peuplements arborés matures (chênes verts et chênes liège) avec de très gros sujets en périphérie de ces pierriers. Ces gros et vieux arbres sont un habitat d'espèces pour les insectes saproxylophages et les chauves-souris forestières.

Les falaises méso-méditerranéennes siliceuses du Midi à *Bufonia perennis* et *Phagnalon saxatile* constituent un habitat générique qui se décline selon l'exposition. Ces falaises forment un habitat d'espèces faunistiques important, notamment pour certains oiseaux (rapaces nicheurs en falaise...) et chiroptères fissuricoles.



*Eboulis sur la Corniche d'Or. © SIPME*

## Habitats marins

Les fonds marins du site de l'Estérel sont à l'image de l'ensemble de la biodiversité méditerranéenne, ils abritent une faune et une flore patrimoniale d'une diversité et d'une qualité exceptionnelle. Certains habitats communautaires comme l'herbier à Posidonie ou les récifs coralligènes avec le corail rouge de Méditerranée sont représentatifs de la qualité de ces milieux et constituent les principaux réservoirs de biodiversité en zone littorale. La Méditerranée avec 0,7% de la surface des océans, rassemble 28% d'espèces endémiques, 7,5% de la faune et 18% de la flore marine mondiale.

L'herbier à *Posidonie* est considéré comme l'écosystème le plus important de la Méditerranée, et ce pour diverses raisons : l'importance de sa production primaire, la richesse et la diversité de sa faune, sa participation au maintien des rivages en équilibre et à l'exportation de matières organiques vers d'autres écosystèmes, son rôle de frayères et de nurseries, ses paysages sous-marins de haute valeur esthétique. Cet habitat, présent de la surface jusqu'à la zone des 30/40 mètres, est très sensible aux impacts de l'homme. D'une manière générale, les herbiers des côtes nord-occidentales de la Méditerranée sont en régression depuis la deuxième moitié du 20ème siècle. L'herbier à Posidonie est un habitat protégé du point de vue national et international. La posidonie, quant à elle, figure sur la liste des espèces végétales protégées en France. Dans le site Natura 2000 de l'Estérel, la valeur patrimoniale de l'habitat est renforcée par la présence de grandes nacres, par la présence du récif-barrière de la rade d'Agay ou encore par son association avec des coraux dans certaines zones.

Des récifs coralligènes sont également présents sur le site. Les massifs rocheux de l'Estérel, en plongeant profondément dans la mer, prennent la forme de tombants magnifiques recouverts de peuplements à Coralligène. Ces derniers procurent nourriture et habitat à de nombreuses espèces de poissons, crustacés et mollusques. De par la variété de ses micro-habitats, ils permettent l'installation d'une faune variée regroupant localement plus de 600 espèces

d'invertébrés et une quarantaine d'espèces de poissons. Ils offrent une diversité de formes, de couleurs et une richesse biologique qui se traduit par des paysages sous-marins remarquables et constituent un milieu particulièrement recherché des plongeurs. On considère que le Coralligène est un milieu d'exception, d'importance patrimoniale, qu'il convient de préserver. L'habitat est présent dès la zone des 20 m/30m sur une grande partie du site Natura 2000 de l'Estérel.



*Herbier à Posidonie © Nicolas Barraqué*

Les bancs de sables constituent un habitat sous-marin très important pour la faune sous-marine. Ils se composent notamment des sables et des laisses de mer (débris naturels rejetés sur les plages), micro-milieux protecteurs et importantes sources de nourriture pour la faune en place. Par ailleurs, la présence de banquettes de Posidonie le long des plages, lorsqu'elles existent, favorise la fixation du littoral.

51 grottes sous-marines ont été répertoriées sur le site Natura 2000. Elles sont concentrées autour du Cap Dramont, puis s'étendent de la Corniche d'Anthéor à la Pointe du Trayas. Elles peuvent s'enfoncer très profondément et participent ainsi à la préservation de certaines espèces de par une accessibilité restreinte. L'obscurité, la stagnation de l'eau et les dépôts favorisent le ralentissement de la vie mais permettent aux éponges, gorgones et coraux de bénéficier

d'un milieu favorable. Elles sont particulièrement prisées des plongeurs sous-marins.



*Grottes © GIS Posidonie*

### Quelques espèces animales du site, emblématiques ou fréquemment rencontrées

Les inventaires biologiques réalisés sur le site Natura 2000 Estérel ont mis en évidence la présence de 19 espèces d'intérêt communautaire (17 terrestres et 2 marines).

#### Les tortues

Elles sont séparées en trois groupes : les tortues terrestres, les tortues aquatiques et les tortues marines. Le site de l'Estérel compte trois espèces de tortues qui appartiennent chacune à l'un de ces groupes.

Seule tortue terrestre française, la Tortue d'Hermann est strictement attachée au climat méditerranéen. Présente depuis environ 1,8 million d'années en Provence, on ne la trouve plus aujourd'hui que dans le massif des Maures et ses abords immédiats ainsi qu'en Corse. Le Var accueille, sur une superficie réduite, la dernière population continentale française d'un animal connaissant une situation critique en Europe occidentale. En proie à de multiples menaces telles que l'urbanisation, les incendies, de nouvelles pratiques

agricoles ou encore les collectes en milieu naturel, cette espèce au faible taux de reproduction est actuellement fortement menacée.

La Cistude d'Europe est une petite tortue strictement aquatique qui est en déclin dans de nombreux pays d'Europe. En régression en France, dû à l'altération de ses habitats, l'espèce subit une fragmentation de ses populations et a disparu des grands fleuves et rivières du pays. La région PACA accueille deux populations principales en Camargue et dans le Var.

La Tortue Caouanne, l'une des plus grosses espèces de tortue marine, est susceptible de transiter sur le site, comme en attestent les données du R.T.M.M.F. (Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française).



*Tortue d'Hermann © Antoine Catard*



*Cistude d'Europe. © CAVEM.*

#### Les chauves-souris

Avec sa topographie et son passé minier, l'Estérel est un site à chauves-souris. Elles vivent notamment dans des gîtes bâtis, des vieux arbres, des cavités mais aussi des ouvrages routiers comme les ponts. Sur l'ensemble des espèces de chauves-souris françaises, ce n'est pas moins de 12 espèces recensées qui fréquentent le site Natura 2000 dont 7 espèces d'intérêt communautaire. Sur le site, deux espèces sont d'une grande importance : le Murin de Bechstein (espèce très rare et dont le site abrite une des trois colonies de reproduction connues en PACA ce qui représente un enjeu majeur, l'espèce est considérée comme vulnérable en France) ; le Murin de Capaccini dont l'état de conservation au niveau national est critique (en France, l'espèce se limite aux départements du pourtour méditerranéen, le Var présente un fort enjeu de préservation de cette espèce).

#### Les cétacés

Des cétacés tels que le dauphin commun, le rorqual commun et le Grand Dauphin traversent la zone du site Natura 2000 de l'Estérel régulièrement.

## Les espèces terrestres communes objet d'activité cynégétique

Le petit gibier est globalement peu abondant sur le territoire, du fait de l'importance de l'urbanisation, de la réduction des surfaces agricoles et de la fermeture des milieux. Il reste pourtant diversifié et peu chassé (lapin, lièvre d'Europe, perdrix rouge). Les principales espèces de gibier migrateur chassées sont : la grive, le pigeon ramier et la bécasse des bois. Les espèces de grands gibiers présentes sur le territoire sont le cerf élaphe, le chevreuil et le sanglier.

## V. UN TERRITOIRE D'HISTOIRE ET DE LEGENDES... DONT LE PATRIMOINE MERITE D'ETRE VALORISE

Toutes les civilisations du bassin méditerranéen ont marqué de leur empreinte le massif de l'Estérel. On retrouve encore aujourd'hui des traces de présence humaine dans l'Estérel datant de la préhistoire (grottes, sépultures, dolmens, tumulus), ainsi que des vestiges des anciennes places fortes celto-ligures, les « oppida ».



**Menhir de l'Aire Peyronne, à Agay.**

C'est véritablement à l'Antiquité que l'occupation humaine dans la zone prend son essor, avec l'ouverture par les Phéniciens de la voie d'Hercule, premier chemin construit le long de la côte entre l'Italie et l'Espagne. Vinrent ensuite les Romains, qui superposèrent leurs établissements à ceux des Grecs, et qui fondèrent Fréjus au 1<sup>er</sup> siècle av. J-C. Puissante cité, elle sera l'un des plus grands ports de guerre de la Méditerranée jusqu'au III<sup>ème</sup> siècle ap. J-C. Des vestiges de l'époque romaine sont encore visibles sur le territoire de l'Estérel. De beaux vestiges de l'aqueduc qui alimentait Fréjus depuis Mons (source de la Siagnole) subsistent ponctuellement aux abords de la ville, le long de la vallée du Reyran et aux abords de Saint-Cassien. La voie Aurélienne, construite au 1<sup>er</sup> siècle av. JC, fait également partie de l'héritage romain. Les routes actuelles, comme c'est souvent le cas, se superposent ou passent à proximité du tracé antique. C'est le cas de la RDN7, qui passe par les Adrets de l'Estérel. Une borne militaire romaine a d'ailleurs été retrouvée près de l'Auberge des Adrets, sur le tracé de cette route.

Dès l'Antiquité et jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, la rhyolite a été exploitée pour la fabrication de meules destinées aux moulins à grains ou à huile. Elles étaient taillées à même le rocher, aussi retrouve-t-on en forêt de multiples sites de taille « les meulières », comme par exemple au lieu-dit de « la Pierre du Coucou », sur la commune de Bagnols-en-Forêt.



**Meule inachevée (Bagnols-en-Forêt). © ONF**

La période de domination burgonde, wisigothe puis ostrogothe du V<sup>ème</sup> au VII<sup>ème</sup> siècle, fait ensuite place à deux siècles d'occupation sarrasine en Provence (830-990), avec notamment la fondation d'une place forte importante à proximité de l'Estérel, le Fraxinet à la Garde-Freinet, que les « sarrasins » auraient tenu durant 80 ans.

Après l'expulsion des sarrasins par Guillaume 1<sup>er</sup>, comte de Provence, en 973, l'autorité de l'abbaye de Lérins s'affirma dans l'Estérel. D'après la légende, Saint Honorat se serait arrêté à la Sainte-Baume (grotte) sur le flanc oriental du Cap Roux, pour y vivre en ermite, avant d'aller fonder le monastère de Lérins vers l'an 410. Son ami Saint Euchère aurait également mené une vie solitaire dans la grotte de Saint-Barthélemy.



**Grotte de la Sainte-Baume (dite de Saint Honorat).  
© SIPME**

Au Moyen-Âge, de nombreux villages se perchèrent en nid d'aigle ou s'étagèrent sur les pentes des collines pour former de véritables places fortes qui permettaient de résister aux incursions des nombreux pillards et envahisseurs venus de la mer. La structure médiévale du village de Bagnols-en-Forêt témoigne de cette époque.

Si le fléau du brigandage n'était pas une nouveauté dans l'Estérel, il connut son âge d'or au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Selon Pierre Foncin, en 1388, une des clauses de paix signée entre le Freinet et Marie de Blois, régente du comté de Provence, portait sur le fait que le prince s'engageait à « chasser les

brigands ». Ils ne le furent jamais totalement. « *L'Estérel devient leur refuge, leur place d'armes et le principal théâtre de leurs exploits. Ils l'avaient choisi parce qu'il était particulièrement désert, parce qu'il était tout proche de la frontière, parce qu'il était traversé par la grande route d'Italie et que celle-ci leur offrait de très propices embuscades* »<sup>3</sup>. « Passer le pas de l'Estérel » était devenu un proverbe. La légende de Gaspard de Besse, le « Robin des Bois » de Provence, qui volait seulement les riches pour donner, notamment, aux pauvres, s'inscrit dans ce contexte. Lui et sa bande auraient trouvé refuge dans une grotte du mont Vinaigre pour échapper aux recherches de la maréchaussée.

La période historique a connu un abandon progressif des sites perchés de l'Estérel oriental au profit des villages de la périphérie du massif, au fur et à mesure de l'assainissement et de la mise en valeur des plaines marécageuses en un terroir agricole riche. Ainsi, les castrum de Maurevieil, du Mont Saint Martin à Mandelieu ne seront habités que jusqu'au Moyen-Age. Par la suite, les marines littorales (Agay, Anthéor, le Trayas, le Dramont) et les hameaux des Adrets-de-l'Estérel resteront les seuls points de fixation de l'habitat.

Parmi les faits notables de l'histoire événementielle, il convient aussi d'évoquer la guerre contre Charles Quint au cours de laquelle les armées de l'Empire, venant d'Italie, rencontrèrent une résistance locale farouche. Une répression violente s'en suivit, allant jusqu'à l'incendie du massif où s'étaient réfugiés les habitants.

Au XIXème siècle, Saint-Raphaël pris de l'importance comme port commercial pour l'ensemble de l'arrière-pays (commerce du liège, bois et minerais pour l'exportation).

Au XIXème siècle, seule la route intérieure suivant le tracé de la voie aurélienne permettait la traversée du massif. Il fallut attendre la création de la voie ferrée PLM pour pouvoir parcourir le littoral et désenclaver les marines d'Anthéor, le

Trayas et Théoule (1861). La route touristique de la Corniche ne sera ouverte qu'en 1907, annonçant l'urbanisation de ce secteur en suscitant un intérêt nouveau pour ces sites avec l'avènement du tourisme. Ce fut d'abord l'apanage de riches amateurs et d'intellectuels (écrivains et peintres) qui dès le milieu du XIXème siècle vinrent parcourir le littoral ou y séjourner comme en témoignent les villas « Belle Epoque », le long de la côte sur les communes de Fréjus, Saint-Raphaël et Théoule, qui contribuent encore aujourd'hui à l'image de la Côte d'Azur.

Le réseau de maisons forestières construites en pierre locale par l'ONF au XIXème et XXème siècle font aussi partie du patrimoine forestier du massif. Construites pour la plupart aux entrées de la forêt domaniale pour assurer un rôle de gardiennage, elles contribuent à l'identité du site.

D'autres éléments patrimoniaux contribuent à l'identité du territoire, qu'il s'agisse de petits ouvrages présents en forêt (gués, fontaines, murets de pierre sèche, bornes directionnelles, etc.) ou du patrimoine minier lié à l'exploitation de la fluorine au XXème siècle

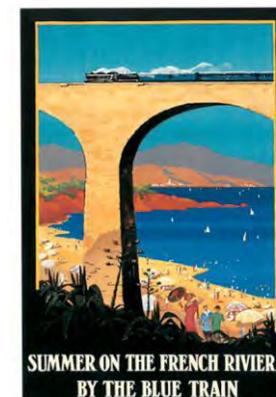


**Maison forestière des Trois Termes avec ses restanques de pierres sèches. © SIPME.**

Parmi les faits marquants de l'histoire contemporaine, il faut aussi mentionner la rupture du barrage de Malpasset le 2 décembre 1959, qui occasionna la mort de 423 personnes, et qui constitue une des plus grandes catastrophes civiles du XXème siècle en France. Il persiste aujourd'hui sur le site des vestiges de l'ancien barrage, lieu de mémoire très visité.



**Barrage de Malpasset © CAVEM**



**Viaduc de l'Estérel et paysage iconique de la Côte d'Azur**

<sup>3</sup> FONCIN Pierre, 1910, réédition de 1976, « *Les Maures et l'Estérel* », Editions Mémoires à lire Territoire à l'écoute.

# CHARTRE FORESTIERE DE L'ESTEREL

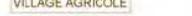
Carte du patrimoine naturel et culturel

-  limite communale
  -  sites\_classés
  -  sites\_inscrits
  -  autoroute
  -  route départementale
- Foncier forestier**
-  forêt domaniale
  -  forêt du Conservatoire du littoral
  -  forêt départementale
  -  forêt communale
  -  forêt militaire
  -  forêt privée
-  GR
  -  route touristique

**PATRIMOINE NATUREL**

-  lac, gorges, valton

**PATRIMOINE CULTUREL**

-  VILLAGE PERCHE FORESTIER
-  VILLAGE AGRICOLE
-  VILLE DU LITTORAL

**Monuments classés**

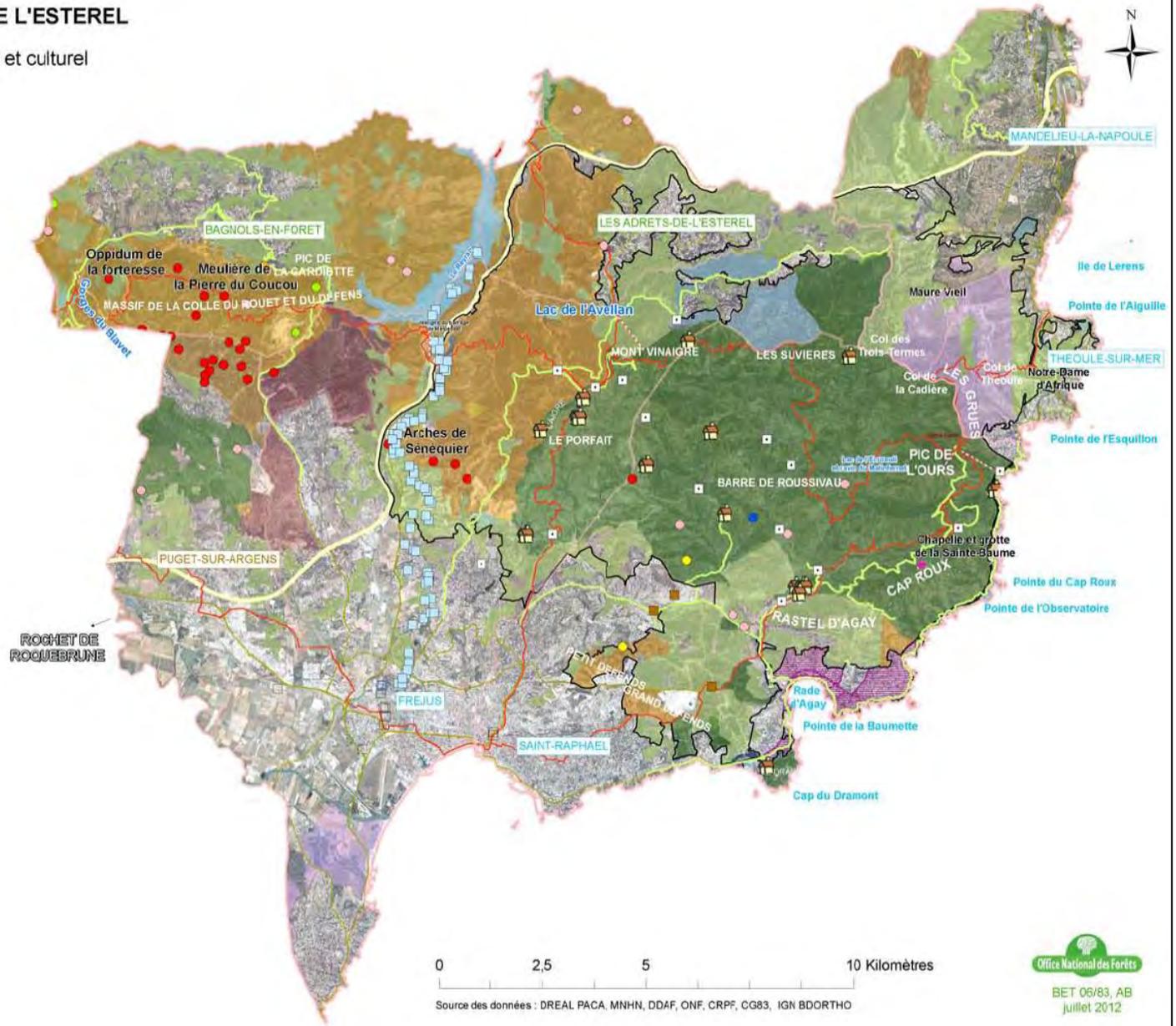
-  vestige de l'aqueduc romain (de Mons à Fréjus)
-  patrimoine romain
-  autre patrimoine
-  Menhir

**Vestiges archéologiques**

-  oppidum
-  carrière de meules
-  chapelle
-  dolmen
-  moulin
-  source aménagée
-  tumulus

**Autres patrimoines**

-  maison forestière
-  borne en pierre



0 2,5 5 10 Kilomètres

Source des données : DREAL PACA, MNHN, DDAF, ONF, CRPF, CG83, IGN BDORTHO



BET 06/83, AB  
juillet 2012

Carte n°15 : Patrimoine naturel et culturel. Source : CFTGE Esterel. SIPME. 2014

# FREQUENTATION ET ENJEUX DE PRESERVATION



# FREQUENTATION ET ENJEUX DE PRESERVATION

## I. UN ECRIN DE VERDURE AU SEIN D'UNE ZONE TOURISTIQUE DENSEMENT PEUPLEE

Le périmètre de l'OGS envisagé fait figure d'îlot de nature au sein d'une zone densément peuplée, entre d'une part l'espace urbain de Fréjus/Saint-Raphaël, et d'autre part, celui de Cannes/Mandelieu-la-Napoule.

Si l'on considère le territoire des communes signataires de la CFTGE, on voit qu'au cours des dernières décennies, il a connu une véritable explosion démographique, la population totale ayant été multipliée par plus d'une fois et demie depuis 1982. Cet espace est très attractif du fait de son climat et de la qualité de son cadre de vie. En 2013, le nombre de personnes habitant sur ce territoire s'élève à 125 799 habitants. La ville de Cannes, toute proche de l'Estérel, présente quant à elle une population résidente de 74 326 personnes.

Communes signataires de la CFTGE	Population totale légale en 2013 (source INSEE)
Les Adrets de l'Estérel	2 839
Fréjus	53 846
Saint-Raphaël	34 575
Bagnols-en-Forêt	2 686
Puget-sur-Argens	7 222
Mandelieu-la-Napoule	23 095
Théoule-sur-Mer	1 536
<b>Total</b>	<b>125 799 personnes</b>

Cependant, pour se rendre compte du potentiel de fréquentation de la zone, il convient de prendre en compte l'augmentation de la population durant la saison estivale, qui dans certaines communes, fait plus que doubler. Par exemple, sur Saint-Raphaël, de 34 575 personnes en hiver, la population passe à 90 000 en été (source : Office de Tourisme de Saint-Raphaël).

En outre, dans cette zone, la population résidente a tendance à s'accroître. Le projet de SCOT de la CAVEM tient compte, par exemple, d'une croissance de la population de 0,6%/an, soit 23 000 habitants de plus en 2035, sur son territoire.



Vue sur la silhouette du massif de l'Estérel depuis la baie de Cannes. Festival de Cannes 2016. © SIPME

Les données touristiques des communes du massif de l'Estérel et limitrophes de ce dernier apportent un éclairage sur l'enjeu touristique dans la zone. L'industrie du tourisme est la 1ère activité économique du territoire et le 1er employeur (source : étude BVA 2010 – 2011). La capacité d'accueil du territoire est essentiellement concentrée sur les villes du bord de mer. Les chiffres suivants concernent les communes adhérentes à l'Agence de développement et de promotion du tourisme « Estérel Côte d'Azur »<sup>4</sup>.

- 1,835 millions de touristes / an,
- 15,6 millions de nuitées / an,
- 718,6 millions d'euros de dépenses touristiques / an,
- 3 400 000 € de taxe de séjour collectées (estimation 2013),
- 85 197 lits touristiques marchands,
- 6 557 emplois salariés touristiques (Sources : COMETE 2012).

Ce massif périurbain subit donc la pression des agglomérations environnantes et du tourisme. La gestion de la fréquentation y est insuffisante ce qui provoque la dégradation d'espaces naturels sensibles, alors qu'il convient de répondre aux enjeux d'une demande croissante en matière de tourisme vert et de sports de nature.

<sup>4</sup> Communes membres : Bagnols-en-Forêt • Callian • Fayence • Fréjus • Les Adrets de l'Estérel • Mons • Montauroux • Puget-sur-

Argens • Roquebrune sur Argens • Saint-Paul en Forêt • Saint-Raphaël • Seillans • Tanneron • Tourrettes.

## II. UN TERRITOIRE FREQUENTE TOUTE L'ANNEE PAR DIVERS TYPES D'USAGERS

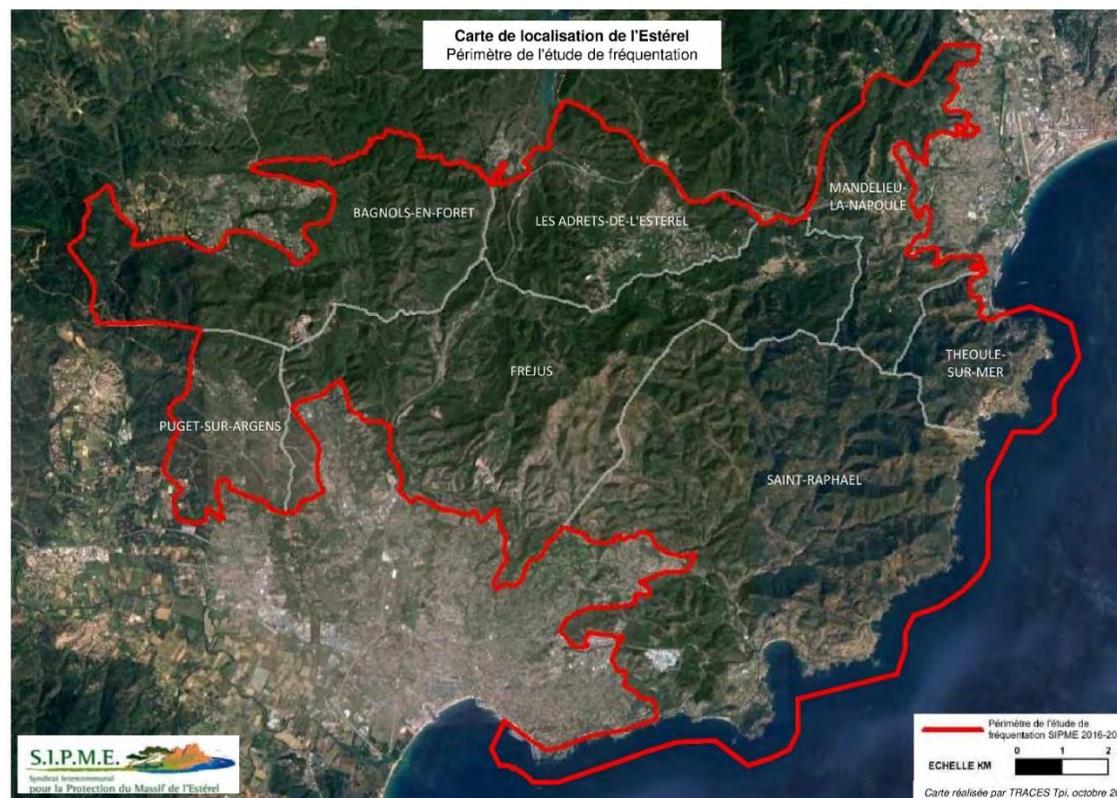
### 2016-2018 : Réalisation d'une étude de fréquentation de grande ampleur dans l'Estérel

Dans le cadre de la CFTGE, une enquête de fréquentation sommaire avait été réalisée pour identifier les pratiques et les attentes des usagers de l'Estérel, mais jusqu'à 2018, il n'existait pas de données précises concernant la fréquentation quantitative et qualitative du massif, raison pour laquelle le SIPME a commandé une étude de fréquentation approfondie à une entreprise spécialisée, TRACES TPI. L'étude, d'une durée de 18 mois, a débuté en juillet 2016, et a permis la collecte de données sur une période de 12 mois consécutifs (octobre 2016 - septembre 2017). Elle porte sur l'espace forestier du massif, mais également sur sa frange littorale, dans la mesure où l'OGS en projet comporte un espace marin. Les résultats complets de l'étude seront disponibles en mars 2018.

Le **protocole de l'étude de fréquentation** mis en œuvre repose sur neuf dispositifs complémentaires :

1. La réalisation de 1629 enquêtes/interviews, administrées en face à face auprès des visiteurs du massif de l'Estérel, répartis sur 27 points d'enquêtes différents tout au long de l'année.
2. 120 demi-journées de comptages des flux de personnes, répartis sur 24 points de comptage différents (y compris parkings), tout au long de l'année.
3. Des éco-compteurs répartis sur 17 points de comptage (matériel SIPME, ONF et Conseil Départemental des Alpes-Maritimes) destinés à être utilisés par la suite dans le cadre d'un Observatoire de la fréquentation de l'Estérel.
4. La diffusion de 1500 questionnaires auto-administrés au sein des Offices du Tourisme du

- territoire et de quelques hébergeurs partenaires (résidences de tourisme et campings), mais seuls 158 ont été remplis.
5. Une enquête en ligne auprès des habitants et résidents de proximité sur leur fréquentation du massif (937 réponses).
6. Une enquête en ligne destinée aux professionnels du tourisme du territoire (hébergeurs, prestataires d'activités, restaurateurs, artisanat-produits du terroir, autres) : 47 réponses.
7. Des entretiens avec des responsables des offices de tourisme du territoire : 4 entretiens.
8. Des entretiens avec un panel de professionnels du tourisme offrant des services dans l'Estérel : 10 entretiens.
9. Des entretiens avec une éleveuse / une apicultrice / des représentants des fédérations de chasse de l'Estérel (entretiens réalisés en interne par le SIPME).



Carte n°16 : Périmètre de l'étude de fréquentation SIPME 2016-2018.

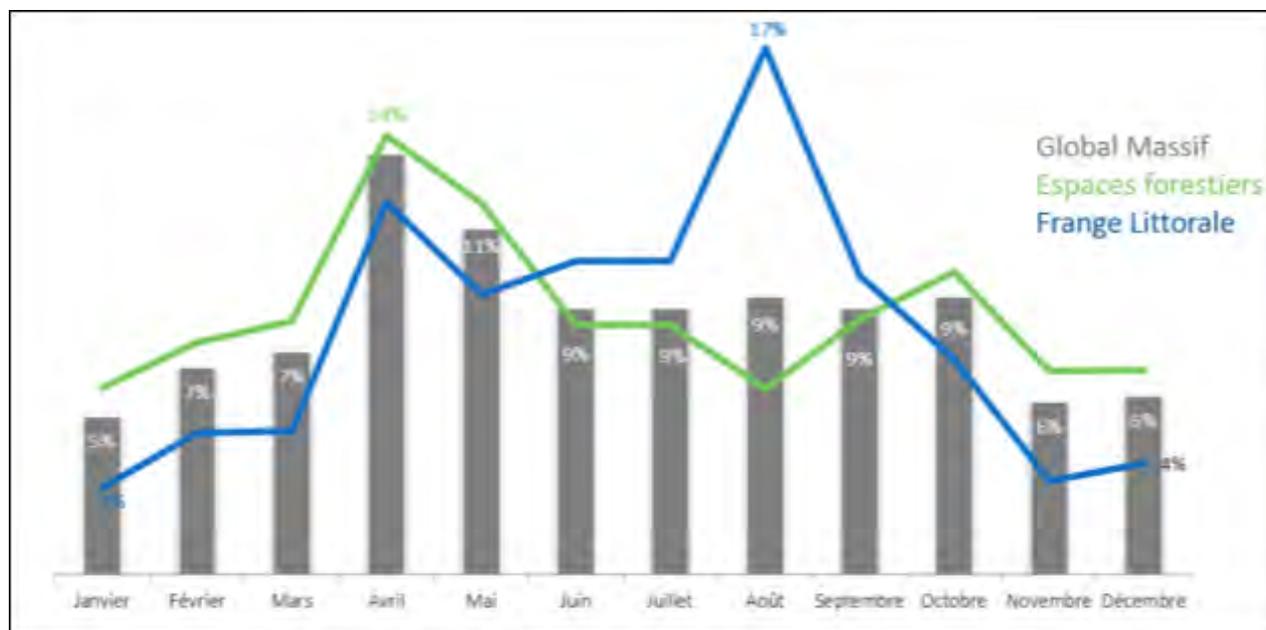
## Premiers résultats généraux de l'étude de fréquentation

Les premiers résultats de l'étude, présentés en COTECH de fin de mission par le bureau d'étude TRACES TPI, mettent en évidence l'importance de la fréquentation des espaces naturels de l'Estérel et sa répartition annuelle originale :

- **2 150 000 visites /an (avec de fortes variations entre secteurs),**
- **435 000 visiteurs différents / an,**
- **Soit une moyenne de 4,95 visites/personne/an,**
- **1 600 000 véhicules /an sur les aires de stationnement.**

Précisons que cette année est un peu particulière du fait des conditions météorologiques exceptionnelles (sécheresse et vent) qui ont accru le risque incendie en période estivale (25 journées de fermeture du massif en 2017, contre 3 en 2016, 10 en 2015 et 0 en 2014 et 2013, années à l'inverse particulièrement humides). Le chiffre de fréquentation global correspond donc vraisemblablement à une hypothèse « basse » par rapport à une année « normale ».

**Le massif forestier et sa frange littorale sont fréquentés toute l'année** même si des différences notables sont observées selon les secteurs du territoire. Les questions relatives à l'accueil du public sont donc à considérer dans l'Estérel tout au long de l'année. Les infrastructures d'accès et les portes d'entrées du massif sont nombreuses autour du massif, ce qui facilite la dissémination du public à travers la majorité des espaces naturels (voir carte n°17).



**Répartition mensuelle des visites sur le massif de l'Estérel.**  
**Présentation COTECH du 26/01/2018. Réalisation TRACES TPI. SIPME**



**Visiteurs dans l'Estérel. © Estérel-Côte-d'Azur**

**La fréquentation est maximale en avant saison, en avril-mai**, notamment du fait de la douceur du climat qui règne hors saison. C'est au printemps et à l'automne que la végétation est la plus belle, avec une explosion de fleurs et de couleurs. C'est par temps froid et sec, lorsque l'air est limpide, que les panoramas sur la mer et les Alpes enneigées sont les plus impressionnants. Par temps favorable, il est possible d'admirer la Corse.

**La fréquentation est fortement corrélée aux vacances scolaires et aux jours fériés** : en moyenne, 49% de la fréquentation a lieu hors vacances scolaires et 51% au cours de ces périodes. Le dimanche est le jour qui reçoit le plus de fréquentation. Sur certains points de comptage, on recense des pics de fréquentation dépassant les 1000 visites par jour (voir le relevé de l'éco-compteur du Dramont, ci-contre).

**L'Estérel est un espace partagé entre les habitants et les touristes** (espace de mixité), avec 1 200 000 d'excursionnistes (visiteurs venus à la journée depuis leur domicile, cela inclut les habitants) principalement originaires des départements du 83 et du 06 ; et 915 000 touristes (visiteurs qui passent au moins une nuit hors de leur domicile) dont près de 20% d'étrangers. Cette réalité devra nécessairement impliquer la mise en œuvre de stratégies d'accueil multiples.

De l'avis des gestionnaires du territoire, il apparaît également que les demandes d'autorisation de **manifestations sportives** sont en constante augmentation, tels que « le Roc d'Azur », événement VTT d'envergure internationale, ou encore les courses pédestres, les trails, etc. Ces événements peuvent avoir un impact sur l'espace naturel du fait du nombre important de participants sur un même itinéraire et dans un laps de temps réduit. Une gestion adaptée doit les encadrer. La fréquentation du massif les journées où il existe des événements représente 38 000 visites soit 2% des visites totales.



*Entre les sommets de l'Estérel, vue sur la Corse en hiver. © SIPME*



*Exemple de rapport d'un éco-compteur « piétons »*

En matière de **perception du massif par les visiteurs**, les quatre qualifications qui arrivent en tête des citations sont :

1. Un site paysager exceptionnel,
2. Un espace de sport de nature,
3. Un site naturel de qualité, préservé,
4. Un espace de tranquillité et de liberté.

Lorsque l'on demande aux personnes interviewées si elles connaissent **la réglementation** applicable dans les espaces naturels de l'Estérel, 7/10 déclarent la connaître, mais lorsqu'il est demandé de citer des règles à respecter, il apparaît que la réglementation est en fait assez largement méconnue, ce qui met en évidence l'enjeu de communication et d'information des pouvoirs publics auprès du public.

Quant aux **principales améliorations attendues par les visiteurs** dans la gestion et l'aménagement du massif, il s'agit en premier lieu de :

1. Améliorer le balisage et la signalisation des itinéraires et des accès, ainsi que l'information diffusée (25% des attentes),
2. Améliorer l'entretien des espaces et la propreté du site (20% des attentes),
3. Améliorer l'état des routes et des chemins (10% des attentes).

**Les activités pratiquées dans l'Estérel** sont diversifiées (randonnée, trail, vélo, escalade, création artistique, chasse, cueillette, balade à cheval, plongée, pêche, canoë-kayak, bateau, etc.). D'après les 1881 réponses enregistrées par les enquêteurs en 2016-2017 lors des interviews sur site, les activités principales sont les suivantes :

1. La promenade : 27%
2. La randonnée : 24,6%
3. La baignade : 11%
4. Le VTT/VTX sur chemin : 10,1%
5. Le pique-nique : 6,3%

**Pour les socioprofessionnels intervenant dans le massif (guides naturalistes, guides de sports de nature, accompagnateurs touristiques)**, la qualité paysagère est un élément unanimement reconnu, un aspect incontournable du succès de la destination touristique dans son ensemble, aussi bien en tant que décor qu'en tant qu'espace récréatif : les déceptions liées à un séjour ne viennent jamais du Massif de l'Estérel. Ces acteurs sont également unanimes à souhaiter que soit conservé le caractère préservé et naturel du site. Ils s'accordent aussi sur la nécessité de procéder à des aménagements qui améliorent la qualité de l'accueil et des ambiances paysagères : tout ce qui dénote dans la qualité paysagère du site devrait être retravaillé. Ils soulignent en outre le besoin d'améliorer l'information du public sur les enjeux de gestion du massif : « on comprend mieux ce que l'on connaît ». Ils sont également en demande d'une meilleure gouvernance permettant d'améliorer notamment la qualité du dialogue avec l'Office National des Forêts.

Les principales **attentes des socioprofessionnels** intervenant dans le massif concernent :

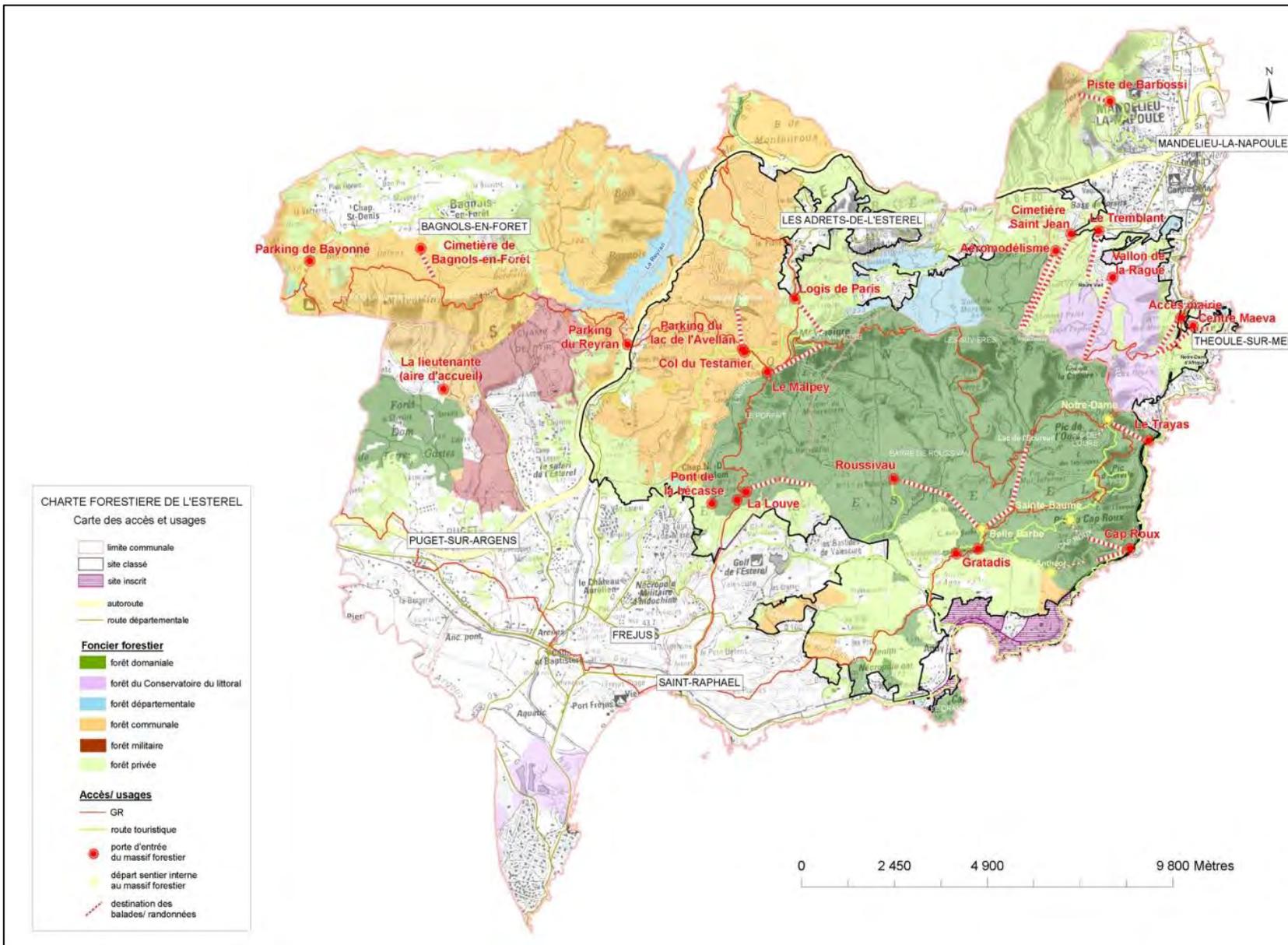
- La création d'un véritable schéma directeur des espaces, sites et itinéraires, une demande qui ressort de manière majoritaire : il doit permettre de définir et de cartographier de manière globale les lieux où la pratique est possible, les conditions de cette pratique et de mettre en œuvre les équipements (parkings, signalisation, aménagement, balisage, entretien) nécessaire à son fonctionnement.
- La mise en œuvre d'un schéma d'accueil du public et d'un plan de gestion des infrastructures, des aménagements et des équipements proposés au public, sans artificialisation du site pour autant.
- Le développement d'une politique de sensibilisation du public sur les enjeux de gestion du massif, mais également, le développement d'action de communication/formation

spécifiquement destinées à l'ensemble des personnes qui encadrent des visites et/ou des activités au sein des espaces naturels.

**Pour les Offices de tourisme**, le massif est un élément essentiel de la communication touristique pratiquée : l'image « carte postale » fonctionne très bien. L'Estérel est également un « plus » proposé à des clientèles qui cherchent avant tout des promenades et des randonnées, et qui vont découvrir un site exceptionnel pour cette pratique. Néanmoins les Offices ne « maîtrisent » pas l'offre proposée par les gestionnaires des espaces naturels du massif et ne sont pas suffisamment rassurés par le niveau de sécurité actuel (balisage, statut juridique, conditions météorologiques et risques d'incendie, etc.). Ils sont également en attente d'un véritable schéma directeur des itinéraires, afin de pouvoir qualifier leur conseil et proposer des itinéraires adaptés à une clientèle grand public.

**Les professionnels du tourisme**, qui ont répondu à l'enquête en ligne, fréquentent le massif autant qu'ils le conseillent, et l'utilisent à 73% dans leur communication touristique. Ils placent le massif et les espaces forestiers devant la mer et la plage comme attraits touristiques du territoire : l'Estérel est pour eux un outil de différenciation vis-à-vis d'autres destinations. Ils sont en attente d'un véritable schéma d'aménagement des itinéraires de randonnée, d'une amélioration du balisage, de la propreté générale du site et de la rénovation des maisons forestières. Les retours négatifs de leurs clients portent essentiellement sur la qualité et la cohérence du balisage. Ils regrettent un manque d'information du public sur les conditions d'accès au massif, ainsi que sur les équipements d'accueil. Ils souhaitent une gouvernance clarifiée et qui leur permette d'être associés aux échanges sur la gestion du massif.

Ces demandes sont tout à fait en phase avec les actions projetées par le SIPME dans le cadre de la CFTGE et de l'OGS.



Carte n°17 : Usages et accès terrestres. Source : CFTGE Estérel. SIPME. 2014

## Focus sur l'espace littoral et marin

Le littoral des communes de Fréjus, Saint-Raphaël et Théoule-sur-Mer présente une côte variée, proposant à la fois du linéaire de plages de sable et de nombreuses criques rocheuses.

Le diagnostic du Volet Littoral et Maritime (VLM de 2016, document in fine non finalisé) du SCOT de la CAVEM avait recensé divers usages du littoral, pratiqués quasi exclusivement entre la côte et les 3 miles nautiques :

- Plaisance et équipements portuaires (ports, mises à l'eau, mouillage),
- Transport maritime,
- Pêche professionnelle traditionnelle (25 pêcheurs de la Prud'homie de Saint-Raphaël sont en activité) et de loisir,
- Activités balnéaires,
- Randonnée, promenade littorale,
- Activités nautiques motorisées ou non,
- Plongée sous-marine et randonnée aquatique.

Les plages attirent un tourisme typiquement balnéaire et familial, mais également sur une période plus étendue les amateurs de sports nautiques (planche à voile, kitesurf) qui se pratiquent préférentiellement dans les secteurs sableux.

Sur la côte rocheuse, les criques et calanques ont des capacités plus limitées s'adressant à une population plus locale souvent hébergée dans les résidences secondaires du bord de mer, ainsi qu'aux adeptes d'exploration sous-marine en « palmes, masque, tuba » et de chasse sous-marine. Le kayak et le paddle sont également pratiqués dans la zone toute l'année avec une pointe d'activité durant la saison

estivale. Les activités nautiques motorisées (ski nautique, parachute ascensionnel, etc.) sont également pratiquées, notamment dans le secteur d'Agay. Ces activités paraissent cohabiter pacifiquement.

L'Estérel est un site très prisé pour la plongée sous-marine d'avril à novembre. Le nombre de plongées dans le secteur du SCOT de la CAVEM a été estimé à 60 000/an. Les sites de plongée sont principalement situés sur la côte rocheuse, sur le littoral de Saint-Raphaël du Lion de Mer à la calanque d'Anthéor. Les fonds marins de Saint-Raphaël, avec une cinquantaine de sites de plongée sont très recherchés de par leurs richesses naturelles et archéologiques liées à la présence d'épaves. Les sites naturels les plus fréquentés sont : le Lion de Mer, le Cap Dramont, l'Île d'Or, le plateau de la Chrétienne avec l'Île des Vieilles, la calanque des Anglais, le sec de Fréjus et le cantonnement du Cap Roux.

L'étude de fréquentation du SIPME apportera début 2018 des informations complémentaires sur l'espace littoral et marin.



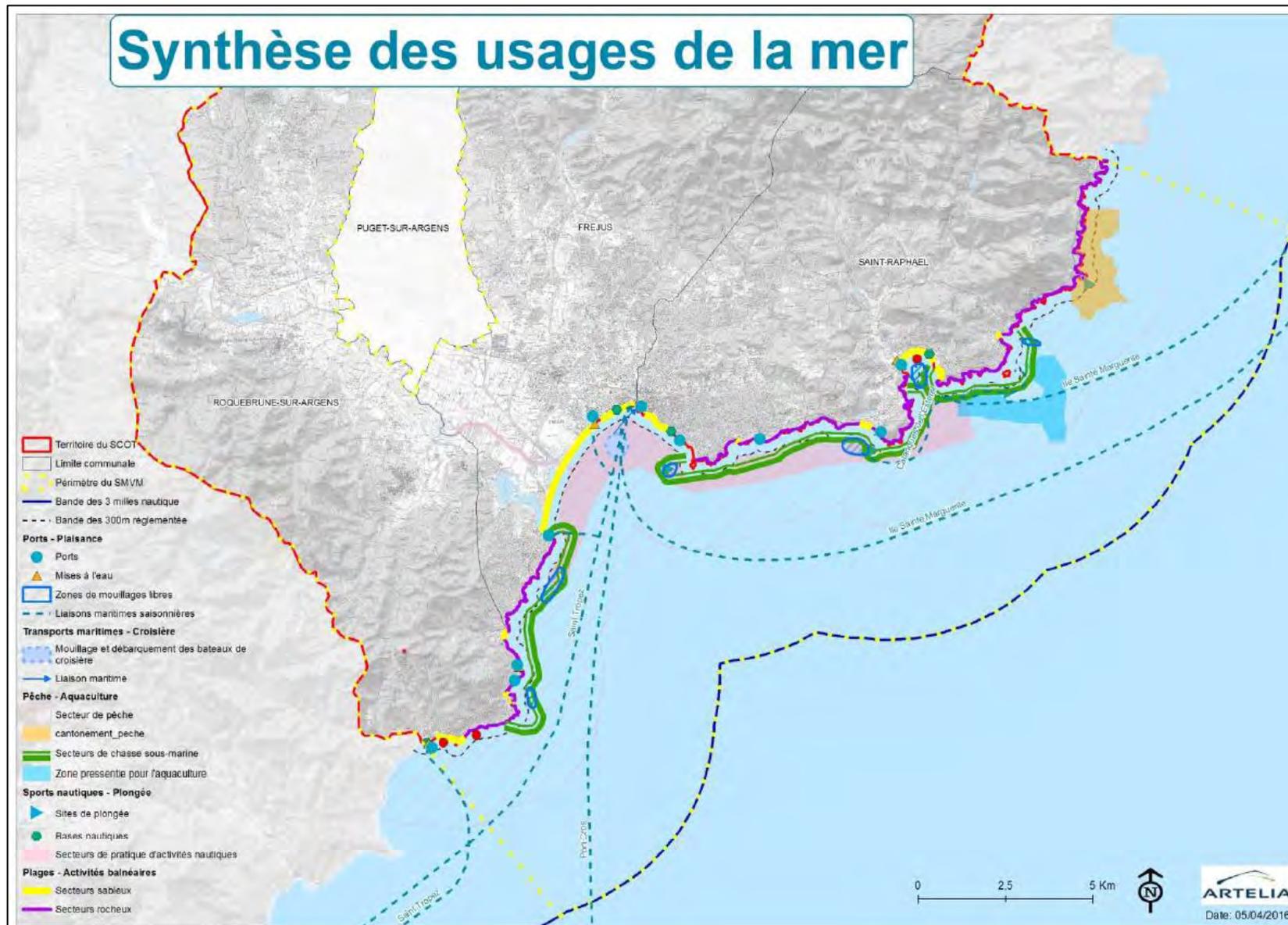
**Base nautique avec, en arrière-plan, le Rastel d'Agay. Source : DOCOB Natura 2000 Estérel, 2013**



**Canoé dans l'Estérel. © Office du Tourisme de Saint-Raphaël**



**Promenade littorale. © Office du Tourisme de Saint-Raphaël**



Carte 18 : Synthèse des usages de la mer. Source : Projet de Volet Littoral et Maritime du SCOT de la CAVEM. Artelia (version du 05/04/2016)

### III. PRESERVATION ET DIFFICULTES RENCONTRES

D'après le diagnostic de la CFTGE de 2015, il existe de nombreux dysfonctionnements qui nuisent à la fois à la qualité paysagère et à la qualité de l'accueil des visiteurs (problèmes d'entretien des sentiers, de balisage, de points noirs paysagers, portes d'entrée du massif mal aménagées, absence de cohérence d'aménagement à l'échelle du massif, etc.). Certaines informations présentées ci-dessous, issues de la CFTGE, seront précisées par l'étude de fréquentation 2016-2018 du SIPME.

#### Problème d'aménagement des « portes d'entrée » du massif

Une « porte d'entrée » est un point d'accès au milieu naturel identifié et aménagé. Les portes d'entrée d'un massif doivent offrir a minima une capacité de stationnement, une information sur la forêt et des données sur les possibilités d'activités. Certaines d'entre elles peuvent également être agrémentées d'un espace de pique-nique.

Aujourd'hui force est de constater que les portes d'entrée du massif de l'Estérel sont très souvent peu engageantes ou mal agencées, parfois inexistantes, et quasiment tout le temps très mal balisées. Il n'existe pas d'harmonie générale dans le traitement paysager et le service est souvent défaillant (pas d'information, des places de stationnement en nombre insuffisant et/ou mal organisées, etc.). La CFTGE a identifié 20 portes d'entrée potentielles (certaines ne sont que de simples délaissés servant de parking).

Un travail doit être réalisé pour sélectionner celles qu'il convient de maintenir et d'aménager dans une perspective de cohérence à l'échelle du massif forestier. Cet effort, à porter sur ces espaces de transition, est nécessaire pour mieux accueillir et informer le public. C'est une étape essentielle pour amener les visiteurs à mieux préserver le site.



Exemple de porte d'entrée. © ONF

#### Routes, pistes et sentiers altérés et réparés avec peu de moyens

Par manque de moyens, beaucoup de voies d'accès autrefois aménagées, parfois revêtues, sont aujourd'hui entretenues au coup par coup et se dégradent. Les épisodes pluvieux violents qui se sont abattus sur le massif sont pour beaucoup dans la dégradation rapide du réseau.

En forêt domaniale, l'ONF est parfois contraint de fermer certaines routes forestières revêtues et ouvertes à la circulation du public, lorsque faute de financement, elles se sont dégradées à un point engendrant des problèmes de sécurité pour les usagers (cas de la route de la Louve en 2016). Si la tendance actuelle venait à se poursuivre, seules les routes prioritaires en termes de DFCI continueraient à être entretenues. Les autres voies de circulation risquent donc de continuer à se dégrader. Davantage de routes risquent donc d'être fermées à l'avenir, provoquant une fermeture progressive du massif.

Cependant, dans certains cas, la fermeture à la circulation publique motorisée a relevé d'une volonté des gestionnaires de l'espace naturel, afin de faire reculer l'usage de la voiture dans le massif, de limiter l'utilisation des pistes forestières en tant qu'itinéraires de délestage du réseau routier et de permettre la reconquête de l'espace naturel par des usages de loisir (randonnée, vélos). Les choix de maintien, d'entretien ou de fermeture des voies de circulation doivent relever d'une logique d'aménagement du massif et de gestion de la fréquentation et non d'une logique uniquement financière, afin de ne pas porter préjudice à la fonction d'accueil de la forêt.

Les réparations ponctuelles, souvent à moindre frais, ne sont pas non plus la solution car elles utilisent des techniques et matériaux qui ne sont pas à la hauteur du site. Insidieusement, une succession de « rustines inesthétiques » contribue à rompre l'harmonie des lieux et met en exergue l'infrastructure routière que l'on cherche plutôt à intégrer au paysage. La dégradation générale du réseau et la fermeture de certaines voies laissent un sentiment d'abandon du massif aux visiteurs. La question du traitement des routes déclassées et de l'entretien des pistes et routes à maintenir doit être étudiée pour parer à ce sentiment.

De même, la dégradation des sentiers existants, dont l'origine est souvent diverse et combinée (engins motorisés non autorisés, moto, quad, VTT, piétinement, érosion par ruissellement des eaux de pluie...) contribue à donner une vision négative de la gestion du massif. Malgré tout, ces altérations restent ponctuelles et la côte de popularité des sentiers auprès des usagers est plutôt bonne. Les remarques apportées par les usagers portent plutôt sur la thématique de « l'absence » ou « l'irrégularité » de l'entretien de certains sentiers secondaires suite à des intempéries.



**Carences d'entretien des routes et sentiers. © ONF**

La dégradation par ravinement peut aller très vite. Un effort est à mener pour prendre le problème en amont sans attendre une complète dégradation, notamment sur des chemins très empruntés dont le piétinement accentue le phénomène. Les cheminements « hors sentier » contribuent

également à la dégradation du milieu naturel. Notons que le développement de ces sentiers « sauvages » est souvent accentué par un mauvais ou un défaut de balisage. Même si les visiteurs sont respectueux de l'espace, ils peuvent être amenés à chercher leur chemin en prospectant. Toutefois l'enquête de la CFTGE de 2015 révèle que certains usagers, même s'ils ne sont pas majoritaires, font volontairement du hors sentiers. Des actions de communication sur la préservation du milieu naturel doivent être menées pour sensibiliser les usagers.

### **Offre d'itinéraires de sports de nature non structurée à l'échelle du massif et carences de la signalétique**

De multiples supports signalétiques ponctuent le massif forestier. Témoins de différentes campagnes d'équipement et de différentes chartes graphiques, ils se juxtaposent souvent de façon inesthétique et reflètent davantage la multiplicité des gestionnaires que l'âme du massif. Cette absence d'homogénéité altère la qualité patrimoniale du site, le rend peu lisible pour le visiteur et laisse un sentiment de désordre et d'absence de coordination.

Si le réseau de pistes et sentiers existants est particulièrement bien développé dans le massif, il est donc mal mis en valeur. Il n'existe pas de schéma d'ensemble pour les itinéraires de sports d'extérieur et le nombre d'itinéraires validés officiellement et balisé reste insuffisant pour répartir la fréquentation sur l'ensemble de l'espace. Mis à part les grands randonneurs, la grande majorité des visiteurs part sans moyen de localisation et risque de se perdre sur les sentiers. Il en résulte un profond mécontentement : promeneurs et randonneurs, élus et professionnels du tourisme se plaignent régulièrement de cette situation.

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de stratégie d'aménagement cohérente mise en œuvre à l'échelle de l'ensemble du massif forestier. Cela permettrait pourtant de donner une dimension supérieure aux projets de chacun en les affichant

dans un ensemble réfléchi et cohérent d'offre d'accueil, intégrant la dimension paysagère. Une réflexion à l'échelle du massif permettrait également de mieux tenir compte des pressions exercées sur ce dernier dans une logique de développement durable et de gérer les conflits d'usages inhérents au côtoiement d'acteurs très différents (forestiers, bergers, pratiquants de sports de nature, etc.) Le manque de coordination est particulièrement frappant entre le Var et les Alpes-Maritimes, et la frontière administrative coupe le massif en deux aussi bien en termes d'aménagements que de communication.

Plusieurs freins peuvent expliquer cet état des choses : la question des moyens alloués en forêt pour l'accueil du public, insuffisants à l'heure actuelle, et la question des longues procédures d'acceptation, notamment pour le Site Classé. Ces délais sont mal perçus par les élus qui sont directement en contact avec la population et mal vécus par les gestionnaires qui se retrouvent critiqués pour leur manque de réactivité. Gestionnaire et services de l'Etat se retrouvent otage d'un système compliqué, malgré une bonne volonté des deux côtés.

La demande pour les sports de nature augmente et l'évolution technologique permet de plus en plus aux particuliers de diffuser sur internet leurs propositions de circuits, où les enjeux fonciers, environnementaux, patrimoniaux, et réglementaires ne sont pas pris en compte. Afin d'encadrer les pratiques, il est donc essentiel que les acteurs publics structurent à l'échelle du massif forestier une proposition d'itinéraires cohérente, attractive et respectueuse de l'environnement, et qu'ils en assurent une promotion efficace (cartographie, guide, site internet, diffusion auprès des partenaires relais, etc.). Une gestion active de la fréquentation est donc indispensable pour éviter des impacts dommageables à l'espace naturel.

## Dégradation du patrimoine situé en forêt

Le cas le plus frappant est celui des maisons forestières. Construites pour la plupart aux entrées de la forêt domaniale pour assurer un rôle de gardiennage, elles contribuent à l'identité du site et sont les témoins privilégiés de l'histoire forestière passée et présente.

La forêt domaniale de l'Estérel recèle un nombre important de bâtiments forestiers de plus ou moins grande importance. Cinq maisons forestières sont habitées par des agents forestiers. La maison forestière de Roussivau est concédée à un éleveur. Quatre maisons forestières ont été réhabilitées en gîte à usage du personnel de l'ONF. Deux bâtiments servent de relais de chasse et deux autres sont à l'état de ruines : Malavettes et les Charretiers. Situées à l'intérieur du massif, elles sont un refuge pour chiroptères.

Le principal enjeu patrimonial lié aux maisons forestières concerne les bâtiments des sites du Malpey et de la Duchesse. A l'échelle du massif forestier, il s'agit de deux seuls corps de bâtiments anciens d'intérêt patrimonial, actuellement inoccupés par l'ONF et laissés à l'abandon, qui présentent encore un bon état extérieur. Le Malpey est située à une porte d'entrée très fréquentée du massif, son altération est de ce fait d'autant plus visible et dommageable. L'ONF ayant précisé que l'Office mobilise prioritairement ses moyens financiers sur les bâtiments occupés/habités, ce patrimoine est donc voué à une lente dégradation si rien n'est fait. La concertation que le SIPME a menée en 2016 avec divers acteurs et partenaires du territoire a mis en évidence la nécessité de restaurer ces deux maisons forestières, pour les valoriser dans le projet territorial d'accueil du public.

Sur le parc départemental de l'Estérel, de nombreux bâtiments en relation avec des activités passées (exploitation minière de la fluorine, verrerie, village, chapelle d'allure « mauresque ») sont présents dans le secteur de Maure Vieil. Ils sont aujourd'hui sans usage et se dégradent. Ils semblent également être le siège d'activités nocturnes comme en témoignent tags et détrit.

Une vocation est à trouver à ce site afin de permettre la réhabilitation ou la démolition de certains bâtiments. L'état actuel est peu satisfaisant car il laisse une impression d'abandon et d'insécurité.



*Site de Maure Vieil. © SIPME*

Sur d'autres sites, la dégradation du petit patrimoine peut venir d'une bonne intention initiale, comme sur cet exemple où la personne a voulu signaler la présence d'un ancien site de taille de meule. Dans ce cas, l'effort est à porter sur l'information du public et sur un meilleur balisage.



*Inscription sur meule (Bagnols-en-Forêt). © SIPME*

Ainsi, le patrimoine architectural et culturel du site mériterait d'être mieux valorisé. Il serait à penser dans l'optique d'une mise en réseau des ressources patrimoniales (chaque commune valorisant la ressource qui lui est la plus identitaire) afin de créer une réelle dynamique de découverte à l'échelle du territoire.

La présence de nombre de ces bâtiments en zone rouge des Plans de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF), qui limitent fortement les possibilités de réhabilitation de ce patrimoine à des fins d'accueil du public, constitue une problématique qui devra être travaillée en partenariat avec les services de l'Etat.



*Vue sur la Maison Forestière du Malpey. © SIPME*

## Problèmes paysagers ou d'accueil divers

D'autres problèmes ont été identifiés sur le territoire :

- Les dépôts sauvages en forêt (manque de civisme) et les poubelles encombrées (question de la gestion des déchets dans l'espace naturel).
- Les équipements techniques non dissimulés : des lignes électriques et/ou téléphoniques ont été implantées sur le site sans réelle recherche d'intégration. Ces équipements rayent le paysage et accentuent son aspect anthropique. Une réflexion doit être menée pour étudier les possibilités d'enterrement des lignes et les aménagements ultérieurs devraient prendre en compte la contrainte paysagère en proposant des solutions « intégrées ». Les pistes DFCl peuvent également représenter des dysfonctionnements paysagers importants surtout quand elles sont situées en milieux ouverts.
- Les circulations douces et les transports en commun peu mis en avant sur le territoire, notamment pour relier les espaces naturels aux villes et villages. Une enquête touristique réalisée par le CD 83 en 2011 fait ressortir que l'absence de fluidité de la circulation et le manque d'organisation du stationnement sont les principaux points négatifs en matière de satisfaction des visiteurs. Le territoire dispose cependant d'atouts, tels que le passage de la ligne de chemin de fer sur le rivage de l'Estérel.
- Les conflits d'usage. ¼ des personnes interrogées dans le cadre du diagnostic de la CFTGE considèrent qu'il n'y a pas de conflit d'usage dans l'Estérel et que la cohabitation entre usagers se fait de manière satisfaisante. Les conflits qui peuvent exister, relativement courants en forêt périurbaine concernent : les chasseurs et les autres usagers, les véhicules motorisés et les autres usagers, les chiens non tenus en laisse, etc. Les conflits peuvent venir d'une méconnaissance des pratiques d'autrui, d'un non-respect de la réglementation en vigueur et parfois d'un manque de civisme.

## Menaces pesant sur les espaces naturels terrestres à court terme

A court terme les principales menaces identifiées sur le territoire sont d'origine anthropique (voir détails p76-78 de la CFTGE) :

- L'incendie de forêt : le risque majeur. Il est particulièrement nécessaire de développer des actions et des infrastructures d'accueil du public pour diffuser une « culture du risque incendie », afin de prévenir les départs de feux.
- L'urbanisation du fait de la forte pression foncière de la zone. Qui plus est, le projet de SCOT de la CAVEM a mis en évidence la nécessité de préserver l'identité actuelle du territoire face à une dynamique d'urbanisation récente engendrant un impact sur le paysage (ces extensions marquent un grignotage progressif de l'urbanisation sur le massif forestier).
- La rupture des corridors écologiques.
- La propagation d'espèces invasives : en particulier, le mimosa et l'Hakea sericea génèrent de véritables problématiques aussi bien en termes de gestion qu'en termes de défense des forêts contre l'incendie.
- L'impact de la fréquentation du public sur certains espaces fragiles. C'est le cas par exemple des éboulis de l'Estérel dans lesquels se trouvent des espèces patrimoniales rares (érosion pouvant être provoquée par le VTT ou la randonnée hors sentier). La canalisation du public est une action prioritaire à mener pour éviter les errements. Le développement de la pratique du VTT à assistance électrique, qui permet une démocratisation de la découverte du massif, mais aussi une pénétration accrue des espaces intérieurs et des problèmes de coexistence entre usages, sera une problématique à prendre en compte.

Il convient donc de mieux informer et sensibiliser le public en matière de protection du massif forestier, tout en lui

fournissant les moyens et les infrastructures lui permettant d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, via le développement une politique active de gestion de la fréquentation. Il s'agira aussi de potentialiser les actions de communication déjà réalisées par divers acteurs du territoire, comme par exemple celles de la cellule Natura 2000 de la CAVEM (fête de la nature, nuit de la chauve-souris, site internet, etc.).

## IV. L'ACCUEIL DU PUBLIC ET LA PRESERVATION DU SITE, UN ENJEU PHARE DU TERRITOIRE

### Les enjeux de l'espace terrestre

Dans le cadre du diagnostic de la CFTGE, la question de la gestion de la fréquentation et de l'accueil du public, dans une perspective de développement local durable, a été identifiée comme un enjeu essentiel. En effet, les thématiques couvertes par la Charte ont été analysées sous deux angles : l'intérêt de la thématique exprimée par le plus grand nombre, tout acteur confondu ; et les outils existant à ce jour pour la traiter. Le croisement de ces deux données permet de déterminer quelles sont les thématiques à traiter prioritairement.

D'après cette analyse, les thématiques « forêt et paysage » et « forêt et fonction sociale » ont été identifiées comme présentant un intérêt stratégique pour le territoire. Elles font l'objet d'un intérêt fort de la part des acteurs du territoire sans pour autant être dotées d'un panel d'outils suffisant.

Le tableau suivant présente la diversité des enjeux identifiés dans l'Estérel. Ils sont détaillés dans la partie « enjeux et orientations stratégiques de la CFTGE » (p 156 à 167). Les enjeux concernant particulièrement le projet d'OGS sont développés ci-après.

	Gestion forestière et économie de la forêt	DFCI et autres risques naturels	Paysage et environnement	Fonction sociale : sport, loisirs, tourisme
<b>Enjeux Identifiés</b>	1- Entretien de la forêt	1- Maintien d'une politique de DFCI active	1- Maintien de l'identité du territoire et des micropaysages	1- Structuration de l'offre d'accueil à l'échelle du massif
	2- Maintien d'une activité sylvicole	<b>2- Communication sur le risque incendie auprès du grand public</b>	2- Sauvegarde et valorisation du patrimoine naturel et culturel	2- Amélioration de la fonctionnalité du massif (portes d'entrée, signalétique)
	3- Promotion et valorisation des bois locaux (filière courte/projet local)	3- Meilleure prise en compte de l'interface habitat/forêt	3- Amélioration de la fonctionnalité du massif (portes d'entrée, signalétique) et de l'intégration des équipements	3- Organisation et valorisation des professionnels et structures associatives respectueuses de l'environnement
	4- Maintien des activités agricoles en forêt	4- Prise en compte du paysage et de l'environnement dans les zones à enjeux dans les opérations de débroussaillage	4- Sensibilisation sur les procédures, leur intérêt, et travail en étroite collaboration avec les autorités publiques en charge de leur respect	<b>4- Sensibilisation et éducation du public à l'égard de la fragilité du massif</b>
	5- Promotion et valorisation des autres produits associés à la forêt	5- Anticipation des épisodes pluvieux dans la gestion du massif	5- Sensibilisation et éducation du public à l'égard de la fragilité du massif	<b>5- Communication sur les activités cynégétiques et agricoles</b>
	6- Meilleur cadrage de l'activité cynégétique	6- Gestion des accès au massif en lien avec les risques	6- Organisation de la limitation des invasives	<b>6- Sensibilisation des usagers concernés par les pratiques pouvant générer des conflits d'usages pour favoriser leur cohabitation</b>
	<b>7- Communication sur les activités cynégétiques et agricoles</b>			7- Participation de la fonction d'accueil à la gestion du massif
<b>Enjeu transversal à toutes les thématiques :</b> 1- Fédération des énergies et gestion du massif à l'échelle du territoire				
<b>Enjeu transversal à toutes les thématiques identifié en deuxième lecture :</b> 2- Communication, sensibilisation, éducation sur l'espace forestier du Grand Estérel				

**Synthèse des enjeux identifiés pour le territoire Grand Estérel. Source : CFTGE Estérel. SIPME.**

### Forêt et paysage

Pour la population, le paysage fait partie du cadre de vie et participe à son bien-être. Aujourd'hui, le massif a su préserver son authenticité, mais souffre d'un certain nombre de dysfonctionnements nuisant à sa qualité paysagère et esthétique. Sans être irréversibles, ces dysfonctionnements participent à un sentiment général d'abandon du massif.

Il y a donc là un enjeu fort, aussi bien en termes de développement économique (tourisme) que de préservation du cadre de vie, à réduire ces points noirs paysagers et à préserver les micropaysages. Sans « figer » les choses, l'essentiel est bien de conserver les « impressions », cultiver les « différences » et mettre en valeur cette diversité paysagère, de manière à préserver l'IDENTITE du massif.

### Forêt et fonction sociale

En tant que forêt périurbaine, le massif assume une fonction sociale forte. La forêt, surtout lorsqu'elle est publique, est souvent vécue par les usagers comme un espace de liberté où chacun souhaite s'exprimer sans contrainte. Pour autant le côtoiement d'acteurs très différents et ne poursuivant pas les mêmes objectifs ou n'ayant pas les mêmes attentes peut se révéler source de conflits d'usage. La nécessité de communiquer et d'expliquer est essentielle. Une meilleure structuration de l'offre d'accueil à l'échelle du territoire pourrait améliorer la cohabitation entre usagers. La notion de PARTAGE est donc au cœur de la réflexion : le partage de l'espace entre différents acteurs et activités.

Les espaces naturels constituent également un enjeu en matière d'éducation à l'environnement et de transition écologique de la société. Avant d'agir en faveur de la protection de l'environnement, il est souvent nécessaire, dans un premier temps, d'aller à sa rencontre, pour le découvrir, le connaître et apprendre à l'aimer. Les aspects sensoriels et affectifs sont importants en pédagogie, pour favoriser les processus d'apprentissage. Dans un contexte où les populations sont de plus en plus urbaines, déconnectées des espaces naturels dans leur vie quotidienne, prendre en compte cette dimension, apporte un intérêt supplémentaire à la démarche d'amélioration de l'accueil du public en forêt comme sur le littoral. L'Estérel peut aussi être un territoire de connaissance et de formation scientifique ou citoyenne.

En outre, aménager des espaces gratuits de loisir et de ressourcement personnel revêt une dimension particulière sur la Côte d'Azur, où la vie est particulièrement chère. Préserver des espaces d'accès gratuit à la beauté et à la nature relève aussi d'un enjeu démocratique. Développer des espaces de rencontre et de partage, c'est aussi travailler au maintien du lien social.

## Enjeux spécifiques à l'interface terre-mer

Le Conseil Départemental du Var a engagé en 2008 l'élaboration d'un Schéma Départemental de la Mer et du Littoral. Ce schéma, dans l'entité 6 « Golfe de Fréjus et Corniche de l'Estérel », a identifié les grands enjeux suivants :

- Améliorer la qualité des eaux et des sédiments (contrôle des apports par le bassin versant).
- Maîtriser les pressions d'usages principalement sur l'herbier de posidonies (mouillage, macro-déchets).
- Prévenir les conflits d'usage liés à la forte fréquentation.
- Gérer et valoriser le patrimoine remarquable (Corniche de l'Estérel).
- Aménager avec un objectif de développement durable (concilier la préservation des milieux, activités et usages littoraux).

Le travail réalisé dans le cadre de la préparation d'un VLM (non finalisé in fine) dans le projet de SCOT de la CAVEM avait précisé ces enjeux. Son diagnostic met en avant divers aspects qui concernent particulièrement le projet d'OGS.

- Les espaces maritimes et littoraux présentant un fort enjeu environnemental sont : la Corniche d'Or et ses richesses sous-marines ; le Cap Dramont ; les îles (Lion de Mer, Île d'Or, Îlot des Vieilles), le cantonnement du Cap Roux, les herbiers de posidonies et de cymodocées. D'après le VLM, la fréquentation non maîtrisée des espaces naturels littoraux et marins constitue une des plus importantes faiblesses du territoire.
- La bonne qualité des eaux est à maintenir pour garantir la préservation du milieu marin et la qualité sanitaire des eaux de baignade.
- Les zones de mouillage organisé sont à développer. Deux problématiques environnementales sont à relier à la question des mouillages : la préservation des fonds et la qualité des eaux. Dans les zones prisées pour le mouillage libre, les ancrages

répétés (voir la pose/abandon de corps-morts sauvages) représentent une pression importante sur les fonds marins, notamment sur les herbiers de posidonies. De plus, les bateaux de plaisance en mouillage forains, majoritairement non équipés de cuves de stockage des eaux usées, peuvent impacter la qualité des eaux. Le développement de zones de mouillages et d'équipement léger (ZMEL) représente une solution saisonnière complémentaire en termes de capacité d'accueil d'unités de plaisance saturées. En 2004, la ville de Saint-Raphaël a installé une zone de mouillages organisés en baie d'Agay dans le but de limiter les pressions sur cette zone.

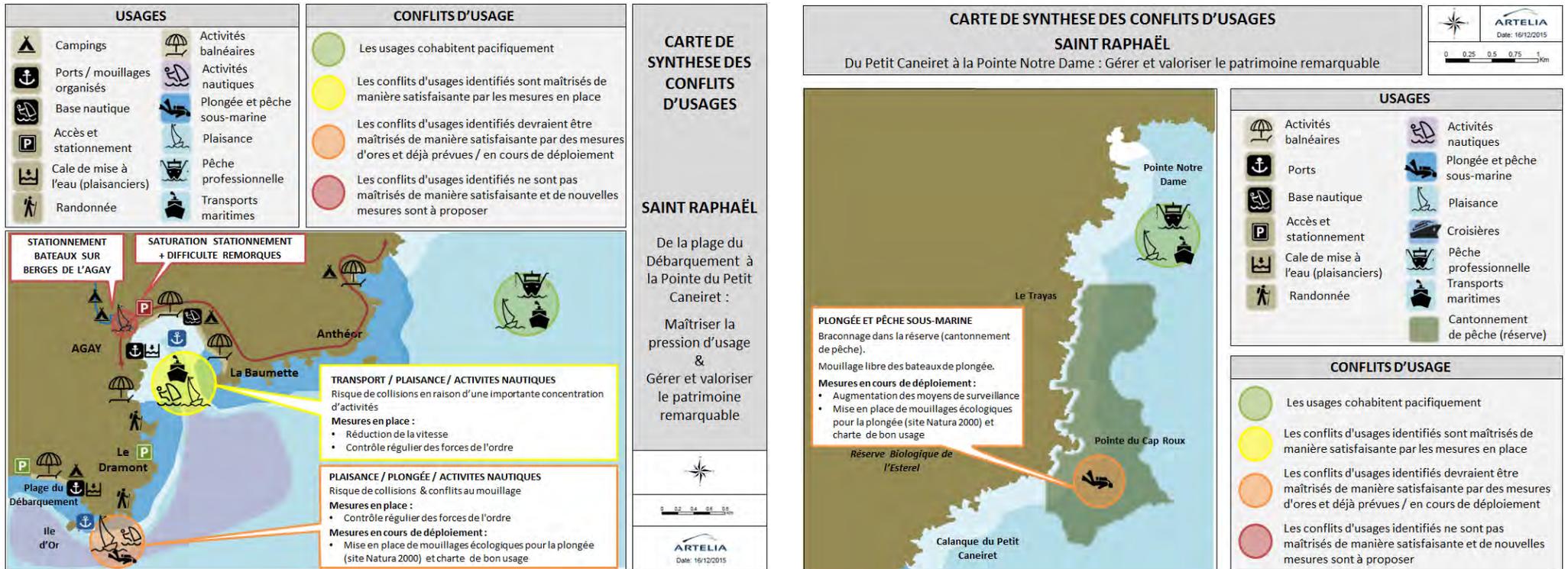
- Ce type d'action est à développer pour protéger les fonds marins des dégradations liées à la plaisance.
- La plongée sous-marine nécessite une organisation des mouillages pour limiter la fréquentation et préserver les sites les plus prisés. Deux zones d'ancrage écologique ont déjà été développées à Saint Raphaël en 2016 en zone Natura 2000 pour limiter l'impact des mouillages sur les sites de plongée (action 33 du DOCOB Estérel).
- Il existe une activité de pêche traditionnelle dynamique, qui présente un enjeu socio-économique et patrimonial fort. Les initiatives en place telles que le cantonnement de pêche du Cap Roux et le « pescatourisme » (les pêcheurs accueillent à bord des touristes pour leur faire découvrir leur activité) sont à soutenir pour être pérennisées dans le temps.
- La chasse sous-marine se pratique sur l'ensemble du linéaire littoral du Site Classé Estérel Oriental sauf au sein du cantonnement de pêche du Cap Roux. Cette activité connaît un pic estival et nécessite un encadrement spécifique.
- La saturation estivale du stationnement et des axes de circulation sur le littoral constitue une des principales faiblesses identifiées. Sur le territoire du SCOT, le mode de transport largement privilégié est la voiture. L'amplitude saisonnière de trafic est comprise entre 30 et 60% de déplacements

supplémentaires. La RD559 qui longe la totalité du littoral de l'OGS connaît un engorgement en période estivale. Le stationnement pour l'accès aux plages et criques de la côte rocheuse et au sentier du littoral est alors saturé. Il paraît nécessaire de redéfinir l'offre de transports publics, en matière de modes, de lignes, de fréquence, de tarifs et d'inter-modalité.

- Sur le littoral de Saint-Raphaël, la continuité du sentier du littoral n'est pas assurée : la côte est très escarpée et comporte peu d'aménagements à l'exception de la route et de la voie ferrée. La continuité du sentier du littoral est cependant un droit défini par les dispositions de l'article L160-6-1 du code de l'urbanisme. Il doit permettre le maintien du libre accès à la mer, avec des accès transversaux tous les 500m. Les sentiers de découverte du patrimoine naturel vont dans le sens d'une diversification de l'offre touristique (tourisme vert) et du développement de modes de transports doux. Toutefois, la fréquentation non maîtrisée des sites remarquables représente un risque de dégradation du patrimoine naturel. On rencontre notamment sur le territoire des sentes anarchiques créées par les visiteurs pour accéder à la mer. Il est donc nécessaire d'améliorer la gestion de cet espace littoral sensible.

D'après le DOCOB de 2013 de Natura 2000 Estérel (Tome 1 « Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation »), la surfréquentation est la principale pression subie par le milieu marin, fragile et facilement dégradable. L'immensité de la mer, l'absence de voies de circulation matérialisées et l'évolution importante des activités nautiques et sous-marines entraînent des difficultés de surveillance de ce territoire. Le document suggère que pour que chacun puisse continuer à exercer son activité sans nuire à l'environnement et en toute sécurité, la gestion des sites à forte fréquentation pourrait être améliorée grâce à une coopération et coordination de tous les acteurs, qui devraient disposer des moyens financiers nécessaires.

Le DOCOB indique également que le littoral constitue une interface entre mer et montagne surfréquentée, principalement en période estivale. Celle-ci, combinée à l'incivisme s'accompagne de la hausse de la dégradation des milieux. L'importance de la zone littorale vient du fait qu'elle constitue le milieu le plus attractif, à la fois grâce à son accessibilité, à ses infrastructures, à son cadre paysager, aux nombreuses possibilités qu'elle propose mais également grâce à sa situation d'interface entre le milieu terrestre et le milieu marin. Un grand nombre de visiteurs pourrait y être sensibilisé. L'enjeu sera d'y organiser l'accueil du public, une information et une orientation de qualité en développant des outils de communication adaptés aux différents publics et à leur nombre.



Synthèse des conflits d'usage de la mer. Source : Projet de Volet Littoral et Maritime du SCOT de la CAVEM. Artelia (version du 05/04/2016)

# PERSPECTIVES GRAND SITE

Partage de l'espace et  
accueil de qualité

Renforcement de  
l'identité du territoire  
et préservation de  
l'esprit des lieux

Gouvernance efficace  
Gestion concertée et  
participative

Sensibilisation  
et éducation

Préservation et  
mise en valeur

Développement  
local

Réhabilitation  
paysagère et  
patrimoniale

Mutualisation  
et coordination

Le caractère exceptionnel des écosystèmes présents sur le territoire du projet d'OGS offre à ce dernier la possibilité de favoriser l'économie locale via le développement de l'éco-tourisme. Mais force est de constater que les moyens financiers alloués à l'accueil du public en forêt sont aujourd'hui insuffisants pour mener une politique d'accueil qualitative permettant notamment de maîtriser la fréquentation du site. La forêt méditerranéenne ne générant que très peu de recettes (notamment par la vente de bois), il est difficile pour les propriétaires de supporter les coûts liés à sa fonction d'accueil (entretien des sentiers, balisage, surveillance, information, etc.), dans la mesure où les activités relevant de la fonction sociale de la forêt, lucratives ou non, ne génèrent aucune recette pour son entretien et sa gestion. Des solutions doivent donc être trouvées pour permettre un accueil optimal du public dans ce site très fréquenté. C'est dans cette perspective que les acteurs du territoire ont identifié l'OGS comme un nouveau levier d'action, capable de fédérer les acteurs locaux et leurs partenaires autour d'un projet de territoire volontariste et ambitieux.

En 1993, dans sa proposition de classement du massif de l'Estérel, la DIREN PACA indiquait que pour « reconnaître son entité et la pérennité de sa protection, « une politique de massif » globale et concertée sur la gestion de l'ensemble du massif devra être mise en place » pour traiter notamment des questions de la gestion de la fréquentation et de la mise en place de protections des richesses du site, de leur suivi scientifique et de leur utilisation pédagogique. La DIREN rappelait alors que des volontés de protection et de mise en valeur s'étaient manifestées, tel que le projet de création d'un Parc Naturel Régional, qui n'a finalement pas vu le jour.

Aujourd'hui c'est bien ce projet de gestion intégrée à l'échelle du massif que souhaite porter le SIPME à travers le projet d'OGS Estérel.

### I. VISION ET PLUS-VALUE DU PROJET D'OGS ESTEREL

Pour les collectivités, les motifs de s'engager dans une démarche d'OGS sont multiples.

L'espace forestier est majoritairement constitué de forêts publiques gérées par l'ONF. La faible productivité économique de la forêt méditerranéenne, conjuguée à la réduction progressive des moyens de l'ONF, expose l'Estérel à un risque d'abandon progressif, à la banalisation des paysages et à l'augmentation du risque d'incendie. Il est donc nécessaire de promouvoir une économie locale forte (notamment via le développement de l'éco-tourisme) en vue de dégager des moyens financiers pour prévenir les risques d'incendie, réhabiliter le patrimoine et développer une politique active de protection et de valorisation des espaces naturels. Agir dans le cadre d'une OGS permettrait aussi de mobiliser plus facilement des partenaires financiers et techniques autour d'un projet fédérateur, permettant de relever les défis identifiés dans les différents diagnostics.

Il s'agit aussi de renforcer l'intérêt des collectivités territoriales pour ce massif forestier, dont la gestion et la mise en valeur recouvrent des enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Il convient en outre de souligner que le classement d'une partie du massif de l'Estérel en 1996 a été mal vécu par les acteurs locaux, qui l'ont perçu comme une contrainte imposée par l'Etat. Ce n'est que depuis qu'il est question d'une démarche OGS dans le massif que ces mêmes acteurs commencent à envisager le classement comme un atout potentiel pour le territoire. S'engager dans une OGS permettrait donc de changer radicalement la perception que

les collectivités territoriales locales ont du Site Classé. C'est à ce changement de perspective que travaille le SIPME.

Le massif de l'Estérel est aujourd'hui fracturé par des coupures territoriales importantes, que sont l'autoroute, les vallées et la frontière entre les départements du Var et des Alpes-Maritimes. Jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de gestion commune à l'échelle du massif. Avec l'OGS, les acteurs locaux souhaitent désormais s'engager dans cette gestion intégrée. Si la CFTGE a permis de lancer une dynamique, l'outil n'est pas assez mobilisateur et prestigieux pour susciter l'enthousiasme et motiver les collectivités à s'engager dans un projet territorial ambitieux à l'échelle du massif forestier. L'OGS, en revanche, est un cadre très mobilisateur pour les acteurs locaux, qui fait consensus.

A travers l'OGS, outre l'amélioration de l'accueil du public et la préservation des paysages, le SIPME souhaite développer une politique proactive de protection des milieux naturels, qui passe d'une part par la mise en œuvre d'une coordination entre les divers acteurs de protection de l'environnement, et d'autre part, par la réalisation d'actions de protection complémentaires. Cette logique concernerait l'espace terrestre, mais aussi des espaces littoraux et marins de l'interface terre-mer, qui aujourd'hui ne sont pas concernés par la CFTGE.

L'OGS permettrait également de bénéficier de l'appui technique et des retours d'expérience que peut apporter le Réseau des Grands Sites de France, dont le SIPME est devenu membre associé en décembre 2017, en vue de préciser le projet de territoire et les actions à mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'accueil du public et la préservation des qualités paysagères, naturelles et culturelles du site.

En valorisant l'espace forestier, il s'agit aussi de répondre à une demande sociale croissante en matière de tourisme vert et de sports de nature, et donc de diversifier l'offre touristique locale en termes d'activités proposées (tourisme vert et non uniquement tourisme balnéaire) et de période d'affluence (fréquentation du massif hors période estivale), ce qui bénéficierait à l'économie locale.

Le projet d'OGS s'insérerait ainsi dans le projet de développement local du SCOT de la CAVEM, qui considère l'éco-tourisme comme un axe de développement. D'après le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) (version arrêtée du 20/06/2016, point 3.A.2), l'enjeu serait de proposer une destination à haut niveau de prestation, d'équipements et d'animations sportives et culturelles qui assurent la multi-saisonnalité. Il s'agirait de :

- « Replacer la destination touristique autour de son littoral et ses vastes milieux naturels protégés qui lui confèrent un statut à part en Méditerranée »
- Ouvrir et mettre en réseau le tourisme de la connaissance et de la formation sur la biodiversité des milieux naturels, du patrimoine, des risques et de l'adaptation au changement climatique
- Devenir une destination touristique sportive d'importance par le développement d'une offre d'activités variées se pratiquant dans un cadre paysager et naturel d'exception. »

Ce PADD propose de cadrer le développement des «possibles» par les « invariants » parmi lesquels figure un possible projet d'OGS Estérel. L'OGS fournit donc aussi l'opportunité de donner des orientations complémentaires à certains documents d'urbanisme.

Le DOO du SCOT de la CAVEM (p 54 du DOO arrêté de décembre 2017), au sujet duquel le SIPME a été consulté, et qui, rappelons-le, couvre une grande partie du territoire du projet OGS, précise que « la gestion de la fréquentation, l'amélioration de l'accueil du public, la prise en compte de la dimension paysagère à l'échelle du massif (notamment au

niveau des interfaces entre les espaces naturels et urbanisés) et le déploiement d'un programme ambitieux de valorisation et de préservation du massif et de son interface terre-mer pourra être approfondi dans le cadre d'une OGS actuellement en projet ». En termes d'« Orientations » opposables, ce document précise ainsi que le SCOT recherche :

- « L'aménagement éco-touristique du massif, en particulier au niveau de ses portes d'entrée, dans une perspective d'intégration paysagère optimale des équipements, et de résolution des conflits d'usage existants.
- La gestion de la fréquentation dans les espaces naturels, pour concilier mise en valeur, préservation des paysages, protection des espaces sensibles ou d'intérêt naturaliste spécifique et éducation à l'environnement. »

Ne serait-ce qu'au stade de projet, l'idée d'une OGS a donc déjà un impact sur la teneur de certains documents d'urbanisme.

Enfin, à terme, il s'agira de bénéficier d'une reconnaissance et d'une visibilité au niveau national et international, pour la gestion durable exemplaire qui aura été mise en place, qui conciliera préservation du paysage et esprit des lieux, qualité de l'accueil du public, implication des usagers à la vie du site et développement économique local. Participer à la vie du Réseau des Grands Sites de France puis être labellisé Grand Site de France permettrait de mettre en valeur les efforts réalisés par les acteurs locaux pour préserver les qualités du site.

Avec le projet d'OGS Estérel, l'enjeu est donc bien de :

- Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site ;
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, information, animations) dans le respect du site ;
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

## II. GOUVERNANCE

Dans la mesure où le SIPME est l'unique structure de coopération intercommunale organisée à l'échelle du massif de l'Estérel qui dispose de compétences en matière de gestion et de préservation des espaces naturels, il existe un consensus local sur le fait que le SIPME soit la structure gestionnaire d'un Grand Site de l'Estérel.

Créé en 1987, le SIPME avait pour objet toute action en vue de la protection du massif forestier, mais durant des années, il s'est plus particulièrement focalisé sur la Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI).

En vertu de ses statuts, le SIPME a adopté la CFTGE, qui prévoit d'étudier l'opportunité de lancer une OGS. En vue de mettre en œuvre le plan d'action de la CFTGE et d'initier l'OGS, le SIPME a créé un poste d'ingénieur de la fonction publique territoriale en novembre 2015, avant de réviser ses statuts, qui ont été modifiés par arrêté interpréfectoral du 5/10/2017. Cette révision a permis un élargissement de l'objet social du syndicat et l'adhésion de la commune de Théoule-sur-Mer, située dans le périmètre d'étude du projet d'OGS.

A ce jour, le SIPME est donc Syndicat Mixte Fermé formé entre des collectivités situées dans le Département du Var (la commune des Adrets-de-l'Estérel, la Communauté de Communes du Pays de Fayence, la commune de Fréjus, la commune de Puget-sur-Argens, la commune de Saint-Raphaël) et une commune située dans le Département des Alpes-Maritimes, la commune de Théoule-sur-Mer.

De par son nouvel objet social, le Syndicat a pour objet toute action en vue de la protection du massif forestier de l'Estérel, soit :

1. La protection, la valorisation de la forêt et l'amélioration sylvicole,
2. La prévention, la prévision des incendies (action en matière de débroussaillage, création de

- coupures de combustibles, chemins forestiers, points d'eau et autres) sur le massif de l'Estérel,
3. La prévention et la lutte contre toutes les formes d'agression de ce milieu forestier et de ses dépendances,
  4. La préservation des paysages, du patrimoine naturel, du petit patrimoine culturel et architectural, et des équipements et activités qui leur sont associés,
  5. La valorisation de ces espaces auprès de la population, des visiteurs et de l'ensemble des partenaires présents sur cet espace,
  6. L'éducation et l'information auprès de l'ensemble des usagers, des populations et des publics scolaires et universitaires,
  7. La mise en œuvre d'études, de recherches et d'expérimentations permettant d'améliorer la connaissance et la gestion de ces espaces,
  8. La mise en œuvre à l'échelle du massif forestier d'une politique de concertation et de coordination entre les divers acteurs intervenants sur le massif forestier et son interface terre-mer.
  9. La mise en place et la gestion de tout équipement permettant l'atteinte de l'ensemble de ces objectifs.

Précisons que le Schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) du Var du 29 mars 2016 ne prévoit pas la dissolution du SIPME, ni aujourd'hui, ni d'ici 2020. En outre, le passage à l'interdépartementalité du syndicat a renforcé la position de ce dernier.

Par ailleurs, le SIPME a envisagé diverses solutions complémentaires pour financer l'OGS :

- Croissance de la part d'autofinancement du Syndicat à travers l'augmentation de la contribution de ses membres et l'adhésion de la commune de Théoule ;
- Sollicitation des contributions de divers partenaires financiers (DREAL, Europe, Conseils

départementaux du 06 et du 83, Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM), Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL).

- Mise en œuvre d'un programme de financement triennal (2017-2019) validé en décembre 2016 avec la Région PACA (Contrat Régional d'Equilibre Territorial, CRET), pour participer au financement d'actions structurantes d'accueil du public dans l'Estérel présentées ci-dessous (étude paysagère et de schéma d'accueil, réhabilitation de la maison forestière du Malpey).
- Ingénierie financière permettant de mobiliser des ressources alternatives (fondations, entreprises, etc.). A ce titre, précisons que le SIPME a signé en juin 2016 un partenariat avec l'APAM (Association des Acteurs Varois pour une Petite Pêche Côtière et des Activités Maritimes Durables), pour mettre en œuvre un programme d'actions concernant la gestion de l'interface terre-mer (qui concerne notamment le Site Classé). Il est acquis que ce programme sera en partie financé par le FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche).

Le projet d'OGS sera piloté par le SIPME, mais coconstruit et réalisé avec l'ensemble de ses partenaires. L'approche territoriale de l'OGS est donc destinée à devenir le réceptacle de l'ensemble des actions de gestion des espaces naturels du périmètre OGS. La présence de partenaires intervenant déjà dans la protection et la gestion du site permettra au SIPME de cibler son intervention sur des domaines ou actions sur lesquelles son implication apportera une plus-value certaine à la gestion de cet espace dans l'objectif de mieux l'insérer dans les politiques de mise en valeur du territoire portées par l'ensemble des acteurs.

L'action du syndicat se déclinera donc selon des niveaux d'intervention très différenciés. D'une part il devra être un ensemble amenant les partenaires à partager des objectifs

permettant d'aboutir à l'obtention du label Grand Site de France. D'autre part sur des domaines ou des actions ciblées, il sera opérateur, soit directement avec son personnel, soit en recourant à des prestataires. Son action montera progressivement en puissance avec la mise en place des actions d'animation du Grand Site.

Pour mener à bien ce projet, le SIPME s'appuiera donc sur ses partenaires locaux parmi lesquels nous pouvons citer l'ONF (sept personnes), qui anime le PIDAF dont le SIPME est Maître d'Ouvrage, la cellule Natura 2000 Estérel de la CAVEM (trois personnes) avec qui le SIPME a déjà mené des actions partenariales ainsi que la cellule Natura 2000 Colle du Rouet (une personne) de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD), le Conservatoire du Littoral, les Départements 83 et 06 qui sont des partenaires techniques et financiers importants du SIPME, l'Agence de promotion et de développement touristique Estérel – Côte - d'Azur (qui couvre le territoire de la CAVEM et de la Communauté de Communes du Pays de Fayence), les communes du périmètre OGS (et notamment leurs services environnement), ou encore le réseau d'associations locales que le SIPME associe systématiquement à l'élaboration des projets qu'il met en œuvre depuis 2016.

Afin de piloter la mise en œuvre de l'OGS, le SIPME veillera à assurer une étroite communication avec l'Inspecteur des Sites Classés, et à constituer divers comités de suivi et groupes de travail.

Le Comité de Pilotage (Copil), co-présidé par le SIPME et le Préfet coordonnateur, rassemblerait les principaux partenaires : élus des collectivités directement concernées, Conseils Départementaux, Conseil Régional ; services de l'Etat (DREAL et Inspecteur des Sites Classés notamment), établissements publics tels que l'ONF ou le Conservatoire du Littoral, et enfin, associations et autres acteurs. Il serait le lieu de réflexion, d'orientation et de validation des options retenues à chaque étape importante du processus. Il s'assurerait que l'ensemble des partenaires appelés à

financer et à mettre en œuvre le projet soit en accord avec les options à prendre.

Un Comité Technique (COTECH) serait institué parallèlement, pour réunir les services en charge du processus, et préparer les travaux du COPIL.

Une concertation locale serait également organisée par le SIPME, en continuité de la démarche participative déjà engagée dans le cadre de la CFTGE. La concertation associerait les différents acteurs locaux, économiques et associatifs, concernés par le projet, et donnerait lieu à la constitution de groupes de travail thématiques.

### III. ORIENTATIONS POUR UN GRAND SITE DE L'ESTEREL

#### Contexte

Les orientations proposées pour un Grand Site de l'Estérel s'appuient d'une part sur le diagnostic participatif réalisé dans le cadre de la CFTGE, mais également sur le nouveau SCOT de la CAVEM.

En effet, par délibération du 29 juin 2015, le Conseil Communautaire de la CAVEM a statué sur les 6 orientations majeures à donner au SCOT pour les 20 prochaines années. Deux de ces orientations vont dans le sens des actions proposées par le SIPME dans le projet OGS :

- Préserver les espaces naturels et maintenir la biodiversité notamment par l'élaboration d'une trame verte et bleu qui répare les discontinuités écologiques.
- Intégrer et valoriser le littoral.

Le PADD du SCOT reconnaît en outre la « qualité territoriale » liée aux attraits environnementaux comme le 1<sup>er</sup> facteur

d'attractivité de la CAVEM, dont l'économie repose en grande partie sur le tourisme.

Les orientations environnementales du SCOT relèvent du choix d'un nouveau cadre territorial qui cherche à rompre avec le processus d'étalement urbain, à sanctuariser les espaces agri-écologiques, à mettre en valeur les paysages et le littoral. Le projet d'OGS pourrait contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Par ailleurs, avec l'entrée de la CFTGE dans sa phase de mise en œuvre, une large concertation a été organisée avec divers partenaires et acteurs locaux pour préciser certains projets pouvant relever d'une OGS. Depuis janvier 2016, le SIPME a donc approfondi ses projets en consultant les acteurs suivants :

- ONF : réflexion sur l'avenir du réseau de maisons forestières de l'Estérel (notamment en ce qui concerne les sites du Malpey et de la Duchesse); co-construction d'une démarche d'implication des associations locales dans la protection du massif.
- DREAL PACA et Architecte des Bâtiments de France : réflexion sur le projet de réhabilitation du Malpey.
- Acteurs de l'éducation (Education Nationale, services éducation-jeunesse des communes de la CFTGE, associations d'éducation à l'environnement, CPIE des Îles de Lérins) : réflexion sur l'éducation à l'environnement dans l'Estérel, et plus spécifiquement, réflexion sur le projet d'accueil du public et d'éducation à l'environnement au Malpey.
- Elus-maires des communes de la CFTGE : réflexion sur les divers projets à initier dans le cadre d'une OGS et concertation sur l'évolution à donner au SIPME (concrétisée par l'adoption de nouveaux statuts en octobre 2017).
- Associations locales (environnement et sports de nature) : présentation de la démarche de la CFTGE et du projet d'OGS, réflexion sur les projets de

réhabilitation du Malpey et de la Duchesse, construction d'une démarche partenariale pour la protection du massif – signature de conventions SIPME-Associations pour la réalisation de chantiers bénévoles.

- Natura 2000 : identification des synergies et collaborations possibles, notamment en ce qui concerne l'interface terre-mer.
- Offices du Tourisme des communes de la CFTGE et Agence de développement et de promotion du tourisme « Estérel Côte d'Azur » : présentation de la CFTGE et des orientations du projet d'OGS, réflexion sur les carences de l'accueil du public dans le massif de l'Estérel, concertation au sujet des projets de réhabilitation du Malpey et de la Duchesse, implication dans les groupes de travail sport de nature (voir ci-dessous).
- Acteurs des sports de nature (cyclisme-VTT, randonnée, trail, équitation, escalade) : organisation de groupes de travail pour la réalisation d'un inventaire des nouvelles propositions d'itinéraires de sports de nature, en préparation du Schéma d'accueil du public du SIPME de 2018-2019.
- Association des Acteurs Varois pour une Petite Pêche Côtière et des Activités Maritimes Durables (APAM) et CAVEM : réflexion sur l'implication du SIPME dans la gestion de l'interface terre-mer, et signature d'une convention de partenariat SIPME-APAM pour la mise en œuvre de certaines actions financées par le FEAMP 2014-2020 (Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche).

Les orientations proposées ci-dessous sont le résultat de ce travail de diagnostic et de concertation locale multi partenariale. Par ces orientations, qui seront affinées et complétées en phase d'élaboration du projet d'OGS, le SIPME souhaite apporter des solutions aux dysfonctionnements précédemment décrits.

## Améliorer l'accueil du public dans l'Estérel dans le respect du site

Les résultats de l'étude de fréquentation 2016-2018 du SIPME seront utilisés pour la conception d'un Schéma d'Accueil du Public, qui permettra de planifier les aménagements à mettre en œuvre dans le massif et sur son littoral pour mettre en valeur le site tout en le préservant. Afin d'aboutir à cet objectif, le SIPME prévoit de passer par les étapes suivantes.

### 1. Réalisation d'inventaires en préparation du schéma d'accueil du public de 2018-2019

En 2017 le SIPME a structuré des groupes de travail regroupant acteurs locaux et administrations, en collaboration avec l'Agence de promotion et de développement touristique Estérel Côte d'Azur, afin de réaliser un inventaire de l'existant et des propositions nouvelles d'itinéraires de sport de nature, empruntant des sentiers/chemins existants, afin que ces propositions, uniquement centrées sur l'intérêt sportif ou touristique, puissent par la suite être croisées avec les autres enjeux du territoires (environnementaux, agricoles, patrimoniaux, etc.) et les résultats de l'étude de fréquentation et de l'étude paysagère, dans le cadre d'un schéma d'accueil.

Début 2018, d'autres inventaires sont en cours de réalisation : inventaire du petit patrimoine situé en forêt, inventaire des divers usages de la desserte du massif, inventaire des études/données naturalistes existantes sur le massif et son espace littoral, et inventaire réglementaire sur les règles d'accès aux divers espaces naturels.

### 2. Réalisation d'un Plan Paysage et d'un Schéma d'accueil du Public à l'échelle du périmètre OGS Estérel en 2018-2019

En 2018-2019, une réflexion paysagère globale participative va être menée. Le Plan Paysage va donc être réalisé en parallèle d'un Schéma d'Accueil et en amont d'autres études d'aménagement du territoire. Il pourra ainsi servir à faciliter l'élaboration des cahiers des charges pour les autres volets. Cette étude doit permettre d'inscrire la réflexion des acteurs dans une compréhension de l'histoire géographique et patrimoniale du lieu, et d'affiner le regard sur le territoire. Elle doit aussi conduire à un diagnostic territorial, au choix d'orientations stratégiques et à la définition d'un plan d'actions paysager.

Le schéma d'accueil permettra aux gestionnaires d'espaces naturels, de mener une réflexion à l'échelle du territoire de l'OGS Estérel pour mieux tenir compte des pressions exercées sur le massif dans une logique de développement durable et de gérer les conflits d'usages. Il permettra de mieux structurer les activités à l'échelle du territoire, dans le cadre d'une démarche concertée. Ce schéma devra préciser les priorités d'investissement à l'échelle du massif.

La démarche de Plan Paysage et de Schéma d'accueil sera accompagnée par un bureau d'études compétent en matière de paysage, d'écologie, de tourisme et de stratégie d'aménagement.

Le Schéma d'accueil visera à établir une stratégie d'accueil à l'échelle du massif en déclinant un programme suivant plusieurs axes :

- Organiser l'espace (zones d'accueil, espaces à préserver, espaces à réserver à des usages spécifiques, etc.) ;
- Structurer l'offre d'accueil :
  - définir les modalités de circulation dans le massif, les modalités de mise en réseau des sites naturels et patrimoniaux, en étudiant les possibilités de développement d'une mobilité douce,
  - définir les portes d'entrée du massif à aménager,
  - définir l'offre en matière d'itinéraires de sports de nature (définition des circuits VTT / vélo / randonnée / trail / équitation / sites d'escalade, etc.),
  - définir les autres composantes de l'offre d'accueil (structures et aménagements d'accueil, modalités de prévention-gestion des déchets dans l'espace naturel forestier et littoral, sites à mettre en valeur, etc.).
  - définir un plan de signalétique global.

Le projet de SCOT de la CAVEM suggère également d'effectuer une mise en réseau des sites naturels et patrimoniaux par un maillage en transports doux.

Le SIPME assurera une coordination entre ce schéma d'accueil et celui réalisé en parallèle par le bureau d'étude de l'ONF sur la partie occidentale de l'Estérel volcanique, dans le secteur de la Colle du Rouet et du Rocher de Roquebrune. Ce secteur, en continuité directe avec le périmètre d'étude de l'OGS, concerne les communes de Roquebrune-sur-Argens, le Muy, Bagnols-en-Forêt, Callas et la Motte. Il couvre pour l'essentiel des forêts communales, domaniales et départementales.

Ce travail sera réalisé en coordination avec les Départements 83 et 06, en charge de la structuration des Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

### 3. Réhabiliter et valoriser les itinéraires dédiés aux pratiques sportives

Lorsque les itinéraires prioritaires dédiés aux pratiques sportives auront été identifiés dans le Schéma d'Accueil, il conviendra de les aménager. Plusieurs types d'action seront mis en œuvre :

- Réhabilitation de sentiers (entretien de sentiers, création de marches, murets, dispositifs anti-érosion, etc.).
- Mise en défens des itinéraires/sentiers sauvages, de manière à protéger l'espace naturel d'une fréquentation non contrôlée.
- Réouverture éventuelle d'itinéraires permettant d'assurer la continuité et la cohérence du réseau à l'échelle du massif forestier.
- Installation de mobilier (espaces pique-nique, etc.).
- Edition d'une cartographie de l'ensemble des circuits définis à l'échelle du massif.
- Edition d'un guide grand public présentant les itinéraires dédiés aux pratiques sportives, à l'instar des guides « Randoxygène » développés par le Département des Alpes-Maritimes.

### 4. Réalisation d'études paysagères spécifiques et aménagement des portes d'entrée du massif

A travers la démarche d'amélioration des accès et d'amélioration de l'accueil du public, l'enjeu pour le territoire est de mieux protéger le massif forestier. La diffusion d'information aux entrées du massif concernant la réglementation, les règles de bonne conduite, les informations naturalistes et patrimoniales, la cartographie des circuits autorisés, entre autre, doit permettre de

sensibiliser les usagers à la fragilité et à la valeur de l'espace naturel, tout en limitant les dégâts occasionnés par une fréquentation non maîtrisée (parking sauvage, augmentation du risque incendie, érosion des sols favorisée par le cheminement anarchique du public sur certains espaces, etc.).

Une fois identifiées par le Schéma d'Accueil, il s'agira donc de programmer une étude paysagère pré-travaux des entrées. L'étude devra permettre le passage devant la Commission départementale de la nature des sites et des paysages, pour les entrées concernées. Le niveau attendu est celui d'un avant-projet détaillé (APD) : plan de masse avant/après, plan de plantation (si envisagé), photomontage, description précise des mobiliers, de la signalétique, de la gestion de l'eau, etc. Cette étude intégrera également une évaluation des incidences Natura 2000 pour les entrées concernées par cette protection. La réalisation des travaux interviendra dans un second temps une fois les autorisations obtenues.

### 5. Amélioration de l'information sur site

En complément de l'aménagement des portes d'entrée et de la réhabilitation des itinéraires de pratiques sportives, il conviendra de produire une information adaptée, à diffuser sur site :

- Mise en œuvre du plan de signalétique via la conception, l'achat et la pose de : panneaux d'information générale (carte du massif avec itinéraires, points d'accueils, points remarquables, information réglementaire, etc.) au niveau des portes d'entrée aménagées ; tables de lecture thématiques (géologie, patrimoine, histoire, biodiversité, pratiques agricoles / d'élevage / de chasse... etc.) installées aux portes d'entrée aménagées ou à certains emplacements stratégiques dans le massif ; signalétique directionnelle de sports de nature ; panneaux réglementaires.

- La création de contenus dématérialisés destinés à l'information et à la sensibilisation du grand public sur diverses thématiques (environnement, patrimoine, histoire, paysage, réglementation, etc.). Divers types de contenus pourront être élaborés, et s'adresser à différents types de publics : textes, vidéos, documents audio, outils numériques. La technologie de mise à disposition in situ de cette information (via QR-Code, information embarquée, ou autre technologie) devra être définie dans le schéma d'accueil, afin de tenir compte de l'évolution des technologies de la communication et des comportements des usagers.
- Conforter les signalétiques spécifiques aux abords des zones agricoles (sylpopastoralisme et apiculture) pour réduire les conflits d'usage en améliorant l'information sur ces activités.
- Conforter les signalétiques ponctuelles pour les activités de chasse (zone de battue) pour réduire les conflits d'usage.

## Redonner vie au patrimoine forestier et paysager

Créer un centre d'accueil du public et d'interprétation environnementale en plein cœur du massif : réhabiliter la maison forestière (MF) du Malpey

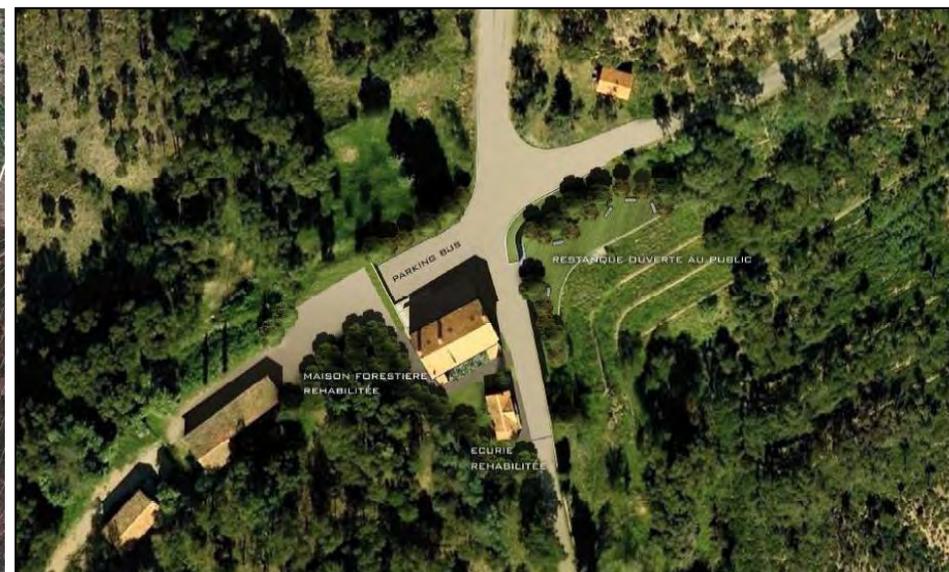
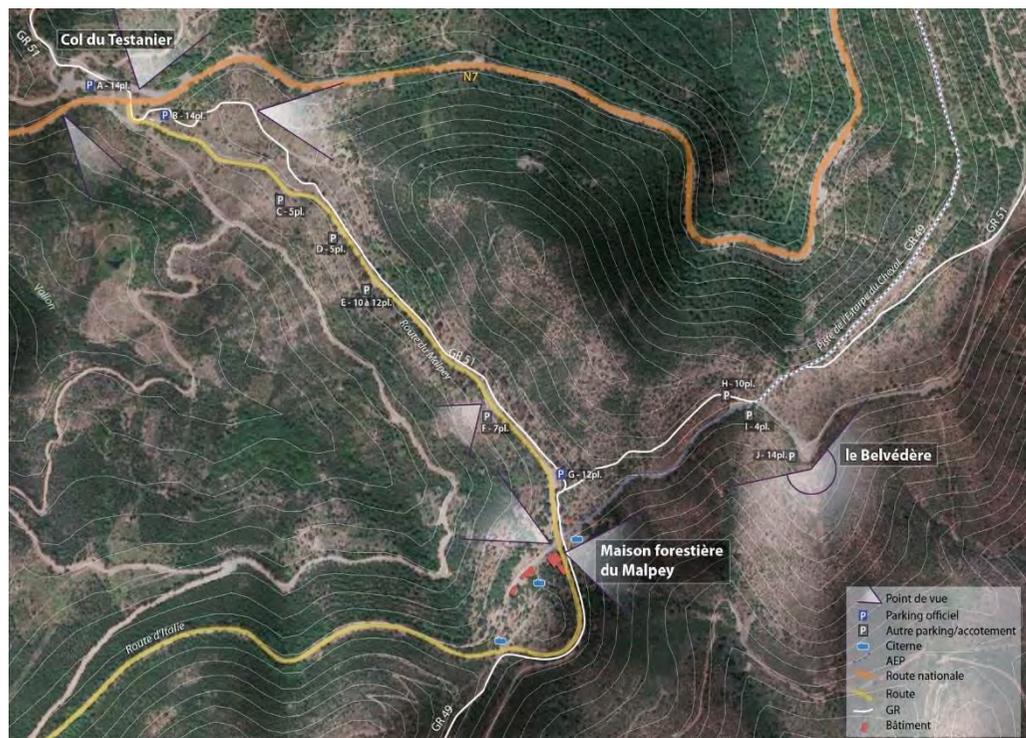
La MF du Malpey, située en Site Classé, sur la commune de Fréjus, est gérée par l'ONF, mais est inoccupée depuis 1995. Elle présente un bon état extérieur mais se dégrade progressivement. Il s'agit d'en faire un point d'accueil du public, géré par le SIPME, qui ferait l'objet d'une présence humaine permanente. Un bail emphytéotique pourrait être établi entre l'ONF, le SIPME et France Domaine (gestionnaire du parc immobilier de l'Etat). L'achat du terrain par le SIPME pourrait constituer une autre option. Des esquisses

architecturales ont déjà été réalisées pour servir de base à une concertation multi-acteurs. Afin que le projet du Malpey réponde à des besoins existants et que les doublons avec les dispositifs existants (ou projetés) soient évités, le SIPME a organisé en 2016 une concertation avec divers acteurs, comme indiqué précédemment (ONF, DREAL-ABF, acteurs de l'éducation, associations locales, Offices du Tourisme, communes). Les résultats de cette concertation ont servi à préciser le projet de réhabilitation et d'établir un cahier des charges précis, pour réaliser en 2017-2018 un Diagnostic (DIA) et une étude d'Avant-Projet Sommaire (APS). Cette étude, qui envisagera divers scénarios chiffrés, permettra d'arrêter un choix quant au projet de réhabilitation architectural et paysager à réaliser.

Le projet concerne l'ensemble du site du Malpey. La zone d'accès entre la RDN7 et la MF, où se situent des espaces de parking, est l'une des principales portes d'entrée du massif. A ce titre, elle fera l'objet d'une étude paysagère pré-travaux spécifique, afin que les enjeux paysagers soient bien pris en compte dans les aménagements (réorganisation des espaces de parking, signalétique, point d'accueil, etc.). Le belvédère, avec vue panoramique sur la mer, fera également l'objet d'une mise en valeur. Enfin, les études d'APS de 2018 préciseront les modalités de réhabilitation des diverses parties du corps architectural (cinq bâtiments dont la maison forestière, bâtiment principal présentant le plus d'intérêt patrimonial).



Localisation du site du Malpey. Etude de Diagnostic Malpey - Cabinet paysagiste Florence Hausard. SIPME 2017



**Visualisation du site du Malpey**

*En haut à gauche* : visualisation du site du Malpey à réhabiliter/aménager. Etude de Diagnostic Malpey - Cabinet paysagiste Florence Hausard. SIPME 2017

*Ci-dessus* : Vue aérienne du corps architectural du site de la maison forestière du Malpey.

Source : cabinet d'architecture Pitalogue de 2014

*Photos* : vue sur deux des principaux bâtiments et sur les terrasses anciennement aménagées en jardin.



Dans le cadre du Diagnostic d'avant-projet, il a été demandé au groupement prestataire (architecte du Patrimoine, paysagiste, bureau d'étude environnement-structure) chargé de la réalisation des études de travailler sur différentes fonctions identifiées dans le diagnostic des besoins, à savoir :

- Hébergement de scolaires (accueil de classes vertes, ou de séjours courts), du grand public (gîte), de personnes de passage ayant une mission environnementale dans le massif (stagiaires ONF ou SIPME, scientifiques, personnes en service civique, éco-volontaires, etc.) avec la même infrastructure, mais dans des temps différents.
- Logement d'un agent sur le site (a priori ONF, ou autre acteur chargé d'assurer l'accueil du public).
- Accueil des divers publics (grand public, scolaires, périscolaire, groupes, associations).
- Muséographie.
- Pédagogie, éducation à l'environnement et au patrimoine.
- Interprétation de l'espace naturel en milieu extérieur (circuits thématiques, valorisation des terrasses de la MF en jardins, etc.)
- Valorisation/vente de produits locaux.
- Petite restauration.

Suite au processus de concertation, le mode de gestion du site qui se dessine est le suivant : réhabiliter un logement pour un agent ONF ou autre, et réaliser de l'accueil de jour pour le grand public et les scolaires (sans dispositif d'hébergement), financer le poste d'une personne chargée de l'accueil du public et de la gestion de l'infrastructure. Dans ce cadre, il faudra envisager des solutions pour mettre en sécurité le site, afin de déclasser l'espace de la zone rouge du PPRIF, en vue de pouvoir réaliser de l'accueil du public, hors saison estivale.

Les diverses solutions d'aménagement proposées feront ensuite l'objet d'un choix politique. Le projet du Malpey

serait une des actions phares du projet d'Opération Grand Site.

#### Réhabilitation de la maison forestière (MF) de la Duchesse en gîte de randonnée

La MF de la Duchesse, située en Site Classé, sur la commune de Saint-Raphaël, est gérée par l'ONF, mais est pour l'instant inoccupée, et se dégrade progressivement. Situé en pleine nature, défendable d'un point de vue DFCI, à la croisée de sentiers de randonnée, le site présente un bon potentiel pour être transformé en gîte de randonnée. Il convient en effet de rappeler que la concertation réalisée en 2016 avec les Offices de Tourisme a mis en évidence qu'une des principales carences de l'Estérel en matière d'accueil du public concerne l'offre d'hébergement au sein du massif pour le tourisme vert.

Le SIPME propose que la MF de la Duchesse soit restaurée et transformée en gîte pour randonneurs ou chambre d'hôte, et mise en gestion auprès d'un professionnel du tourisme. Le projet serait complémentaire à celui du Malpey, situé à 4,2 km. Le Malpey offrirait des services d'interprétation environnementale pouvant intéresser les personnes logeant au gîte de la Duchesse. Par ailleurs, même si les deux sites offrent des services d'hébergement, ils ne seraient pas destinés aux mêmes publics (pratiquant des sports de nature dans le cas de la Duchesse (car le site n'est pas ouvert à la circulation publique motorisée) ; publics scolaires et/ou grand public non nécessairement sportif dans le cas du Malpey).

Le SIPME projette donc de faire réaliser un diagnostic, une étude de maîtrise d'œuvre complète, et la réalisation des travaux de réhabilitation et d'acheminement des réseaux (eau et éventuellement électricité, si le site n'est pas autonome en photovoltaïque). Les études permettront de définir le nombre de lits du site, de qualifier le niveau de qualité-confort de l'offre, ainsi que le degré d'exemplarité environnementale des bâtiments rénovés.



*La Maison Forestière de la Duchesse. © SIPME*

#### Revaloriser le petit patrimoine local

Certains éléments du petit patrimoine forestier local mériteraient d'être mis en valeur et/ou mis en sécurité (anciennes meuliers, fontaines, bornes forestières, restanques, etc.). A cette fin, plusieurs types d'action pourraient être mis en œuvre :

- Réalisation d'un inventaire concernant ce patrimoine ;
- Réalisation d'une étude et définition d'un plan de gestion ;
- Réhabilitation des éléments patrimoniaux significatifs ;
- Création de circuits thématiques de visite.



**Fontaine, exemple du petit patrimoine forestier. © SIPME**

## Mieux informer le public et l'impliquer dans la protection de l'espace naturel

Au regard des constats précédemment présentés, il est important de responsabiliser chaque utilisateur vis-à-vis de ses devoirs envers la forêt et les autres usagers, afin que cet espace puisse être partagé au mieux entre les hommes eux-mêmes et avec la nature. Pour cela, il est nécessaire d'éduquer le public pour provoquer une prise de conscience et un changement de comportement.

### Création d'un site internet dédié à l'OGS

Ce site devrait permettre la diffusion d'informations sur le patrimoine et la valeur du massif de l'Estérel, la réglementation, les actions mises en œuvre dans le cadre de l'OGS, les actualités et activités organisées dans le massif, l'offre d'accueil du public, un agenda du massif pour faciliter la coordination entre les usagers et limiter les conflits d'usage (information sur les périodes de chasse, les événements sportifs organisés, etc.)

### Organisation de chantiers citoyens bénévoles

Organiser des chantiers bénévoles avec des associations environnementales, sportives ou de jeunesse permettrait de sensibiliser la population aux questions environnementales et patrimoniales et de l'associer activement à la protection du massif. Cela permettrait également la mise en œuvre d'actions de prévention des dégradations de l'espace naturel, en intervenant rapidement en amont, avant que les phénomènes ne s'aggravent (cas des phénomènes d'érosion).

En 2016 et en 2017, le SIPME a établi des conventions avec diverses associations, afin de permettre la mise en œuvre de divers types d'actions :

- Réalisation de petits travaux dans le massif de l'Estérel tels que l'entretien ou la réhabilitation de sentiers ou de murets ;
- Le balisage de sentiers ;
- L'organisation d'animations, de journées bénévoles ;
- La réalisation d'actions de lutte contre les espèces envahissantes ;
- La réalisation d'actions de protection ou de rénovation du patrimoine forestier ou du patrimoine culturel situé en forêt ;
- La réalisation d'inventaires naturalistes ;
- Tout autre action de protection du milieu naturel réalisable par des bénévoles, n'impliquant pas l'utilisation d'engins motorisés de quelque nature que ce soit.

En mai -juin 2016, un premier chantier pilote s'est déroulé au Cap Roux, site emblématique du massif, où diverses actions ont été menées : réhabilitation de sentiers de randonnée, lutte contre l'érosion, mise en défens de sentiers anarchiques, réhabilitation de bornes d'information et débroussaillage d'une fontaine patrimoniale. Certains des problèmes traités avaient été précédemment inventoriés par un collectif d'associations. Les personnes ayant signalé aux

pouvoirs publics les dégradations environnementales ont ainsi pu être associées au travail de réhabilitation. Cette action, organisée avec l'ONF et deux associations de randonneurs (adultes, et familles avec leurs enfants), a été un succès. Le SIPME souhaite à l'avenir développer des programmes annuels de chantiers bénévoles. Au printemps 2017, l'opération a ainsi été reconduite sur deux sites (le Mont Vinaigre et le secteur de la Sainte Baume-Cap Roux) pour mener durant trois mois des actions de réhabilitation de sentiers et de lutte contre le mimosa, espèce envahissante problématique en matière de DFCI. De nouvelles associations ont été sollicitées, ce qui a permis d'impliquer 90 personnes dans la protection du massif. L'opération a été organisée en collaboration avec l'ONF et Natura 2000 Estérel.





**Chantier bénévole au Cap Roux.2016. © SIPME**

#### Renforcement de la surveillance du massif et responsabilisation citoyenne

Dans un massif aussi fréquenté que l'Estérel, il n'est pas envisageable de placer des moyens humains chargés de la surveillance en continu et dans un nombre suffisant pour dissuader tout contrevenant. En plus d'une meilleure coordination des moyens existants et de la mise en place d'« ambassadeurs de l'Estérel » (chargés de sensibiliser les usagers sur la réglementation du massif), actions prévues par la CFTGE, il est nécessaire de donner la possibilité aux usagers eux-mêmes de se responsabiliser.

Cela demande l'utilisation d'un dispositif de veille complet constitué d'une interface internet et d'une application Smartphone pour donner la possibilité aux citoyens d'informer les gestionnaires de dégradations constatées. Ce dispositif se nourrit de ce qui existe déjà, en particulier le dispositif "éco-veille" mis en place par le Comité

Départementale de Randonnée Pédestre. Attention cependant au développement de ces outils qui ne devront pas promouvoir la délation et empiéter sur la sphère de la vie privée. Le SIPME assurera le traitement des remontées d'information et de la transmission aux autorités, aux gestionnaires et aux propriétaires concernés.

### Développer un programme de gestion de l'interface Terre-Mer

Diverses opérations concernant la gestion de l'interface Terre-Mer doivent faire l'objet d'une concertation et d'une mise en œuvre multi-acteurs sur la zone littorale de l'Estérel. Le DOCOB de Natura 2000 Estérel prévoit certaines actions de protection de l'espace marin. Quant à l'Association pour une pêche et des activités maritimes durables (APAM), basée à Saint-Raphaël, elle a structuré un projet de gestion de l'interface Terre-Mer sur 7 ans, qui va être financé par le fond européen FEAMP. L'enveloppe financière gérée par l'APAM doit servir au financement de projets multipartenaires, auxquels le SIPME souhaite prendre part, dans le cadre de l'OGS.

Soulignons que cet axe d'action n'avait pas été développé par la CFTGE, qui s'était centrée sur l'espace terrestre forestier. Cet axe, essentiel à la protection de l'espace littoral et des paysages marins du Site Classé, est donc spécifique à la démarche OGS Estérel. Là aussi, l'enjeu est d'instaurer une gestion concertée et intégrée entre les divers acteurs du territoire, au-delà des frontières administratives. Une coopération renforcée avec le Conservatoire du Littoral sera notamment recherchée.

Les pistes d'actions présentées ici s'appuient notamment sur le travail de diagnostic réalisé par l'APAM lui ayant servi à construire sa stratégie d'intervention. Les actions à mettre en œuvre en matière de gestion de l'interfaceterre-mer devront être affinées et complétées au cours de la phase d'élaboration du projet OGS. Les actions portées par le SIPME

concerneraient l'espace littoral des communes de Saint-Raphaël, Fréjus, et Théoule-sur-Mer.

Les actions suivantes pourraient être envisagées :

- Participation à la protection des milieux et paysages marins, en coordination avec les autres acteurs déjà impliqués sur ces questions.
- Réduction de l'arrivée de macro-déchets en zone littorale via le développement d'une stratégie de prévention en amont de l'espace marin, à l'échelle du bassin versant. Traitement des déchets issus de l'espace marin. La réalisation d'une étude préalable sur la question des macro-déchets pourrait être envisagée sur le secteur Estérel-baie de Cannes en partenariat avec la CAPL.
- Collaboration avec Natura 2000 Estérel pour favoriser la mise en œuvre des objectifs du DOCOB concernant l'espace littoral et marin (lutte contre les espèces envahissantes sur le littoral, sensibilisation environnementale sur la richesse et le respect des sites, développement de mesures de protection des herbiers de posidonies et du récif barrière d'Agay, amélioration de la gestion de la fréquentation, amélioration de la surveillance, etc.).
- Participation au développement d'une offre écotouristique Terre-Mer globale labellisée : travail avec les Offices du Tourisme et avec les opérateurs de services touristiques.
- Réflexion sur le développement d'une muséographie intégrée (prise en compte de la globalité de l'espace, dans sa dimension agricole, forestière et maritime).

## Développer la connaissance de la richesse du territoire

Le SIPME souhaiterait enfin s'impliquer dans le développement de la connaissance de l'Estérel :

- Projets de recherche (géologie locale, patrimoine, etc.),
- Projets d'innovation (techniques de gestion des coupures d'interface, des espèces envahissantes, etc.)
- Création d'outils de diffusion des connaissances

L'ensemble de ces orientations devront être affinées et étoffées dans le cadre de la conception du projet d'OGS et de son programme d'actions.

### L'OGS ESTEREL : DES ENJEUX ET DES VALEURS

L'Estérel, îlot de nature et d'espace au sein d'une zone littorale fortement urbanisée, mérite une gestion à la hauteur de sa richesse et de sa beauté.

Via l'OGS, les acteurs locaux souhaitent désormais s'engager dans une démarche d'excellence tournée vers la gestion durable de ce territoire remarquable. Pour le SIPME, la réussite de la transmission de ce patrimoine singulier aux générations futures passe par la mise en œuvre d'un certain nombre de valeurs :

- Défense de l'intérêt général.
- Recherche de l'équilibre entre fréquentation et préservation, protection et ouverture, via la mise en œuvre d'une préservation dynamique conciliant protection du patrimoine et maintien de son caractère ouvert, vivant et accueillant.
- Soucis d'une approche globale multithématique dans la gestion de l'espace.
- Défense d'une action concertée, coordonnée, mutualisée à l'échelle du massif et de son littoral.
- Défense d'une vision participative du projet permettant d'impliquer habitants et visiteurs dans la préservation du territoire.
- Maintien d'un espace d'accueil et de partage, favorisant le lien social, sans distinction de moyens financiers.
- Aménagement de l'espace favorisant la connaissance, le maintien de l'esprit des lieux, l'émotion et la création d'un attachement au site.
- Dynamisation de l'économie locale et genèse de ressources permettant préserver et mettre en valeur le site.

# ANNEXES

**Annexe 1** : Charte forestière de territoire Grand Estérel

**Annexe 2** : L'Estérel vu par les artistes : peintres, cinéastes et écrivains

**Annexe 3** : Compte-rendu de la rencontre OGS Estérel du 2/02/2017

**Annexe 4** : Liste des cartes

## **ANNEXE 4**

- Cartes n°1 : Localisation du massif de l'Estérel
- Carte n°2 : Localisation du site classé du massif de l'Estérel Oriental
- Carte n°3 : Périmètre de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel
- Carte n°4 : Périmètre d'étude de l'OGS Estérel
- Carte n°5 : Localisation générale de l'OGS Estérel
- Carte n°6 : Périmètre d'étude de l'ensemble du massif de la DIREN PACA de 1994
- Carte n°7 : Site classé du massif de l'Estérel Oriental
- Carte n°8 : Principales protections environnementales du périmètre d'étude de l'OGS
- Carte n°9 : Propriétés du Conservatoire du Littoral dans l'Estérel.
- Carte n°10 : Occupation sur sol
- Carte n°11 : Carte simplifiée de la géologie du massif de l'Estérel
- Carte n°12 : Localisation de l'espace volcanique de l'Estérel au sein des espaces cristallins et calcaires de Provence
- Carte n°13 : Unités paysagères
- Carte n°14 : Inventaires naturalistes ZICO et ZNIEFF
- Carte n°15 : Patrimoine naturel et culturel
- Carte n°16 : Périmètre de l'étude de fréquentation SIPME 2016-2018.
- Carte n°17 : Usages et accès terrestres
- Carte n°18 : Synthèse des usages de la mer

